

ABO-Group Environment

Etablir les fondations pour un avenir sain

**RAPPORT ANNUEL
2023**

“

ABO-Group continue de se concentrer sur de nouveaux domaines d'expertise au sein de ses diverses activités de niche

”



Base solide pour une nouvelle année record en 2024

En 2023 ABO-GROUP a réussi à afficher la meilleure performance de ces dernières années, dont une croissance de 20 % de notre chiffre d'affaires, pour atteindre 83,6 millions d'euros. Cette croissance est le résultat de plusieurs facteurs. Il s'agit notamment de l'intégration réussie de plusieurs acquisitions, qui ont non seulement contribué au chiffre d'affaires du groupe, mais nous ont également renforcés avec une expertise et des capacités précieuses, nous permettant de servir encore mieux nos clients avec des services de guichet unique.

ABO-Group n'aspire pas à être le plus grand, mais il s'efforce de devenir le leader technique sur des marchés de niche par le biais de ses activités. Ce faisant, notre Groupe se transforme en une entreprise unique où nous ne réduisons pas l'autonomie et l'individualité de nos filiales, mais où nous leur offrons les économies d'échelle d'une grande entreprise. Nous n'avons donc pas pour stratégie d'acquérir de grandes entreprises similaires, mais nous nous concentrons sur les connaissances, l'expertise et la spécialisation. Nous parvenons ainsi à créer un climat d'interaction riche en enrichissement mutuel, en inspiration réciproque et en innovation audacieuse. Sur la base de cette approche, nous abordons avec confiance les questions, les aspirations de plus en plus complexes du marché et l'impact du changement climatique.

En 2023, nous avons procédé à une série d'acquisitions dans le but de répondre à l'évolution constante du monde. Dans ce cadre, nous essayons toujours d'être flexibles en tant qu'organisation et de rester attentifs aux nouvelles circonstances et tendances. Ainsi, l'expert français en matière de monitoring Dynaopt a rejoint notre Groupe au début de l'année 2023. Cette entreprise développe des systèmes de mesure innovants pour la surveillance d'ouvrages et de sites naturels. Grâce à leurs techniques, ils cartographient les modifications du sous-sol dues au changement climatique et tentent de prévenir les catastrophes futures. Le Groupe continue également à renforcer/développer son expertise dans le domaine écologique et a ainsi repris l'expert écologique français SEGED. Cette acquisition crée des synergies entre les entités que nous possédons déjà dans le domaine de la gestion de l'eau. Cela nous permet de développer des solutions plus innovantes pour la restauration naturelle des cours d'eau, par exemple, un thème au service duquel nous mettons déjà nos compétences géotechniques.

En Belgique, nous avons renforcé et diversifié notre palette de services avec les acquisitions de MEET HET, Rimeco et SWBO. Avec MEET HET, ABO-Group franchit une nouvelle étape vers la numérisation et les techniques de surveillance innovantes. MEET HET est un pionnier dans le domaine de l'arpentage et permet à ABO-Group d'accéder à un secteur connexe. Rimeco, dont le siège est à Tirlemont, renforce pour sa part notre division d'étude des sols et assure une couverture régionale plus large, afin d'atteindre encore mieux nos clients en Flandre. Pour finir, avec l'acquisition de SWBO, ABO-Group se spécialise dans une niche dans laquelle nous n'étions pas encore actifs : la conception de travaux routiers et d'égouttage pour les travaux d'infrastructure. Avec l'acquisition récente de MEET HET, nous pouvons désormais combiner les connaissances et l'expérience dans ce domaine en une entité forte.

Pour 2024, ABO-Group continuera à se concentrer sur quelques axes de croissance clés. Nous continuons donc à suivre de près l'évolution du secteur minier en Europe. Grâce aux diverses initiatives prises au niveau européen, nous nous attendons à ce que ce secteur gagne en importance. En outre, le Groupe souhaite également mettre à l'ordre du jour la problématique PFAS en France et créer la prise de conscience nécessaire sur ce sujet crucial. Pour finir, le Groupe attend encore une forte croissance des activités écologiques, qui suscitent de plus en plus d'intérêt dans les trois pays. Sauf imprévu sur le marché ou dans les circonstances politiques, notre équipe est motivée pour poursuivre la tendance de 2023 en 2024 et atteindre les objectifs de 2025 avec un an d'avance.

Frank De Palmenaer
CEO ABO-Group Environment

1. Commentaires sur les Comptes annuels consolidés aux fins de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la situation du Groupe	10
Compte de résultat consolidé	10
Bilan consolidé	11
Tableau des flux de trésorerie consolidé	11
Perspectives	12
2. Commentaires sur les Comptes annuels statutaires d'ABO-Group Environment SA aux fins de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la position d'ABO-Group Environment SA	12
3. Développements opéraionnels d'ABO-Group	13
4. Le développement durable au sein d'ABO-Group	20
5. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté	21
Risques liés aux activités de la Société	28
Risques liés à la Société	30
Risques financiers	31
6. Affectation du résultat d'ABO-Group Environment SA	33
7. Faits marquants survenus depuis la fin de l'exercice	33
8. Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur l'évolution de la Société ou de ses filiales	33
9. Informations relatives aux activités en matière de recherche et développement	33
10. Informations relatives à l'existence de succursales	33
11. Justification en application de l'article 3:6 §1 6° du CSA	33
12. Utilisation d'instruments financiers	34
13. Déclaration en matière de gouvernance d'entreprise	34
13.1. Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	34
13.2. L'état du capital de la Société et l'actionnariat (information conformément à l'art. 34 de l'AR du 14 novembre 2007 et l'art. 14, quatrième alinéa, de la loi du 2 mai 2007)	36
13.3. Conseil d'administration	38
13.4. Comités constitués par le Conseil d'administration	40
13.5. Gestion et direction journalière	42
13.6. Quota de genre	42
13.7. Rapport des rémunérations	43
13.8. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:96 CSA	45
13.9. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:97 CSA	45
14. Révocations et nominations	45
15. Déclaration des personnes responsables	46

Comptes annuels consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 et 2022 47

Compte de résultat consolidé	48
Résultat total consolidé	49
Bilan consolidé	50
État consolidé des variations des capitaux propres	52
Tableau des flux de trésorerie consolidé	53
Notes relatives aux états financiers consolidés	55
1. Informations sur l'entreprise	55
2. Base de présentation	55
2.1. Principaux principes comptables	56
2.2. Normes nouvelles et modifiées qui ne sont pas encore applicables	66
2.3. Jugements, estimations et hypothèses comptables	67
2.4. Regroupements d'entreprises	70
2.5. Goodwill	80
2.6. Immobilisations incorporelles	83
2.7. Immobilisations corporelles	84
2.8. Entreprises associées	88
2.9. Créances commerciales, actifs contractuels et autres actifs courants	89
2.10. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	90
2.11. Capitaux propres	91
2.12. Dettes financières	95
2.13. Provisions	97
2.14. Autres dettes	102
2.15. Juste Valeur	103
2.16. Information sectorielle	107
2.17. Chiffre d'affaires	109
2.18. Autres produits d'exploitation	110
2.19. Autres charges d'exploitation	110
2.20. Services et biens divers	111
2.21. Avantages du personnel	111
2.22. Charges financières	112
2.23. Produits financiers	112
2.24. Impôts	112
2.25. Bénéfice par action	115
2.26. Engagements	115
2.27. Risques	116

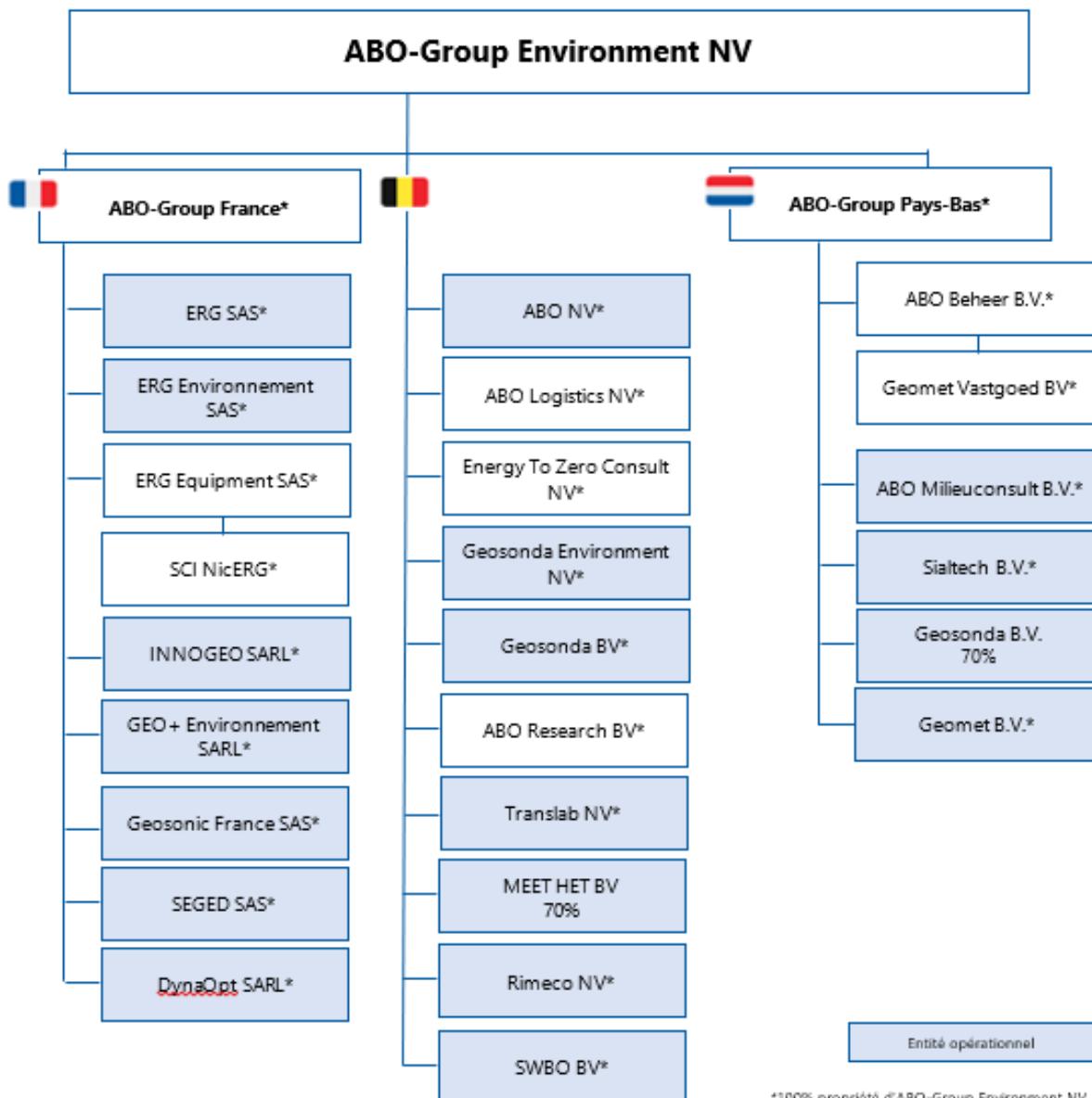
2.28. Relations avec les parties liées	119
2.29. Rémunération du Commissaire	120
2.30. Événements survenus après la date de clôture	120
2.31. Aperçu des entités consolidés	121
3. États financiers individuels d'ABO-Group Environment	122

Déclaration du Commissaire sur les comptes annuels consolidés 124

Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023



Structure du groupe au 31 décembre 2023



Chers actionnaires,

Conformément aux obligations légales et statutaires, nous vous rendons compte de la gestion effectuée au cours de l'exercice écoulé et soumettons à votre approbation les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les rapports annuels sur les comptes annuels statutaires et consolidés ont été regroupés conformément à l'article 3:32 § 1, dernier alinéa, du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA » en abrégé).

Dans le présent rapport, on entend par « ABO-Group Environment SA » la société non consolidée. Si les termes « ABO-Group », « le Groupe » ou « la Société » sont utilisés, il est fait référence au groupe de sociétés consolidé.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation s'établit comme suit :

La société mère : ABO-Group Environment NV ;

- Les filiales belges : ABO NV, ABO Logistics NV, ABO Research BV, Energy to zero Consult NV, Geosonda BV, Geosonda Environment NV, MEET HET BV, Rimeco NV, SWBO BV et Translab NV ;
- Les filiales néerlandaises : ABO-Group Nederland BV, ABO Beheer BV, ABO Milieuconsult BV, Geomet BV, Geomet Vastgoed BV, Geosonda BV et Sialtech BV ;
- Les filiales françaises : Dynaopt SARL, ERG SAS, ERG Environnement SAS, ERG Equipement SAS, ERG Holding SA, Geo+ Environnement SARL, Geosonic France SAS, Innogeobat SARL, SCI NicERG et SEGED SAS.

1. Commentaires sur les **Comptes annuels consolidés** afin de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la situation du Groupe

Compte de résultat consolidé

Forte augmentation, de 20 %, du chiffre d'affaires, répartie de façon égale entre croissance organique et externe

Les 5 entités acquises contribuent largement au chiffre d'affaires du Groupe. Dynaopt (12 mois), SEGED (10,5 mois), MEET HET et Rimeco (6 mois chacune) et SWBO (3 mois) assurent un chiffre d'affaires de m€ 6,8. Avec l'impact résiduel des acquisitions de Geo-Supporting et Colsen en 2022, les acquisitions assurent une croissance de 10,1 % par rapport à 2022. Les entités existantes du Groupe ne devraient pas faire moins bien : grâce à l'augmentation de 9,6 % de leurs activités, ABO-GROUP affiche un chiffre d'affaires total de m€ 83,6, soit une croissance de 19,7 % par rapport à 2022.

Grâce à quelques missions et accords-cadres importants, les entités sur le marché géotechnique français réussissent, pour la deuxième année consécutive, à renforcer leur position. Même si les activités géotechniques aux Pays-Bas sont restées sous pression, elles ont malgré tout contribué à une croissance organique du chiffre d'affaires de 8,1 %. Avec l'impact résiduel de Geo-Supporting, le chiffre d'affaires total des activités géotechniques atteint m€ 43,0, en augmentation de 8,4 % par rapport aux m€ 39,6 en 2022. Les activités environnementales ont continué sur leur lancée au cours du second semestre de l'année : dans tous les pays, ces activités augmentent de plus de 10 %. Les acquisitions de SEGED, de Rimeco et, ces derniers mois, de Colsen, représentent une augmentation du chiffre d'affaires des activités environnementales de 13,1 %, soutenue également par une croissance organique de 11,6 %. Cela permet aux activités environnementales d'afficher un chiffre d'affaires de m€ 37,7 en 2023. Une augmentation de 24,7 % par rapport à 2022, avec m€ 30,2. La part des activités environnementales passe dès lors de 43 % à 45 %. Enfin, nous voyons émerger un nouveau pool chez ABO-GROUP. L'acquisition de Dynaopt et MEET HET nous apporte des activités dans le domaine du monitoring et des mesures techniques, et l'acquisition de SWBO ajoute une expertise en matière de conception de travaux d'infrastructure. Regroupées dans le pool « Autres », elles contribuent déjà à hauteur de m€ 2,9 sur l'ensemble de 2023, ce qui représente une croissance supplémentaire de 4,2 %.

Au niveau national, ce sont les activités belges qui réalisent le plus grand bond, de m€ 21,7 en 2022 à m€ 27,2 cette année, soit une croissance de 25,5 %. Les trois acquisitions de MEET HET, Rimeco et SWBO donnent au chiffre d'affaires un boost de m€ 3,0 (14,0 % par rapport à 2022). Parallèlement, les entités ABO, Geosonda et Translab ont réussi à faire croître leur chiffre d'affaires de 11,5 %, grâce à l'augmentation du nombre de projets liés aux analyses des PFAS et de l'amiante. Les activités françaises ont également connu une forte croissance sur les deux fronts. Sur le plan organique, les divisions travaux de terrain et forage de Geosonic et ABO-ERG Géotechnique ont réussi à se redresser au cours du second semestre, et les services de conseil d' ABO-INNOGEO et ABO-Geo+ Environnement ont poursuivi leurs performances du premier semestre, avec à la clé une croissance du chiffre d'affaires de 12,5 %. En combinaison avec la contribution au chiffre d'affaires de SEGED et Dynaopt à hauteur de 10,6 %, cela assure une forte hausse, de 23,1 %, du chiffre d'affaires des activités françaises, qui passent de m€ 35,9 en 2022 à m€ 44,1 en 2023.

Le recul persistant sur les marchés néerlandais de la construction et des infrastructures, consécutif à la hausse des prix des matériaux de construction et des taux, ainsi qu'au problème de l'azote, a maintenu les activités géotechniques sous pression au deuxième semestre, faisant baisser le chiffre d'affaires de 13 %. Grâce aux solides résultats de la branche Environnement et à la contribution des acquisitions de Colsen et Geo-Supporting en 2022, le chiffre d'affaires des Pays-Bas reste stable à m€ 12,3.

Redressement des marges opérationnelles et du résultat net

Le redressement du marché géotechnique en France, l'augmentation de la contribution des nouvelles entités au Groupe et l'attention pour une gestion efficace des coûts entraînent l'augmentation de la marge EBITDA de 11,4 % au premier semestre et de 13,1 % sur l'année entière. L'EBITDA global passe ainsi de m€ 9,9 (marge de 13,9 %) en 2022 à m€ 11,2 en 2023, soit une augmentation de 13,1 %.

Les amortissements et provisions augmentent légèrement et sont passés de m€ 6,4 l'année passée à m€ 6,5. Par conséquent, l'EBIT (résultat de l'entreprise) augmente de 33 %, passant de m€ 3,5 à m€ 4,7.

En raison de la forte hausse des taux, la perte financière augmente de 60,1 %, passant de m€ 0,7 à m€ 1,2. Les performances solides des entités opérationnelles ont, en outre, entraîné une pression fiscale plus forte (que prévu), de m€ 1,0, par rapport à m€ 0,6 un an plus tôt. Nonobstant, le bénéfice net progresse de 15,0 %, passant de m€ 2,2 (€ 0,21 par action) en 2022 à m€ 2,5 (€ 0,24 par action) en 2023.

Bilan consolidé

En raison des différentes acquisitions, le total du bilan augmente de m€ 15,5 et passe à m€ 86,3 fin 2023, une augmentation de 21,9 %. Cela s'exprime, à l'actif, par une augmentation des immobilisations corporelles et des relations de clientèle et, au passif, par des dettes à long terme, alors que, des deux côtés, les éléments du fonds de roulement augmentent. Le total des capitaux propres atteint m€ 25,8 en fin d'année, une augmentation de m€ 4,1 par rapport à fin 2022. Le ratio de fonds propres clôture à 29,9 % (par rapport à 30,8 % fin de l'année passée).

Tableau des flux de trésorerie consolidé

en k€	2023	2022
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	7 703	7 062
Flux de trésorerie opérationnel	9 342	9 341
Ajustements du fonds de roulement	-1 639	-2 279
Flux de trésorerie net (utilisé dans) des activités d'investissement	-7 918	-4 114
Flux de trésorerie net des activités de financement	-2 564	-2 373
Augmentation nette des valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	-2 779	575
Ressources et équivalents de trésorerie en début d'année	16 747	16 172
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie en fin d'année	13 968	16 747

Le redressement des marges et la gestion du fonds de roulement sont partiellement compensés par l'augmentation des impôts sur la trésorerie, mais le flux de trésorerie opérationnel progresse malgré tout de m€ 7,1 à m€ 7,7, en augmentation de 9,1 %. Les acquisitions réalisées représentent un décaissement net de m€ 4,0, ce qui porte le décaissement pour investissement pour 2023 à m€ 7,9, près du double de 2022, lorsque les reprises des fonds de commerce de Colsen et Geo-Supporting avaient exigé un décaissement net de seulement m€ 0,6.

En raison des investissements d'ABO-GROUP dans les acquisitions en France et en Belgique, la dette financière nette passe de m€ 10,6 fin 2022 à m€ 16,2 fin 2023. Le taux d'endettement passe à 1,5x par rapport à l'EBITDA (1,1x fin 2022). Il reste sain et offre au Groupe la place nécessaire à de nouveaux investissements en actifs et/ou acquisitions.

Perspectives

Fort intérêt pour l'exploitation minière, l'écologie et les PFAS en 2024, assorti d'une accélération du plan 2025

Pour 2024, ABO-GROUP continue à se concentrer sur les développements du secteur minier européen, qui devrait progresser encore en raison des différentes initiatives au niveau européen. Parallèlement, le Groupe s'engage à mettre à l'ordre du jour la problématique PFAS en France, afin d'y augmenter aussi la sensibilisation à ce thème crucial dans le domaine de l'assainissement des sols. Enfin, le Groupe attend beaucoup de ses activités écologiques, qui suscitent de plus en plus d'intérêt dans les trois pays. Avec la poursuite du redressement et l'augmentation des activités géotechniques, cela doit constituer une bonne base pour une nouvelle année de croissance durable.

Grâce aux solides résultats de 2023, à la contribution supplémentaire des nouvelles entités acquises et aux perspectives pour 2024, le cap d'un chiffre d'affaires de m€ 100 approche plus vite que prévu ; le Groupe espère réaliser un chiffre d'affaires entre m€ 95 et m€ 100 lors du prochain exercice comptable.

2. Commentaires sur les **Comptes annuels statutaires** d'ABO-Group Environment SA aux fins de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la position d'ABO-Group Environment SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ABO-Group a réalisé des produits d'exploitation de m€ 2,9, en hausse de 13,3 % par rapport à l'année 2022, grâce à l'expansion continue des services centraux de soutien à ses filiales et à la poursuite des investissements dans les machines et équipements loués aux entités opérationnelles.

La liquidation de la filiale Enviromania d'ABO-Group entraîne un coût non-cash non-récurrent de m€ 0,8, ce qui se traduit par un résultat d'exploitation négatif pour l'exercice à m€ -0,7 (comparé à un résultat positif de m€ 0,2 en 2022). La hausse des taux d'intérêt a entraîné une augmentation des produits financiers liés au financement intra-groupe, ce qui s'est traduit par un résultat financier positif de m€ 0,4. En conséquence, le groupe termine l'exercice 2023 avec une perte nette de m€ 0,4 contre un bénéfice de m€ 0,1 un an plus tôt. Combiné à la perte de m€ 140,9 reportée de l'exercice précédent, le résultat à affecter se termine donc par une perte de m€ 141,3.

Avec la perte susmentionnée, la réduction de capital de m€ 1,0 décidée le 21 décembre 2023 fait baisser les fonds propres statutaires d'ABO-Group fin 2023 à m€ 30,9 sur un total de bilan de m€ 47,5 (respectivement m€ 32,2 et m€ 42,5 fin 2022). Le bilan et le compte de résultat condensés non consolidés sont inclus dans la note 3 (cf. page 123).

3. Développements opérationnels d'ABO-Group

En développant son expertise dans ses différents créneaux d'activité, ABO-Group s'efforce d'occuper une position de leader technique, tout en restant à l'écoute des tendances économiques, sociales et environnementales. Aujourd'hui, nous vivons et travaillons dans un paysage dynamique caractérisé par de nouvelles technologies, des changements sociaux et des défis mondiaux. Les problèmes mondiaux tels que le changement climatique, les tensions géopolitiques et les pandémies soulignent l'urgence de la collaboration et de l'innovation pour relever des défis complexes.

Mobilité

Notre réseau routier doit évoluer pour répondre aux besoins croissants de mobilité et aux défis du 21e siècle. L'accent est mis de plus en plus sur la durabilité, ce qui se traduit par des investissements dans des infrastructures vertes, telles que des pistes cyclables, des zones piétonnes et des stations de recharge électrique, afin de soutenir le passage à des moyens de transport plus propres.... En outre, la sécurité routière reste une priorité absolue, avec des innovations technologiques permanentes et de nouvelles politiques. Les caméras et les capteurs surveillent de plus en plus les flux de circulation et signalent les situations dangereuses. Les routes sont de plus en plus équipées de capteurs et de caméras qui surveillent les flux de circulation et signalent les situations dangereuses. Ces données sont utilisées pour optimiser les feux de circulation, ajuster les limitations de vitesse et avertir les conducteurs des risques potentiels.

Travaux sur le Ring - Bruxelles

Travaux sur le Ring est un projet dans le cadre duquel le Ring de Bruxelles subit une métamorphose. L'autoroute ne peut plus supporter le trafic intense d'aujourd'hui, l'environnement est très dangereux pour les usagers vulnérables et les transports publics y sont engorgés, ce qui en fait une alternative inadéquate à la voiture. Les espaces verts et le cadre de vie des riverains y sont également mis à mal.

Le projet aborde ces différents aspects. La sécurité d'abord : les structures parallèles devraient rendre plus sûrs et plus fluides certains flux de circulation vers l'autoroute et les communes environnantes (ou entre l'autoroute et les communes environnantes). Dans le même temps, 48 points dangereux définis seront traités. Le Ringtrambus et le tramway de l'aéroport augmenteront l'offre de transport public et les nouvelles connexions cyclistes et piétonnes étendront solidement le réseau cyclable et piédestre autour de Bruxelles. Enfin, une grande attention est accordée aux riverains et à la nature. Les nouvelles structures qui sont construites devraient assurer une meilleure accessibilité et les murs antibruit et les accotements verts devraient améliorer la qualité de vie. Les bandes tampons buissonnantes et les accotements verts le long du Ring seront reliés et mis en valeur pour former un grand parc paysager.

Geosonda a collaboré à ce projet pendant une année entière et a entre-temps effectué divers tests dans les régions de Zaventem, Vilvorde, Kraainem, etc. A l'aide de CPT et de forages, Geosonda cartographie la structure géologique à de plus grandes profondeurs. En raison de la présence de bancs de grès (Formation de Bruxelles), Geosonda est contrainte d'effectuer des forages-CPT au lieu de sondages ou CPT classiques. Grâce au forage-CPT, les experts (?) peuvent pénétrer dans les bancs de sable et atteindre des profondeurs cibles de 30 à parfois 40 mètres avec le camion-sondeur. Au cours des travaux, Geosonda a réalisé 76 CPT et 50 forages, installant 55 puits de surveillance pour enregistrer les eaux souterraines et obtenir ainsi une bonne image de la géohydrologie.

Tous ceux qui affrontent régulièrement le trafic sur le ring de Bruxelles ont déjà remarqué les collègues de Geosonda.



Passerelle de la Saulaie

À Lyon, le Rhône forme une barrière de près de 5 km entre les berges du quartier résidentiel de La Saulaie et le parc de Gerland. La ville veut changer cela d'ici 2028. Une passerelle piétonne et cyclable de pas moins de 250 mètres, d'un coût d'environ m€ 21, reliera les deux rives. Cette nouvelle infrastructure est essentielle pour le plan d'aménagement cyclable de la région : elle supportera la future Véloroute 9 de Lyon. De plus, la passerelle permettra une réduction significative des temps de parcours pour les cyclistes et les piétons.

Lyon s'est fixé pour objectif de devenir la ville des piétons et des cyclistes d'ici 2030. Le plan "Mode doux 2030" de la ville prévoit la construction de plus de 400 km de pistes cyclables et de 70 km de voies de bus. Au vaste réseau de pistes cyclables et de voies de bus, la ville associe une flotte croissante de vélos électriques en libre-service et un réseau de transports publics accessible.



Pour permettre la construction du pont, ABO-ERG et Geosonic France ont réalisé des essais pressiométriques et des carottages à des profondeurs comprises entre 25 et 40 mètres, à la fois sur terre et dans l'eau, sur une période de deux mois. Ces tests permettent une cartographie détaillée du sous-sol en vue de la construction du pont.

Notre cadre de vie

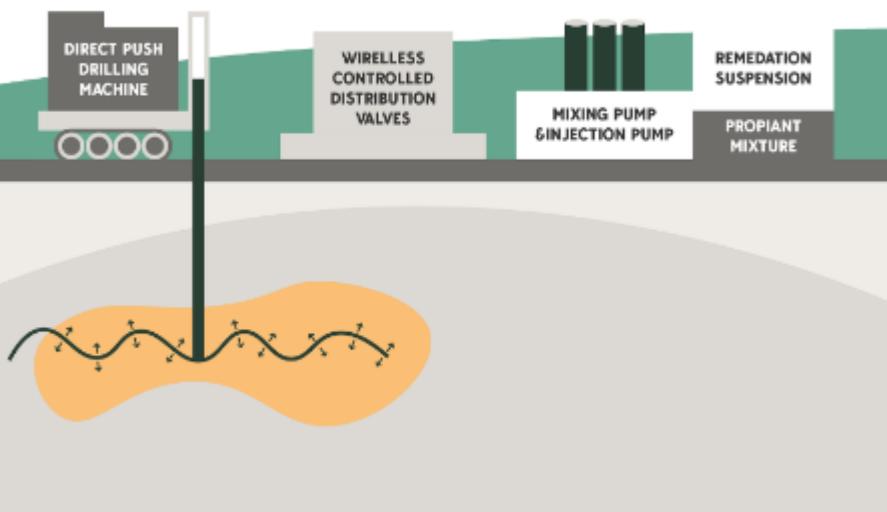
La pollution de notre cadre de vie est une préoccupation constante qui a considérablement évolué au cours des dernières décennies. D'une manière générale, la lutte contre la pollution est un processus complexe et en constante évolution qui nécessite la participation des gouvernements, des entreprises, des organisations de la société civile et des particuliers. Bien que des progrès soient réalisés et que des efforts de collaboration soient déployés pour comprendre l'ampleur de la pollution émergente, évaluer les risques pour la santé et l'environnement et prendre les mesures qui s'imposent, des défis subsistent et de nouveaux problèmes apparaissent. Il est donc essentiel que nous continuions à œuvrer pour un environnement durable et sain en poursuivant nos efforts en matière de recherche, d'innovation technologique et de coopération internationale.

LIFE FRAC-IN

Dans le cadre de la recherche sur les sols, de nouvelles technologies et techniques sont constamment mises au point pour traiter les différents types de contaminants. Cela est nécessaire car de nouveaux contaminants continuent d'apparaître et de remettre en question nos techniques actuelles. Pour y répondre, le groupe ABO déploie d'importants efforts en matière de recherche et développement. Par exemple, ABO travaille avec son partenaire tchèque Dekonta dans le cadre du programme LIFE subventionné sur la technologie FRAC-IN. La technologie FRAC-IN est une procédure innovante pour l'assainissement des sols.

Il arrive souvent que certains sites ne conviennent pas aux traitements *in situ* en raison de leur sous-sol. Les traitements *in situ* nécessitent toujours un contact direct entre le produit d'assainissement et la contamination. Les sols très perméables - on pense au sable, au gravier, etc. - se prêtent donc mieux aux traitements *in situ*. - se prêtent donc mieux aux traitements *in situ* pour garantir une bonne répartition du produit d'assainissement dans les zones polluées que les sols peu perméables. La technologie FRAC-IN a été développée pour rendre ces sols peu perméables traitables. Cette technologie combine le forage à poussée directe - une méthode innovante utilisée sans qu'il soit nécessaire d'installer des puits permanents - avec la fracturation pneumatique et hydraulique pour injecter des agents d'assainissement.

La technologie FRAC-IN crée ainsi une porosité secondaire qui permet l'application des réactifs. De cette manière, de grandes zones réactives sont créées dans l'aquifère contaminé.



Les sols très perméables - on pense au sable, au gravier, etc. - se prêtent donc mieux aux traitements *in situ*. - se prêtent donc mieux aux traitements *in situ* pour garantir une bonne répartition du produit d'assainissement dans les zones polluées que les sols peu perméables. La technologie FRAC-IN a été développée pour rendre ces sols peu perméables traitables. Cette technologie combine le forage à poussée directe - une méthode innovante utilisée sans qu'il soit nécessaire d'installer des puits permanents - avec la fracturation pneumatique et hydraulique pour injecter des agents d'assainissement.

Contamination par les COVI – Province du Brabant-Septentrional, Pays-Bas

Les polluants COVI, ou mieux les hydrocarbures chlorés organiques volatils, sont des contaminants qui peuvent présenter de graves risques pour l'environnement parce qu'ils se dégradent lentement et peuvent s'accumuler dans le sol et les eaux souterraines. De nombreux procédés industriels utilisent des composés organiques volatils comme solvants, agents de nettoyage et de dégraissage. Il y a aussi l'industrie chimique qui les utilise comme matière première ou les entreprises de nettoyage à sec qui les utilisent comme solvant pour nettoyer les textiles. Au fil des ans, bon nombre de ces substances se sont retrouvées dans notre sol et présentent encore aujourd'hui des risques pour notre santé et notre environnement.

Aux Pays-Bas, ABO-Milieuconsult a travaillé avec Geosonda et Sialtech sur l'assainissement du sol d'un site contaminé par des COVL dans la province du Brabant du Nord. La contamination provenait d'anciens processus industriels impliquant le nettoyage et le dégraissage de métaux. Nos équipes ont mené des études sur les eaux souterraines sur une période d'environ un an et demi et ont installé des puits de surveillance jusqu'à une profondeur de 20 mètres. L'objectif du projet était d'obtenir une délimitation et une surveillance par étapes de la contamination des eaux souterraines. Une évaluation des risques de cette grave contamination du sol a également été réalisée.



Ecologie

L'attention et l'importance accordées à l'écologie ont connu différentes phases au cours de l'histoire. Traditionnellement, nous constatons un lien étroit entre l'homme et la nature, les populations dépendant souvent de leur environnement immédiat pour la nourriture et l'eau. Par la suite, les révolutions industrielles ont apporté un changement radical dans la relation de l'homme avec l'environnement, après quoi l'industrialisation de masse a entraîné une grave pollution et des problèmes écologiques tels que la déforestation, la dégradation des sols et la perte de biodiversité. Aujourd'hui, cependant, nous assistons à l'émergence de puissants mouvements environnementaux, parallèlement à l'adoption de lois et de réglementations mondiales. L'innovation verte joue un rôle de plus en plus important dans la poursuite d'un avenir écologiquement durable.

Faune et Flore

Au début de l'année 2023, SEGED a rejoint ABO-Group, ce qui a marqué une étape importante pour le groupe dans le développement de ses activités environnementales. SEGED se compose d'une quarantaine d'experts qui traitent quotidiennement des questions environnementales et travaillent à l'amélioration du cadre de vie.

Tout au long de l'année 2023, l'entreprise a mené de nombreuses études en faveur de la préservation de la biodiversité et de la restauration des espaces naturels. Lors des travaux de renforcement des digues de Lauris et de Mallemort, SEGED a été chargée de suivre tous les aspects environnementaux qui risquaient de subir un impact du fait des travaux : faune, flore, zones humides, qualité de l'eau, gestion des déchets,



De son côté, pour la construction d'une passerelle piétonne, SEGED a réalisé l'étude environnementale et réglementaire, l'inventaire de la biodiversité présente, la définition des mesures compensatoires et l'étude d'impact. Dans le cadre des travaux de déviation de la RN2, avec la construction d'une nouvelle section à 2x2 voies, SEGED a réalisé l'étude naturaliste pour s'assurer de la faune, de la flore et de la biodiversité présentes, en cartographiant le cycle écologique complet sur 12 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global de la RN2 entre Paris et la Belgique.

Techniques de mesure innovantes

La recherche et le développement jouent un rôle crucial dans le progrès de la société et le développement de nouvelles technologies, de nouveaux produits et de nouveaux services. C'est également le cas dans nos domaines d'activité que sont l'étude des sols et la géotechnique. Les techniques innovantes de mesure et de surveillance y jouent un rôle de plus en plus important. En utilisant des technologies avancées, nous pouvons mieux anticiper les changements dans le sous-sol et les structures, réduisant ainsi les risques et développant des solutions durables pour relever les défis dans notre domaine.

Tunnel Kennedy



Dans le cadre du projet de construction du pont de l'Escaut à Anvers, MEET HET a été chargé de la surveillance du tunnel Kennedy. Les géomètres de MEET HET ont installé des installations de contrôle pour surveiller le tunnel pendant l'essai de l'héritier pour la construction du nouveau pont cycliste et piétonnier sur l'Escaut. 15 capteurs d'inclinaison sont installés dans le conduit, mesurant l'inclinaison autour des axes transversal et longitudinal du tunnel. 4 capteurs de vibration mesurent les vibrations causées, entre autres, par les activités de battage de pieux et 4 stations totales mesurent les déplacements du tunnel à l'aide de prismes sur la

paroi du tunnel. L'objectif des installations de surveillance est principalement de cartographier les mouvements naturels du tunnel Kennedy causés par le trafic de transit et la marée de l'Escaut. En outre, les installations servent également de plates-formes d'alarme en cas de mouvements anormaux pendant les travaux de battage.

Cathédrale de Rouen

Notre expert français en surveillance, DynaOpt, surveille également quotidiennement de nombreuses structures et éléments naturels afin de mieux comprendre les éléments en question et d'identifier les risques et les dangers. L'année dernière, l'entreprise a installé de nombreux dispositifs de surveillance tels que des capteurs de déplacement, des convergencemètres, des inclinomètres et des capteurs de température. Les données sont automatiquement collectées et transmises en temps réel à une plateforme où elles sont visualisées. En cas de variations dépassant des seuils prédéfinis, des alarmes sont automatiquement envoyées aux différentes parties prenantes. L'objectif du projet est d'acquérir des connaissances approfondies sur la stabilité structurelle de l'ouvrage.

4. Le développement durable au sein d'ABO-Group

ABO-Group a procédé à une analyse des risques afin de déterminer les thèmes les plus pertinents en matière de développement durable, qui serviront de base à sa stratégie de développement durable. Ce processus a impliqué ses parties prenantes (clients, fournisseurs, décideurs politiques, employés et investisseurs) afin de vérifier l'importance sociale des sujets. Grâce à cette analyse, ABO-Group sait également quels sujets sont importants pour ses différentes parties prenantes.

10 thèmes de durabilité ont été identifiés comme matériels (voir en bas de page). Ces 10 thèmes peuvent être regroupés en 3 groupes.

- **Thèmes prioritaires** - essentiels pour qu'ABO-Group construise et maintienne une valeur à long terme en phase avec l'évolution de la société.
 - Changement climatique
 - Remédiation des écosystèmes
 - Attirer et retenir les talents
- **Questions à suivre - assurer un** suivi actif afin de maintenir les normes élevées d'ABO-Group et d'atténuer les nouveaux risques potentiels.
 - Pratiques commerciales éthiques
 - Santé et sécurité
 - Sécurité de l'utilisateur final
 - Données et cybersécurité
- **Facilitateur de durabilité** - facteurs de soutien pour les thèmes prioritaires
 - Utilisation efficace des matières premières
 - Développement et formation des employés
 - Diversité et inclusion des travailleurs



Résilience climatique

Le groupe ABO, en plus de ses activités principales de recherche et de gestion de l'environnement (écologie, études énergétiques, dépollution des sols et des eaux, etc.), s'engage à optimiser l'utilisation des véhicules, des moyens de transport et des bâtiments. Ces initiatives conduisent à une réduction significative de l'empreinte écologique, ce qui va de pair avec les activités durables du groupe.

Nos actions en faveur du climat pour aujourd'hui et demain

Conformément au Green Deal européen, ABO-Group a aligné ses opérations commerciales sur la taxonomie de l'UE et les lignes directrices de la CSRD. La première se concentre sur la classification des activités durables et la seconde sur l'établissement de rapports sur les performances en matière de durabilité. Le thème central de la taxonomie européenne est la classification des objectifs (activités) considérés comme durables.

Nos deux piliers 'E'

E1. Le changement climatique

Dans le cadre de ce thème, l'accent est mis sur le contrôle et la réduction des émissions de CO2 liées aux activités d'ABO-Group. Les émissions peuvent survenir de différentes manières, c'est pourquoi elles sont divisées en 3 catégories différentes d'émissions.

- **Émissions de portée 1** - Cette catégorie comprend toutes les émissions qui résultent directement des activités de l'entreprise. Pour ABO-Group, la consommation de carburant du parc automobile et des machines ainsi que la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments sont importantes dans cette catégorie.
- **Émissions du champ d'application 2** - Les émissions du champ d'application 2 concernent les émissions générées par l'énergie achetée et fournie à l'organisation. Chez ABO-Group, il s'agit principalement de la fourniture d'électricité pour les bâtiments.
- **Émissions du champ d'application 3** - Les émissions du champ d'application 3 comprennent toutes les émissions émises tout au long de la chaîne de valeur qui ne sont pas contenues dans les émissions des champs d'application 1 et 2. Pour ABO-Group, l'intérêt principal est d'avoir une image claire des émissions "en amont" ou des émissions créées par nos fournisseurs pour fournir des services au groupe. Plus précisément, nous prenons en compte les émissions associées à la production de nos machines, à l'achat de matériaux, au transport avec des parties externes telles que l'avion et le train.

E2. Utilisation efficace des matières premières

De nombreuses matières premières sont utilisées pour mener à bien les opérations. ABO-Group s'engage à gérer ces ressources précieuses et limitées de manière durable.

Pour ce faire, la consommation totale d'énergie du groupe sera cartographiée par type de ressource, avec une répartition entre les énergies renouvelables et non renouvelables. ABO-Group souhaite tirer une part de plus en plus importante de son énergie de sources durables et renouvelables.

En outre, ABO-Group poursuivra l'électrification de son parc automobile, qui a déjà commencé. Le groupe ABO souhaite éliminer systématiquement de sa flotte les voitures équipées de moteurs à combustion classiques. De cette manière, le groupe renouvellera sa flotte avec des véhicules principalement électriques et hybrides. ABO-Group étudie également la possibilité d'appliquer cette mesure à son parc de machines, mais est conscient que cela n'est pas encore possible avec la technologie actuelle sans trop compromettre la qualité et l'efficacité du travail sur le terrain.

Enfin, ABO-Group formera le plus grand nombre possible des employés afin d'encourager un comportement respectueux de l'environnement au sein du personnel. ABO-Group vise à ce que le plus grand nombre possible des employés soient certifiés dans le cadre d'un système de gestion de l'environnement tel que la norme ISO 14001 ou une norme similaire.

Personnes et culture

Un environnement de travail sûr et axé sur les personnes est essentiel pour promouvoir les compétences et le bien-être de nos employés.

Notre culture et nos valeurs d'entreprise

La culture axée sur les personnes ou la culture familiale est la culture d'entreprise qui reflète le mieux l'ADN fondamental d'ABO-Group. Cette culture souligne l'importance des relations interpersonnelles et met l'accent sur l'attention portée aux clients et aux employés. Elle se caractérise par la participation, l'ouverture et l'importance du bien-être, et met l'accent sur le conseil aux clients et aux employés. La communication au sein de cette culture est essentiellement verbale et informelle, les cadres jouant principalement le rôle de mentors pour soutenir le personnel et résoudre les problèmes internes.

ABO-Group se compose de plusieurs unités commerciales réparties dans trois pays et plusieurs régions, ce qui confère à chaque entité des caractéristiques et des priorités qui lui sont propres. Cela permet aux employés de s'identifier à l'identité de leur entité spécifique, contribuant ainsi à un sentiment d'appartenance.

En plus de mettre l'accent sur une approche axée sur les personnes, ABO-Group adopte également une culture axée sur les résultats. Il est orienté vers le marché et encourage l'esprit d'entreprise, la croissance, l'innovation, la productivité, les rendements et la rentabilité. Des objectifs collectifs et individuels sont utilisés et une partie de la rémunération des employés peut être liée aux performances individuelles.

Notre culture d'entreprise est renforcée par trois valeurs fondamentales : "Ambition", "Meilleures pratiques" et "Ouverture". Ces valeurs constituent la base de nos interactions avec toutes les parties prenantes.

- **Ambition** - Notre objectif est d'être considéré comme un leader sur chacun de nos marchés, dans chacune de nos disciplines et dans chacun de nos créneaux. Nous évoluons constamment, à la fois en affinant nos services et en élargissant notre champ d'action à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Notre investissement dans la croissance de nos employés - en leur fournissant les outils et les opportunités nécessaires à leur développement personnel et professionnel - est central. Cela leur permet de poursuivre leurs ambitions et de proposer des solutions innovantes à nos clients. L'apprentissage tout au long de la vie est un principe auquel nous adhérons.
- **Meilleures pratiques** - La qualité et la durabilité sont d'une importance capitale pour nous, avec une attention particulière pour les personnes, la sécurité et l'environnement. Nous déployons nos ressources de manière intelligente et nous nous concentrons sur ce qui est source de succès, tout en travaillant de manière efficace et axée sur les résultats. Notre approche est directe et axée sur les objectifs, garantissant la livraison de la qualité souhaitée dans les délais fixés. Nous respectons scrupuleusement les lois, décrets et règlements, nous honorons nos engagements et nous nous engageons à faire preuve d'équité, d'objectivité et de loyauté.
- **Ouverture** - Le respect et l'intégrité sont essentiels dans les relations avec nos employés et nos clients. Nous nous efforçons d'instaurer une coopération et un engagement constructifs fondés sur la confiance mutuelle. La transparence, la sincérité et un dialogue ouvert au sein de notre organisation sont essentiels pour transmettre cette attitude positive à nos clients. Aucune forme de discrimination n'est tolérée.

Nos quatre piliers 'S'

En tant que groupe, nous sommes conscients de la nécessité d'agir de manière durable, conformément aux critères ESG. C'est pourquoi nous concentrons nos 4 piliers "S" sur l'attraction et la rétention des talents, la formation et le développement, la diversité et l'inclusion, ainsi que la santé et la sécurité au travail, afin de réussir non seulement à court terme, mais aussi à long terme, dans le respect des personnes et de la planète.

S1. Attirer et retenir les talents

Les talents sont inextricablement liés au succès de toutes nos entreprises. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur le recrutement et l'image de marque de l'employeur.

La "guerre des talents", ou plutôt "la victoire des talents", est un thème essentiel de notre stratégie en matière de ressources humaines. Nos objectifs sont non seulement d'attirer les bons talents, mais aussi de les retenir et de les développer au sein de nos organisations.

Pour atteindre un groupe de candidats aussi diversifié que possible, nous nous engageons dans une série d'initiatives. Nous participons à des salons professionnels et à des événements liés à l'emploi, nous faisons des présentations dans les écoles et les universités et nous organisons des journées de démonstration pour les clients, les associés et les nouveaux employés potentiels. Nous collaborons avec des partenaires européens sur des projets d'innovation spécifiques, augmentant ainsi notre attrait pour les jeunes talents. Tout cela est complété par nos campagnes de recrutement en cours, organisées à la fois en interne et en externe. Nous sommes également actifs sur divers canaux de médias sociaux afin d'atteindre encore mieux les talents potentiels.

Nos propres employés savent mieux que quiconque ce qui pourrait être plus pratique et plus intelligent.

Mesurer, c'est savoir et fournir une base objective pour l'ajustement. En 2023, nous avons donc enquêté de manière structurée et anonyme sur ce qui se passe avec nos employés et sur ce qui peut accroître leur engagement. Avec un taux de participation dans nos trois pays d'origine, la Belgique, les Pays-Bas et la France, nous avons enregistré un *score d'engagement moyen de 3,8 / 5*. Les facteurs les mieux notés sont l'autonomie, les relations avec les collègues et les relations avec le manager. En bas du classement, on trouve la vision et la stratégie, le retour d'information et la communication, ainsi que la charge de travail.

Les résultats ont été partagés avec tous les employés jusqu'au niveau de l'entreprise. Sur cette base, nous lancerons en 2024 une série d'actions et de projets visant à augmenter les scores en bas du classement et à améliorer ainsi le bien-être de nos employés. Il s'agit non seulement d'écouter les besoins spécifiques de nos employés et d'y répondre, mais aussi de créer un environnement de travail favorable et inclusif où chacun se sent valorisé et entendu. Grâce à cette approche, nous visons à améliorer nos chiffres sur la rotation volontaire du personnel, contribuant ainsi à une organisation plus forte et plus connectée.

S2. Développement et formation

Les professionnels qui ont l'esprit d'entreprise doivent avoir la possibilité de se développer à partir de leur propre profil de personnalité. C'est en s'attaquant à des projets nouveaux et stimulants et en explorant des territoires inconnus qu'ils s'épanouissent véritablement.

Pour attirer les bons profils et développer nos talents au sein de nos organisations, l'accent n'est pas seulement mis sur les connaissances techniques et l'expérience, mais les aspects liés à la personnalité sont également pris en compte dans nos processus de développement.

Les évaluations que nous réalisons nous permettent d'engager la conversation avec nos employés à partir d'un outil objectif, afin d'affiner l'image de l'analyse et de prendre les bons accords sur le positionnement et le développement, en proposant un coaching et une formation, dans les domaines des compétences techniques et comportementales.

Nous remarquons beaucoup de choses grâce à la collaboration quotidienne entre nous, et nous motivons ou dirigeons lorsque c'est nécessaire. Les lieux de travail au sein de notre entreprise sont des environnements dynamiques où les dirigeants et les employés travaillent en étroite collaboration. Bien que nous apprenions continuellement les uns des autres, nous nous efforçons d'avoir une conversation formelle sur les performances, les objectifs et les ambitions au moins une fois par an. Au cours de ces conversations, les dirigeants et les employés échangent des informations et fixent des objectifs concrets en termes de performances et de développement personnel (tels que l'auto-développement, le coaching et la formation). Nous évaluons les ambitions à court, moyen et long terme. Nos employés ont la possibilité de contribuer aux objectifs stratégiques, de développer et d'exploiter leurs propres idées, d'évoluer vers d'autres postes et de se mettre en réseau avec d'autres professionnels ayant l'esprit d'entreprise. Avec leurs dirigeants, les employés discutent de leur plan de carrière et lui donnent une orientation.

Afin d'encourager et de structurer l'apprentissage et le développement de manière plus large au sein de notre organisation, nous avons lancé l'ABO Academy au sein du groupe ABO en 2022, initialement pour la Belgique et les Pays-Bas. L'objectif de nos Académies est de fournir une plateforme d'apprentissage structurelle et durable pour tous nos employés, adaptée à leurs besoins de développement spécifiques. Nos entreprises sont souvent impliquées dans l'offre de formations au marché externe ou dans leur propre formation. Par conséquent, la mise en place d'une initiative interne était une étape logique pour enrichir notre offre éducative avec des programmes supplémentaires spécifiquement conçus pour nos propres employés.

En 2023, nous avons proposé un large éventail de programmes techniques et de développement personnel, et le nombre élevé d'inscriptions confirme clairement l'engagement de nos employés et leur forte volonté de se perfectionner. Cette initiative confirme notre engagement en faveur d'une croissance et d'un développement continu, tant au niveau individuel qu'à l'échelle de l'organisation, et souligne notre volonté de créer un environnement d'apprentissage qui favorise le développement personnel et professionnel de nos employés.

S3. Diversité et inclusion

Ensemble, nous luttons pour l'égalité - la diversité, l'inclusion et la promotion du leadership féminin.

Une grande diversité de compétences, de talents, de croyances et de modes de vie ajoute de la valeur à toute organisation. Pour nous, une politique de ressources humaines diversifiée et non discriminatoire, qui offre à chaque employé des opportunités en fonction de son expérience, de ses compétences et de ses ambitions, est un élément essentiel d'une entreprise durable. Elle est ancrée dans notre valeur fondamentale d'ouverture (et de respect), qui est attendue de chaque employé travaillant au sein d'ABO-Group. Grâce à un comportement inclusif dans lequel nous impliquons et incluons activement nos employés, en nous écoutant les uns les autres, nous créons des liens et de la loyauté.

Pour le groupe ABO, l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction constitue un défi. Bien que nous soyons fermement engagés en faveur de l'égalité des sexes, nos données montrent que les femmes ne représentent que 25 % des postes de direction. Nous visons une représentation plus équilibrée et en tenons compte dans nos campagnes. Notre objectif n'est pas seulement d'augmenter le pourcentage de femmes occupant des postes de direction, mais aussi de favoriser une culture de la diversité et de l'inclusion qui constitue la base de l'innovation, de la croissance et de la réussite au sein du groupe ABO.

Dans le monde de plus en plus complexe dans lequel nous vivons et travaillons, il est essentiel que chacun trouve sa place. C'est pourquoi nous appliquons un code de conduite au sein de notre groupe, qui peut être consulté à l'adresse www.abo-group.eu. Ce code clarifie notre approche commerciale et couvre les thèmes centraux de notre éthique professionnelle. Les lignes directrices de ce code représentent les valeurs que nos employés doivent s'efforcer d'atteindre au quotidien et constituent le fondement de notre culture d'entreprise. L'établissement de relations positives et le respect de normes de comportement intègres sont essentiels à notre réussite.

La promotion d'une culture sans discrimination renforce l'aspect social de l'ESG, car elle garantit des pratiques de travail équitables et le respect des droits de l'homme. Un système transparent de signalement des incidents permet à nos employés de signaler toute forme de discrimination sans crainte ni réticence. Nous prenons chaque rapport au sérieux et assurons un suivi approprié.

La promotion de l'inclusion va au-delà de l'environnement de travail. Nous organisons également une série d'événements informels, tels que des fêtes du personnel, des célébrations d'anniversaires, des barbecues d'été, une journée familiale, des activités de renforcement de l'esprit d'équipe, des sorties, des événements sportifs, etc. Ces occasions offrent à nos collègues, clients et partenaires la possibilité de se rencontrer dans une atmosphère détendue, renforçant ainsi les liens qui les unissent.

Nous encourageons les échanges internes et les contacts personnels et nous célébrons nos succès ensemble, avec des initiatives souvent organisées au niveau local en tenant compte des coutumes locales. Cela signifie que l'interprétation de ces événements varie selon les pays, les régions et les entreprises.

S4. Santé et sécurité

Nous considérons que la santé et la sécurité au travail sont des aspects cruciaux de la gestion d'une entreprise prospère. Nous considérons la protection des employés contre les blessures et les maladies non seulement comme une obligation légale, mais aussi comme une valeur importante dans le cadre d'une pratique commerciale éthique.

Dans nos trois pays d'origine, des responsables ont été nommés pour développer les politiques de prévention et de sécurité des organisations conformément à la stratégie de l'entreprise et pour concrétiser cette stratégie approuvée en objectifs, plans et projets.

En outre, un groupe de travail global sur la sécurité est actif et rassemble l'expertise et les connaissances de tous les pays. Au sein de ce groupe de travail, des procédures uniformes de mesure et de contrôle sont établies et mises en œuvre dans toutes nos entreprises.

Notre objectif commun est de réduire autant que possible le nombre d'accidents du travail liés à l'absentéisme. En effet, les absences des employés peuvent avoir un impact sur la productivité de notre entreprise. En réduisant les heures d'absence, nos entreprises augmentent leur efficacité opérationnelle et leur rentabilité.

Nous investissons dans la formation, la prise de conscience et la sensibilisation afin de nous assurer que nos employés sont bien informés des risques potentiels et de la manière de les éviter. La mise en œuvre de mesures de sécurité efficaces et l'organisation de formations et d'ateliers sont essentielles pour accroître la sensibilisation et le respect des lignes directrices en matière de santé et de sécurité. Nous encourageons aussi activement nos employés à signaler tout incident et toute situation à risque afin que nous puissions les traiter et les résoudre de manière proactive.

Chez ABO-Group nous pensons que le bien-être mental des employés est important

Le bien-être mental est un aspect important du bien-être des employés et a un impact direct sur leurs performances, leur engagement et leur santé en général. Une bonne santé mentale engendre une attitude positive et de meilleures relations avec les collègues et les clients. Cela peut à son tour contribuer à une culture de travail saine et à une productivité accrue.

Le bien-être mental est important pour tous les employés, quel que soit leur poste ou leur ancienneté. Tout employé peut, à un moment ou à un autre, être confronté au stress, à l'anxiété ou à d'autres problèmes de santé mentale. En offrant un environnement de travail qui favorise le bien-être mental, nous pouvons prévenir ou réduire ces problèmes.

En tant qu'employeur, nous proposons diverses mesures visant à promouvoir le bien-être mental de nos employés. Par exemple, nous fournissons un soutien et des ressources aux employés qui se sentent stressés, notamment par le biais d'un coaching ou d'une formation sur la gestion du temps et du stress. Nous proposons également des horaires de travail flexibles qui permettent aux employés de trouver un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Une culture de communication ouverte et honnête contribue également à promouvoir le bien-être mental de nos employés. Ceux-ci doivent se sentir à l'aise pour parler de leurs préoccupations et de leurs problèmes sans craindre de conséquences négatives. En communiquant ouvertement et respectueusement, nous pouvons soutenir la santé mentale de nos employés et les aider à trouver des solutions. Ce faisant, il est important qu'ils puissent le faire dans un environnement aussi sûr que possible. Ils peuvent s'adresser à un coach, à leur supérieur ou à leurs coéquipiers, ainsi qu'à un conseiller confidentiel qui peut, de manière anonyme, signaler ou poser des questions sur les risques psychosociaux tels que le stress, l'épuisement professionnel ou les comportements indésirables.

Remédiation et innovation

ABO-Group est conscient que l'impact positif le plus important qu'il peut avoir en termes de durabilité réside dans ses activités commerciales. Sur le plan environnemental, nous participons activement à l'assainissement des sols et des masses d'eau contaminés et au renforcement des écosystèmes, tandis que sur le plan social, nous contribuons à des pratiques de construction plus sûres et plus durables par le biais d'études géotechniques avancées. Afin d'accroître la portée et l'efficacité de ces activités, le groupe ABO investit activement dans l'innovation, en vue de développer de nouvelles méthodes et technologies.

Nos deux piliers 'G'

G1. Remédiation des écosystèmes

Chaque année, ABO-Group souhaite s'engager en faveur d'un avenir durable. C'est pourquoi nous nous engageons à augmenter notre chiffre d'affaires considéré comme durable d'un point de vue environnemental par la taxonomie de l'UE.

- **Atténuer le changement climatique** - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des projets qui permettent de réduire les émissions de carbone.
- **Adaptation au changement climatique** - Activités qui augmentent la résilience des écosystèmes, des entreprises et des communautés aux impacts du changement climatique, grâce à une meilleure planification et à l'adaptation des infrastructures.
- **Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines** - Activités visant à assurer l'exploitation durable et la protection des masses d'eau et des écosystèmes marins, y compris la lutte contre la surexploitation et la pollution.
- **Transition vers une économie circulaire** - Activités permettant de réduire les déchets et d'augmenter la réutilisation des matières premières grâce à des conceptions et des processus de production innovants qui prolongent la durée de vie des matériaux et des produits.
- **Prévention et contrôle de la pollution** - Activités visant à réduire les émissions de polluants et l'impact des matières toxiques dans l'air, l'eau et le sol par la mise en œuvre de méthodes de production plus propres et de technologies avancées.
- **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes** - Activités permettant la conservation et la restauration des habitats naturels et de la biodiversité essentiels à notre écosystème.

Le groupe ABO joue un rôle crucial dans le soutien des objectifs de durabilité au sein de ses activités dans les trois principaux pays où il opère. La société se concentre sur deux domaines principaux : les services environnementaux et l'ingénierie géotechnique. Ces deux domaines sont essentiels pour promouvoir la durabilité et relever les défis liés au climat, ce qui permet à ABO-Group de contribuer de manière significative à la quasi-totalité des six objectifs de développement durable de la taxonomie de l'UE.

G2. Sécurité de l'utilisateur final

Le travail d'ABO-Group se situe souvent dans les premières phases d'un projet, ce qui signifie que nos études et nos conseils sont souvent élaborés avant que l'on dispose d'une version finale du projet. Afin d'améliorer et de garantir en permanence la qualité de ces services, ABO-Group s'engage à faire certifier l'ensemble de son personnel opérationnel et de ses unités d'affaires par des organismes reconnus. Pour ABO-Group, c'est le cœur de notre démarche, où nous appliquons les normes de qualité et de sécurité les plus élevées pour assurer la meilleure qualité et la meilleure sécurité au client.

5. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Les risques et incertitudes que la Société juge significatifs sont décrits ci-dessous. L'ordre dans lequel ces risques et incertitudes sont présentés ne reflète en aucun cas leur importance supposée.

Dans ce qui suit, les risques sont décrits au niveau consolidé. Lorsqu'il est fait référence, dans cette description des risques, à des risques pour la Société, il s'agit de risques pour l'ensemble ou une partie de la Société et de ses filiales, également dénommées le Groupe, qui sont gérés en permanence au mieux de nos capacités.

Risques liés aux activités de la Société

Risques liés à la réglementation

La Société est active sur le marché des services relatifs aux sols, à l'énergie, à l'amiante, aux déchets, à l'environnement/l'eau et à la géotechnique et évolue dans un environnement hautement réglementé. Les activités de la Société et les projets des clients sur lesquels la Société travaille doivent être conformes à une série de dispositions légales, réglementaires et environnementales. La Société doit disposer à tout moment des permis et des agréments requis pour mener à bien ses activités. La Société ne peut garantir qu'il n'y aura pas, dans le futur, de changements soudains ou majeurs dans les lois ou règlements existants ou en ce qui concerne le maintien des agréments déjà accordés et encore souhaités dans le secteur. Les changements et les coûts pour s'y conformer pourraient avoir un impact significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Risques liés à la réduction ou à la suppression des aides publiques

Bon nombre de projets sur lesquels la Société travaille sont financés en partie grâce à des aides de l'État, des subventions, des aides à l'investissement, etc. accordées aux clients. Si les aides publiques sont supprimées ou réduites pour de tels projets, cela peut inciter les clients à les retarder ou à ne pas les mettre en œuvre. Cela peut avoir des effets négatifs substantiels sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Risques liés à la dépendance à l'égard de clients du secteur public

La Société dépend des politiques de ses clients du secteur public et semi-public, qui représentent environ 50 % de son chiffre d'affaires annuel. Les dépenses publiques peuvent être soumises à des mesures d'austérité. Une diminution des dépenses des clients du secteur public pourrait avoir un impact important sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Des changements dans la politique gouvernementale entraînant une réduction des subventions aux clients du secteur public et semi-public peuvent conduire à l'arrêt de certains projets. Les clients du secteur public de chacun des pays dans lesquels la Société opère peuvent décider dans le futur de modifier certains programmes et positions politiques ou de changer leurs méthodes d'adjudication, ce qui pourrait avoir un impact important sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Risques liés au portefeuille de projets

La croissance et la revalorisation de la Société dépendent de son portefeuille actuel de projets réalisés et opérationnels et de la rentabilité des projets futurs. Tout retard, toute difficulté imprévue dans la réalisation du portefeuille de projets ou toute cessation anticipée ou annulation de projets à long terme peut entraîner des coûts supplémentaires ou des réductions de prix et avoir un effet négatif sur la rentabilité des projets concernés. 40 à 50 % du chiffre d'affaires sont réalisés sur une base ad hoc. En d'autres termes, la Société doit investir en permanence dans l'acquisition de nouveaux contrats et projets. En fonction du maintien d'un taux d'occupation optimal, on ne peut garantir que cela puisse également se faire à des prix rentables. Les projets sont exposés au risque de retard, de modification voire d'annulation, avec comme conséquence possible que la Société réalise un chiffre d'affaires et des bénéfices moins élevés que prévu initialement.

Risques liés aux acquisitions ou aux investissements

Il est probable que la Société poursuivra sa croissance externe, y compris, le cas échéant, dans des pays autres que la Belgique, les Pays-Bas et la France, par le biais d'acquisitions, de coentreprises (joint ventures) ou d'investissements. De telles opérations comportent des risques spécifiques.

Avant d'investir dans une entreprise, la Société procède à une évaluation de la valeur (potentielle) de cette entreprise et du retour sur investissement potentiel. Pour cette évaluation et sa due diligence, la Société s'appuie sur les informations disponibles et, dans certains cas, sur des recherches menées par un tiers. On ne peut malheureusement pas garantir qu'une telle due diligence en ce qui concerne les participations dans des entreprises acquises par la Société au cours des dernières années était suffisamment concluante ou que tous les risques (et leur impact) liés à ces entreprises ont été identifiés. Si l'acquisition ou l'investissement a lieu dans d'autres pays, les réglementations qui y sont en vigueur doivent également être prises en compte.

Le prix d'acquisition peut être sensiblement plus élevé que les actifs nets identifiés de la société acquise ('goodwill'). Chaque année, le goodwill reconnu est évalué en fonction de l'évolution du résultat et de la génération de flux de trésorerie prévue. Cette évaluation peut potentiellement aboutir à la comptabilisation totale ou partielle d'une réduction de valeur sur le goodwill et avoir ainsi un impact négatif sur la situation financière et les résultats de la Société.

Risques liés aux désinvestissements

Ces dernières années, la Société a cédé plusieurs filiales et activités en raison d'un manque de rentabilité. Les contrats de vente peuvent contenir des déclarations et des garanties susceptibles d'entraîner des responsabilités imprévues. Les désinvestissements futurs pourraient ne pas produire les bénéfices escomptés. En outre, la responsabilité de la Société peut être engagée pour des motifs de droit commun. Ces responsabilités peuvent avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Risques liés aux responsabilités

Bien que la Société ait conclu un large éventail de polices d'assurance, rien ne garantit que ces polices d'assurance couvriront toutes les pertes ou tous les dommages potentiels découlant de la survenance de risques liés à ses activités en tant que société de conseil et dans le cadre de l'exécution d'activités sur le terrain, y compris lors de l'utilisation d'équipements spécialisés. Les demandes de dédommagement qui en découlent peuvent avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Risques liés aux procédures judiciaires en cours

Le Groupe a un certain nombre de litiges, spécifiques à ses activités, pour lesquels aucune provision n'a été constituée ou seule une provision limitée a été constituée. Le Conseil d'administration estime qu'il est peu probable que cela ait un impact financier négatif pour le Groupe, notamment parce que l'on compte sur l'intervention d'une assurance. Si cette estimation s'avérait incorrecte, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et les résultats de la Société.

Risques liés à la Société

Risques liés au personnel

Le coût pour la fourniture de services, y compris la mesure dans laquelle la Société déploie son personnel, a une influence sur sa rentabilité. La mesure dans laquelle la Société recrute et déploie son personnel – qui, pour un segment important, doit avoir un profil hautement spécialisé (technique) – est influencée par une série de facteurs, notamment :

- La capacité de la Société à transférer les travailleurs vers une nouvelle mission dès l'achèvement d'un projet.
- La capacité de la Société à prévoir la demande pour ses services et à maintenir à cet effet un niveau d'occupation adéquat.
- La capacité de la Société à gérer la rotation du personnel.
- La capacité de la Société à adapter les aptitudes de ses travailleurs aux besoins du marché.

La Société doit veiller au bien-être de ses travailleurs et s'assurer qu'ils peuvent maintenir un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée, faute de quoi il y a un risque de démotivation des travailleurs, ce qui peut entraîner une augmentation de la rotation du personnel.

En outre, la Société doit également accorder l'attention nécessaire aux mesures de santé et de sécurité, en veillant à créer un lieu de travail sûr dans lequel le risque d'accident est réduit au minimum.

Risques liés aux systèmes IT

La capacité de la Société à fournir des services à ses clients dépend, entre autres, du fonctionnement efficace et ininterrompu de ses systèmes IT et des prestations de ses fournisseurs de services IT. Dans un monde de plus en plus numérique, les pratiques malveillantes telles que le phishing, le hacking, le deepfake, etc. sont de plus en plus courantes. La Société est bien consciente de ces risques et tente de s'en prémunir autant que possible, mais ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de résister à la « créativité » intellectuelle des hackers. Toute erreur, perte de données ou panne du système IT peut nuire à la gestion de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats de la Société.

Risques financiers

Risques liés aux débiteurs

Les manquements aux obligations de paiement ou les faillites de clients et d'autres débiteurs pourraient compromettre la liquidité de la Société. Le risque de crédit relatif aux clients est limité par l'application de procédures strictes. En outre, pour limiter le risque de perte financière dans ce contexte, la Société ne travaille qu'avec des contreparties solvables afin de minimaliser une éventuelle perte financière liée à un défaut de paiement. Avant d'accepter un nouveau client, la Société évalue la solvabilité du client au moyen d'informations et d'outils externes. Le risque de crédit est suivi en permanence et la direction évalue constamment la solvabilité de la clientèle. Le Groupe accorde des crédits à ses clients dans le cours normal de ses activités. En général, le Groupe n'exige pas de gage ou d'autres sûretés réelles pour couvrir les montants dus. Toutes les créances sont recouvrables, sauf celles pour lesquelles une provision pour créances douteuses a été constituée.

La durée moyenne du crédit pour les services vendus est de 30 à 90 jours. Les intérêts ne sont pas systématiquement appliqués sur les créances échues. Le Groupe procède à une analyse mensuelle détaillée de toutes ses créances commerciales.

La valeur comptable nette des actifs financiers repris dans les comptes annuels représente le risque de crédit maximal.

La balance âgée des créances commerciales se présente comme suit :

en k€	Total	Non échu	Échu			
			< 30 j	31-60 j	61-90 j	> 91 j
Au 31 décembre 2023	32 126	25 836	3 468	1 681	434	708
Au 31 décembre 2022	23 574	20 056	1 583	773	290	872

Les réductions de valeur sur créances commerciales de k€ 637 au 31 décembre 2023 (k€ 562 au 31 décembre 2022) concernent principalement des créances commerciales qui sont en souffrance depuis plus de 91 jours et qui, selon l'estimation de la direction, ne sont plus recouvrables.

Risques liés à la liquidité

La Société surveille ses prévisions de flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités immédiatement disponibles pour couvrir les charges d'exploitation prévues, en ce compris le respect de ses obligations financières. Les clients de la Société demandent des délais de paiement plus longs, ce qui affecte la trésorerie de la Société. Toute incapacité à maintenir des liquidités suffisantes et immédiatement disponibles pour couvrir les charges d'exploitation prévues pourrait contraindre la Société à augmenter son niveau d'endettement à des taux d'intérêt plus élevés et pourrait sensiblement perturber ses activités et nuire à sa réputation et à sa capacité d'obtenir des capitaux ou des financements supplémentaires. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les bénéfices et la situation financière de la Société. Le Groupe gère le risque de liquidité en surveillant régulièrement les prévisions et les flux de trésorerie courants et en comparant entre eux les profils de maturité des actifs et des passifs financiers.

Risques liés à une contrepartie financière ou bancaire

La Société peut être confrontée à l'insolvabilité d'une contrepartie financière ou bancaire. Cela pourrait conduire à l'annulation de lignes de crédit existantes, tant pour les crédits que pour les couvertures (hedging), et par conséquent à une réduction des moyens financiers de la Société. Conformément aux pratiques du marché, les contrats de crédit prévoient généralement des clauses de distorsion du marché et des clauses liées à un changement significatif des circonstances (lesdites clauses 'MAC' ou 'material adverse change') qui, dans certaines circonstances extrêmes, peuvent engendrer des coûts supplémentaires pour la Société et, dans des cas encore plus extrêmes, entraîner la résiliation du crédit.

Risques liés à la hausse des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier changent en raison de la variation des taux d'intérêt. Pour la Société, le risque lié aux variations des taux d'intérêt réside principalement dans les emprunts à taux d'intérêt variable. La Société a des emprunts à taux fixe, comme les crédits d'investissement ou les leasing, mais également de financements à taux variable sous forme de « straight loans ». Ces derniers sont des emprunts essentiellement à court terme destinés à financer le fonds de roulement. En plus, une partie des acquisitions de 2023 ont été financé par des emprunts à taux variable. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une augmentation des charges d'intérêt de k€ 113.

Risques liés au taux d'endettement de la Société et à ses engagements financiers

Le ratio de dette financière nette de la Société (dette financière nette par rapport aux fonds propres attribuables aux actionnaires) est de 63 % fin 2023 (49 % fin 2022).

Le ratio de dette de la Société peut, potentiellement, avoir les conséquences suivantes :

- Une grande partie du flux de trésorerie opérationnel doit être utilisée pour payer les remboursements d'intérêts et de capital. Par conséquent, la Société dispose de moins de liquidités pour – entre autres – financer son fonds de roulement, réaliser des investissements ou procéder à des acquisitions ou des partenariats.
- La Société a moins de marge de manœuvre pour verser éventuellement un dividende à ses Actionnaires.
- La Société est plus vulnérable à la dégradation des conditions économiques ou industrielles.
- La capacité de la Société à obtenir des financements dans le futur est réduite.
- Le taux d'endettement de la Société peut la contraindre à devoir respecter des clauses financières restrictives. Les clauses restrictives limitent la flexibilité financière et opérationnelle de la Société, ce qui peut avoir un impact négatif sur sa situation financière.

Risques liés à l'évaluation des obligations fiscales

La Société a constitué des provisions dans ses états financiers pour couvrir ses obligations fiscales et, bien que la Société juge exacte l'estimation de ces obligations sur laquelle les provisions sont basées, les obligations fiscales prévues pourraient s'avérer trop élevées ou trop faibles. Il est possible que les autorités fiscales des pays dans lesquels la Société opère aient une interprétation différente de celle de la Société ou que, dans ces pays, les lois et règlements fiscaux soient appliqués de manière incohérente. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les bénéfices et la situation financière de la Société.

6. Affectation du résultat d'ABO-Group Environment SA

Le Conseil d'administration propose de reporter intégralement le résultat au prochain exercice.

7. Faits marquants survenus depuis la fin de l'exercice

ABO-Group a acquis au 1^{er} janvier 2024 100% des actions de la société française Eau et Perspectives, la référence dans le sud de la France en matière de gestion de l'eau : études et conseils en matière d'hydraulique et d'hydrogéologie urbaines, fluviales et pluviales. Avec cette acquisition, ABO-Group poursuit également sa stratégie de croissance externe en 2024. Le traitement comptable initial de ce regroupement d'entreprises n'a pas encore été finalisé étant donné que la juste valeur des actifs et passifs identifiés n'a pas encore été calculée.

En outre, le 25 mars 2024, ABO-Group a mis en œuvre la réduction de capital précédemment approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, dans le cadre de laquelle une rémunération d'actionnaire de € 0,094 par action a été versée. En conséquence, le capital d'ABO-Group a diminué de € 993 461,09.

En ce qui concerne le litige juridique d'ABO Logistics lié à certaines activités internationales désormais vendues et abandonnées, le groupe est parvenu à un accord avec la contrepartie après la fin de l'année, sur la base duquel la provision correspondante a été ajustée à k€ 556. Le règlement final du litige est attendu en 2024.

8. Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur l'évolution de la Société ou de ses filiales

Il ne s'est produit aucune circonstance susceptible d'exercer une influence significative sur l'évolution de la Société.

9. Informations relatives aux activités en matière de recherche et développement

ABO et tous ses travailleurs, dans chacune des sociétés opérationnelles et dans chacun des pays, consacrent du temps à la recherche et au développement d'une façon régulière et structurée. Dans ce cadre, l'accent est mis sur le perfectionnement de techniques connues, le développement de nouvelles techniques (p. ex. dans le domaine de l'assainissement) et l'exploration de nouveaux marchés de niche.

10. Informations relatives à l'existence de succursales

ABO-Group Environment NV n'a pas de succursales.

11. Justification en application de l'article 3:6 §1 6° du CSA

Bien que le bilan statutaire d'ABO-Group Environment NV présente une perte reportée, le Conseil d'administration propose d'établir les comptes annuels selon les règles comptables de continuité. L'acquisition inversée d'ABO Holding et des sociétés affiliées par la Société (dénommée alors Thenergo NV) en 2014 a rendu les fonds propres – tant statutaires que consolidés – positifs et les a considérablement renforcés. En outre, depuis l'acquisition inversée, la Société est rentable et présente un ratio de liquidité positif supérieur à un.

12. Utilisation d'instruments financiers

À la fin de l'année 2023, la Société n'a pas d'instruments financiers dérivés. Début 2024, la Société a souscrit un contrat IRS dans le but de couvrir une partie des intérêts des dettes contractées pour financer les acquisitions belges de MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023. L'impact de cette couverture à partir de 2024 sera exprimé dans les chiffres rapportés.

13. Déclaration en matière de gouvernance d'entreprise

La Société applique le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. Ce code peut être consulté sur www.corporategovernancecommittee.be. Le présent chapitre contient des commentaires sur l'application de ce code au cours de l'exercice 2023.

Pour le fonctionnement général du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration et du Comité exécutif en ce qui concerne la politique de gouvernance d'entreprise, nous renvoyons à la Charte de bonne gouvernance, dont la version la plus récente a été approuvée par le Conseil d'administration le 20 avril 2021 (disponible sur le site web www.abo-group.eu).

La Société applique le Code de gouvernance d'entreprise et la Charte de bonne gouvernance sous réserve des exceptions suivantes :

Par dérogation au principe 7.6 du Code, les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la Société. Une telle attribution nécessite une analyse plus approfondie de ses conséquences pratiques, tant pour l'entreprise que pour les membres du Conseil.

Par dérogation au principe 7.9 du Code, le Conseil d'administration n'a pas fixé un seuil minimum d'actions à détenir par les membres de la direction exécutive. Le package de rémunérations des membres de la direction exécutive est suffisamment équilibré, avec diverses composantes, pour inciter les membres de la direction exécutive à poursuivre une stratégie de croissance durable et rentable.

13.1. Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

Le système de contrôle interne d'ABO-Group vise à garantir :

- La réalisation des objectifs de l'entreprise
- La fiabilité des informations financières et non financières
- La conformité aux lois et règlements

Le système de contrôle interne est décrit dans la Charte de bonne gouvernance d'ABO-Group.

ABO-Group a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne adapté à son fonctionnement et à l'environnement dans lequel il évolue. Ce système est basé sur le modèle de contrôle interne « COSO » (abréviation de « Committee of Sponsoring Organisations of the Threadway Commission »). Le COSO est une organisation internationale privée et non gouvernementale reconnue dans le domaine de la gouvernance, du contrôle interne, de la gestion des risques et de l'information financière.

La méthode COSO s'articule autour de cinq éléments de contrôle :

- Environnement de contrôle interne
- Analyse des risques
- Activités de contrôle
- Information et communication
- Supervision et suivi

13.1.1. Environnement de contrôle

Organisation du contrôle interne

Le Comité d'audit est chargé de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les responsabilités du Comité d'audit en matière d'information financière, de contrôle interne et de gestion des risques sont expliquées en détail dans la Charte de bonne gouvernance (www.abo-group.eu).

ABO-Group a nommé un Compliance Officer externe (M. Floris Pelgrims, en tant que représentant permanent d'Erromesa BV).

Au sein de l'entreprise, les domaines de compétence ont été clairement définis et les délégations de responsabilités établies pour chaque fonction.

Éthique des affaires

L'entreprise a élaboré une Charte de bonne gouvernance, de même qu'un Code de conduite dans lequel figurent les attentes à l'égard de la direction de l'entreprise, ainsi qu'à l'égard du personnel, en termes de responsabilité et de comportement éthique. Le respect de ce Code de conduite est évalué chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

13.1.2. Analyse des risques

ABO-Group analyse périodiquement les risques liés à ses activités. Tous les collaborateurs clés sont interrogés régulièrement sur leur évaluation des risques. Les différents risques sont alors estimés quant à leur impact et à la vulnérabilité de l'entreprise. Des plans d'action sont ensuite élaborés et font l'objet d'un suivi périodique au sein du Comité exécutif. L'ensemble des facteurs de risque et des plans d'action est évalué par le Comité d'audit. Sur la base de cette analyse, certains risques ont pu être identifiés et des mesures ont pu être élaborées.

13.1.3. Activités de contrôle

L'exercice budgétaire annuel et les prévisions de trésorerie périodiques, qui englobent un examen de la stratégie, des facteurs de risque, des plans d'activités et des résultats escomptés, forment une composante essentielle des activités de contrôle. Des contrôles périodiques sont effectués. Une attention particulière est accordée à la sécurité des systèmes informatiques, à la séparation des pouvoirs, à une description claire des fonctions pour le personnel et à l'existence de procédures et de directives claires.

13.1.4. Information et communication

Afin de fournir des informations financières fiables, ABO-Group a recours à une présentation standardisée des comptes et à l'application des principes comptables IFRS (publiés dans le rapport annuel consolidé dans la rubrique « Principaux principes comptables »).

La comptabilité de toutes les entités est contrôlée de manière centralisée depuis le siège social de Gand. La consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel spécialisé (Cognos). Les systèmes d'information pour les données financières font l'objet d'une sauvegarde quotidienne et l'accès au système est restreint.

13.1.5. Supervision et suivi

La supervision est assurée par le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, via la supervision des rapports, l'évaluation des facteurs de risque et des plans d'action correspondants.

13.2. État du capital de la Société et actionnariat (information art. 34 AR du 14 novembre 2007 et art. 14, alinéa 4, loi du 2 mai 2007)

13.2.1. Le capital et les actions

Suite à la réduction de capital susmentionnée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, le capital de la Société s'élève à € 165 497 113,39, représenté par 10 568 735 actions ordinaires. Le capital a évolué comme suit depuis l'acquisition inversée d'ABO Holding :

Date	Transactions	Nombre d'actions nouvellement émises	Prix par action	Montant de l'augmentation/réduction de capital	Capital	Nombre total d'actions
Depuis la création jusqu'au 26/03/2014	-	-	-	-	€ 139 828 062,37	28 633 631
27/03/2014	Augmentation de capital apport en nature	2 613 550 000	€ 0,01	€ 26 135 500,00	€ 165 963 562,37	2 642 183 631
15/09/2014	Regroupement des actions existantes /250	0	€ 0,00	€ 0,00	€ 165 963 562,37	10 568 734
19/12/2014	Augmentation de capital en numéraire	1	€ 527 012,11	€ 527 012,11	€ 166 490 574,48	10 568 735
21/12/2023	Réduction de capital en numéraire	-	-	-€ 993 461,09	€ 165 497 113,39	10 568 735

Toutes les actions sont sans mention de valeur nominale et toutes ont les mêmes droits et obligations. Toutes les actions donnent droit à une voix à l'Assemblée générale et tous les actionnaires qui se sont régulièrement inscrits à une assemblée générale peuvent exercer leur droit de vote de la même manière. Il n'existe aucune restriction légale ou statutaire au droit de vote.

À l'exception des actions, la Société n'a pas émis d'autres titres et n'a pas de plan d'actions pour le personnel. Il n'y a aucune limitation légale ou statutaire au transfert d'actions. La Société n'a pas non plus connaissance de l'existence de pactes d'actionnaires pouvant donner lieu à des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice du droit de vote.

13.2.2. Nomination et compétences de l'organe de gestion

Le Conseil d'administration est habilité à poser tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, sauf ceux pour lesquels, en vertu de la loi ou des présents statuts, seule l'Assemblée générale est compétente. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires. Si aucun candidat à la nomination d'un administrateur ne reçoit la majorité absolue des voix exprimées, un nouveau vote est organisé entre les deux (2) candidats ayant reçu le plus de voix. En cas d'égalité des voix lors de ce nouveau vote, le candidat le plus âgé est élu.

13.2.3. Modification des statuts

C'est l'Assemblée générale qui a le droit d'apporter des modifications aux statuts, de la manière prévue à l'article 7:153 du CSA.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur des modifications aux statuts que si les modifications proposées ont été précisées dans la convocation et si les personnes présentes représentent au moins la moitié du capital social.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, une seconde assemblée doit être convoquée et la nouvelle assemblée délibère et décide valablement, quelle que soit la part du capital représentée par les associés présents. Une modification n'est adoptée que si elle obtient les trois quarts des voix.

13.2.4. Capital autorisé

Seule l'Assemblée générale est habilitée à augmenter le capital.

13.2.5. Acquisition et cession d'actions propres

La Société n'est pas habilitée à acquérir et/ou à céder ses propres actions.

13.2.6. Changement de contrôle après une offre publique d'achat

Il n'existe aucun accord auquel la société est partie et qui entre en vigueur, est modifié ou expire en cas de changement de contrôle de la société suite à une offre publique d'achat.

La Société n'a pas conclu avec ses administrateurs ou ses travailleurs d'accords prévoyant une indemnisation si, à la suite d'une offre publique d'achat, les administrateurs démissionnent ou sont licenciés sans raison valable ou si l'emploi des travailleurs prend fin.

13.2.7. Déclarations en matière de transparence

La loi du 2 mai 2007 et les statuts de la Société prévoient l'obligation pour les actionnaires de notifier une participation importante dans la Société. Le dépassement du quota qui donne lieu à une obligation de notification conformément à la législation sur la publicité des participations importantes est fixé à 5% et à tous les multiples de 5%.

Le 17 août 2022, la Société a reçu une notification de transparence indiquant que monsieur Frank De Palmenaer, suite à l'achat d'actions le 12 août 2022, détenait 90,19 % des droits de vote de la Société. La Société n'a reçu aucune autre notification. ABO-Group n'a pas non plus connaissance de l'existence de conventions d'actionnaires. Enfin, aucun certificat n'a été émis par ABO-Group.

13.3. Conseil d'administration

13.3.1. Composition du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2022

Président	Jadel BV (1), ayant comme représentant permanent monsieur Jan Gesquière <i>du 26 mai 2021 au 29 mai 2024 inclus</i>	Membre du Comité d'audit
Administrateur	Paul Decraemer BV (1), ayant comme représentant permanent monsieur Paul Decraemer <i>du 31 mai 2023 au 29 mai 2024 inclus</i>	Président du Comité d'audit et membre du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur	Katleen De Stobbeleir BV (1), ayant comme représentant permanent madame Katleen De Stobbeleir <i>du 31 mai 2023 au 29 mai 2024 inclus</i>	Présidente du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur	Alti Conseil SAS (1) ayant comme représentant permanent madame Blandine Proriol <i>du 31 mai 2023 au 29 mai 2024 inclus</i>	Membre du Comité d'audit
Administrateur	Argonauts BV (2) ayant comme représentant permanent monsieur Feliciaan De Palmenaar <i>du 31 mai 2023 au 29 mai 2024 inclus</i>	
Administrateur délégué	Monsieur Frank De Palmenaer (3) <i>du 26 mai 2021 au 29 mai 2024 inclus</i>	Membre du comité de nomination et de rémunération

(1) administrateur indépendant non exécutif (2) administrateur non exécutif (3) administrateur exécutif

Le Conseil d'administration se compose de six membres. Cinq d'entre eux sont des administrateurs non exécutifs. Quatre administrateurs sont indépendants à la fois au sens de l'article 7:87 du CSA et de la Charte de bonne gouvernance de la Société.



Jan Gesquière

- Généraliste financier à l'esprit d'entreprise
- Vision globale
- No nonsens, hands on

Frank De Palmenaer

- Visionnaire
- Entrepreneur
- Touche-à-tout multidisciplinaire

Katleen De Stobbeleir

- Avide d'apprendre
- Chercheuse dans l'âme
- Énergique



Paul Decraemer

Focalisé sur les nouvelles tendances et technologies en matière de durabilité, santé et alimentation

Blandine Proriol

*- Focus sur la communication
- Élaboration de stratégies
- Passion pour la finance*

Felician De Palmenaer

*- Numérisation
- Chercheur*

Sous la direction du Président, les administrateurs évaluent le fonctionnement du Conseil et sa collaboration avec le Comité exécutif afin d'assurer un fonctionnement efficace.

13.3.2. Activités du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2023. Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions, à l'exception de Paul Decraemer BV et de Katleen De Stobbeleir qui ont été excusés pour une réunion chacun.

En 2023, le Conseil d'administration a traité, entre autres, les questions suivantes :

- Les chiffres annuels 2022
- Les comptes annuels statutaires et consolidés, le rapport annuel
- La convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale
- Le suivi périodique des sociétés opérationnelles par rapport au budget, y compris le budget d'investissement
- Le business plan et la stratégie à long terme
- La numérisation
- Le plan commercial
- Les rapports du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération
- Les chiffres semestriels 2023
- La structure organisationnelle, y compris le suivi des restructurations opérationnelles
- L'installation du nouveau Conseil / la nomination des membres des comités
- Les dossiers d'acquisition
- La situation fiscale du Groupe
- La conformité
- Les litiges et dossiers juridiques en cours
- L'organisation du personnel et les changements fonctionnels
- Le budget 2024

13.3.3. Évaluation du Conseil

Le Conseil d'administration, sous la direction du Président, procède à une auto-évaluation annuelle afin de déterminer si le Conseil et ses comités fonctionnent efficacement. L'évaluation poursuit les objectifs suivants :

- Évaluer le mode de fonctionnement du Conseil
- S'assurer que les points abordés sont bien préparés
- Évaluer la contribution réelle de chaque administrateur
- Examiner la composition actuelle du Conseil à la lumière de la composition souhaitée

13.4. Comités constitués par le Conseil d'administration

13.4.1. Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Conseil d'administration a désigné un Comité d'audit composé d'au moins trois membres. Le Comité d'audit est composé comme suit :

- Jadel BV, ayant comme représentant permanent Jan Gesquière
- Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Paul Decraemer
- Alti Conseil SAS, ayant comme représentant permanent Blandine Proriol

Paul Decraemer BV a été nommé président du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration a défini le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité d'audit dans la Charte de bonne gouvernance. Tous les membres du Comité d'audit sont des administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Comité d'audit contrôle l'information financière et le respect des procédures administratives, juridiques et fiscales, ainsi que le suivi des audits financiers et opérationnels, et remet un avis sur le choix et la rémunération du Commissaire. Le Comité, qui rend compte directement au Conseil d'administration, a principalement un rôle de supervision et de conseil.

Conformément à l'article 7:99 du CSA, ABO-Group déclare que le Président du Comité d'audit, Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Paul Decraemer, répond aux exigences d'indépendance et dispose de l'expertise nécessaire en matière de comptabilité et d'audit.

Réunions du Comité d'audit

Le Comité s'est réuni au complet à deux reprises en 2023.

Une attention particulière a été accordée aux questions suivantes :

- Les rapports financiers et opérationnels
- La structure juridique, y compris l'examen des possibilités de simplification
- L'analyse des risques liés aux activités
- Les résultats semestriels et annuels, y compris le rapport du Commissaire
- Les litiges juridiques et les provisions
- Le plan d'audit
- La feuille de route IFRS

Après chaque réunion, le Comité d'audit, par l'intermédiaire de son Président, a rendu compte au Conseil d'administration sur les questions ci-dessus et a conseillé le Conseil d'administration dans sa prise de décision.

Evaluation du Comité d'audit

Le Président du Comité remet chaque année un rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement du Comité d'audit. Le fonctionnement du Comité est évalué au regard de la Charte de bonne gouvernance et d'autres critères pertinents approuvés par le Conseil d'administration.

13.4.2. Comité de nomination et de rémunération

Composition du Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil d'administration a constitué un Comité de nomination et de rémunération, lequel est composé d'au moins trois membres. Le Comité de nomination et de rémunération est composé comme suit :

- Katleen De Stobbeleir BV, ayant comme représentant permanent Katleen De Stobbeleir
- Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Paul Decraemer
- Frank De Palmenaer

Katleen De Stobbeleir BV a été nommée présidente du Comité de nomination et de rémunération.

Le Conseil d'administration a défini le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de nomination et de rémunération dans la Charte de bonne gouvernance. La majorité des membres du Comité de nomination et de rémunération sont des administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Comité de nomination et de rémunération fait des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne la nomination et la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

Réunions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni au complet à trois reprises en 2023. Après chaque réunion, ce Comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration.

Évaluation du Comité de nomination et de rémunération

Le Président du Comité remet chaque année un rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement du Comité de nomination et de rémunération. Le fonctionnement du Comité est évalué au regard de la Charte de bonne gouvernance et d'autres critères pertinents approuvés par le Conseil d'administration.

13.5. Gestion et direction journalière

L'administrateur délégué, également appelé CEO, est nommé par le Conseil d'administration sur la base d'une recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Il est responsable de la gestion journalière de la Société. Il rend compte directement au Conseil d'administration. L'actuel administrateur délégué, monsieur Frank De Palmenaer, a été nommé lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2021.

Le Comité exécutif, appelé 'comité de gestion' dans la Charte de bonne gouvernance, est composé d'au moins trois membres. Il ne s'agit pas d'un conseil de direction au sens de l'article 7:104 CSA.

Les membres du Comité exécutif, qui sont administrateurs ou non, sont nommés par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif se réunit régulièrement.

Le Comité exécutif assiste le CEO dans l'exercice de ses fonctions, prépare la publication des rapports financiers et d'autres informations financières et non financières importantes et exécute, le cas échéant, les autres tâches que lui délègue le CEO ou le Conseil d'administration.

À la date du présent rapport, le Comité exécutif est composé comme suit :

Nom	Fonction
Monsieur Frank De Palmenaer	Administrateur délégué
Erromesa BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Floris Pelgrims	CFO / Compliance Officer
Monsieur Sébastien Gori	CEO ABO-ERG

L'adresse de la Société pour tous les membres du Comité exécutif est le siège social de l'entreprise : Derbystraat 255, 9051 Gand (Sint-Denijs-Westrem) en Belgique.



Frank De Palmenaer
Administrateur délégué

Floris Pelgrims
CFO / Compliance Officer

Sébastien Gori
CEO ABO-ERG

13.6. Quota de genre

Conformément à la loi du 28 juillet 2011 sur les quotas, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration doit être de sexe différent de celui des autres membres. ABO-Group remplit cette condition.

13.7. Rapport des rémunérations

13.7.1. Procédure pour l'élaboration d'une politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du Comité de direction et des managers exécutifs

La procédure pour l'élaboration de la politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif est établie par le Conseil d'administration.

La rémunération des administrateurs non exécutifs a été fixée par le Conseil d'administration en 2023. Les rémunérations des membres de la direction exécutive ont été approuvées par le Conseil d'administration en 2023 dans la mesure où il y avait des modifications aux contrats en cours.

13.7.2. Politique de rémunération

La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose d'une rémunération fixe de € 5 000 par trimestre. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable, ni de primes de résultat en actions.

L'administrateur délégué reçoit une rémunération fixe en tant qu'administrateur d'un certain nombre de sociétés. La rémunération de la direction exécutive en tant que prestataire de services consiste en une indemnité journalière fixe. La rémunération de la direction exécutive en tant que membre du personnel se compose d'une rémunération fixe, d'un plan de pension, d'une assurance hospitalisation et d'un véhicule. La direction exécutive n'est pas rémunérée par des plans d'intéressement en espèces à long terme, ni par des actions et/ou des options sur actions.

Actuellement, aucun droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées n'est prévu au bénéfice de la Société.

13.7.3. Émoluments et autres rémunérations des administrateurs

En EUR	Rémunération fixe	Total 2023
Jadel BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Jan Gesquière (*)	Non exécutif	€ 20 000
Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Paul Decraemer	Non exécutif	€ 20 000
Katleen De Stobbeleir BV, ayant comme représentant permanent Madame Katleen De Stobbeleir	Non exécutif	€ 20 000
Alti Conseil SAS, ayant comme représentante permanente Madame Blandine Proriol	Non exécutif	€ 20 000
Argonauten BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Feliciaan De Palmenaar	Non exécutif	€ 20 000
Monsieur Frank De Palmenaar	Exécutif	n.a.

*Président du Conseil d'administration

13.7.4. Critères d'évaluation pour la rémunération des managers exécutifs basée sur les résultats

Les managers exécutifs reçoivent une rémunération variable dépendant en partie des résultats de l'entreprise.

13.7.5. Rémunération de l'administrateur délégué

L'administrateur délégué a reçu en 2023 une rémunération totale de k€ 195.

En k€

Rémunération fixe	k€ 190
Rémunération variable	-
Remboursement de frais	k€ 5

En outre, une somme de k€ 160 a été versée, en France, à un fonds de dotation lié à Monsieur Frank De Palmenaer qui vise à investir dans des initiatives de développement régional innovantes.

13.7.6. Rémunération des autres membres de la direction exécutive

Les autres membres de la direction exécutive ont reçu une rémunération totale de k€ 478 en 2023.

En k€

Rémunération fixe	k€ 418
Rémunération variable	k€ 45
Pension	k€ 15
Autres avantages (salariés)	Voiture / GSM / Assurance hospitalisation

Le niveau et la structure de la rémunération des membres du Comité exécutif sont fixés de manière à permettre à l'entreprise d'attirer des cadres compétents et de maintenir leur motivation. La rémunération est revue régulièrement afin de s'assurer qu'elle reste conforme au marché.

Les membres du Comité exécutif, à l'exception de l'administrateur délégué, ne perçoivent pas de jetons de présence pour les sociétés dans lesquelles ils exercent un mandat d'administrateur.

13.7.7. Actions attribuées à la direction exécutive

En 2023, il n'a pas été attribué de warrants, d'actions ou d'options sur actions à l'administrateur délégué ou à d'autres membres de la direction exécutive. Il n'y a pas de plans d'options sur actions et/ou de plans de warrants en cours.

13.7.8. Indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est due à l'égard des administrateurs non exécutifs.

Depuis sa nomination par le Conseil d'administration le 3 juin 2021, le CEO d'ABO-Group Frank De Palmenaer a le statut d'administrateur délégué et n'est pas soumis aux règles spécifiques en matière de délai de préavis et d'indemnité de préavis. Le contrat de services de gestion conclu avec Erromesa BV peut être résilié unilatéralement, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire unique de k€ 36. Le CEO d'ABO-ERG Sébastien Gori a le statut de salarié et est donc soumis aux règles légales en matière de délai de préavis et d'indemnité de préavis.

13.7.9. Rémunération du Commissaire

Le Commissaire a reçu un montant de k€ 247 pour l'accomplissement de sa mission de vérification pour l'exercice 2023, ainsi que k€ 2 pour autres missions de contrôle.

13.8. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:96 CSA

Conformément à l'article 7:96 du CSA, le Conseil d'administration doit inclure dans le présent rapport un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration dans lequel est signalé un éventuel conflit d'intérêts de nature patrimoniale dans le chef d'un des administrateurs, ainsi que la justification de la décision à cet égard et les conséquences patrimoniales qui en résultent pour la Société. En 2023, l'application de cette procédure n'a pas été invoquée.

13.9. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:97 CSA

Les sociétés cotées doivent soumettre au préalable à un comité de trois administrateurs indépendants les décisions qui relèvent de la compétence du Conseil d'administration et qui concernent la relation entre la Société et ses entreprises liées. Les administrateurs sont assistés par un ou plusieurs experts indépendants. L'article 7:97 CSA définit la procédure à suivre.

Au cours de l'exercice 2023, aucune situation n'est survenue au sein du Conseil d'administration donnant lieu à l'application de ces dispositions en matière de conflit d'intérêts.

14. Révocations et nominations

À l'Assemblée générale de cette année, les mandats de six administrateurs arriveront à échéance.

Le Conseil propose, après avis du Comité de rémunération et de nomination, de renouveler les mandats suivants :

- Jadel BV, ayant comme représentant permanent monsieur Jan Gesquière, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur non exécutif indépendant.
- Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent monsieur Paul Decraemer, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur non exécutif indépendant.
- Katleen De Stobbeleir BV, ayant comme représentant permanent madame Katleen De Stobbeleir, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur non exécutif indépendant.
- Alti Conseil SAS, ayant comme représentant permanent madame Blandine Proriol, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur indépendant non exécutif.
- Argonauten BV, ayant comme représentant permanent monsieur Feliciaan De Palmenaar, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur non exécutif.
- Monsieur Frank De Palmenaer, pour une période de 3 ans en tant qu'administrateur délégué exécutif.

Enfin, après avis du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose :

- de nommer Mazars Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises BV, ayant son siège social à Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 b8, 1210 Bruxelles, valablement représenté par Anton Nuttens et Jurgen Ostyn, en tant que Commissaire de la Société pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2027, qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026. La rémunération annuelle du Commissaire s'élève à € 35.000 pour l'exercice 2024 (hors TVA), est indexée annuellement et comprend le contrôle des états financiers statutaires et des états financiers consolidés de la Société.

Dans l'attente et sous réserve de la transposition prochaine en droit belge de la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant les rapports de durabilité des entreprises (CSRD), l'assemblée générale décide de confier au commissaire la mission de fournir une assurance sur les informations consolidées relatives à la durabilité pour une durée qui coïncidera avec le mandat de commissaire aux comptes annuels, pour une rémunération annuelle estimée à € 19.294 sur base de la proposition législative actuelle ainsi que de l'estimation par le commissaire du travail requis. En fonction de ces éléments, la rémunération finale peut encore changer.

15. Déclaration des personnes responsables

Déclaration concernant les informations fournies dans le présent rapport pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 2023.

Les soussignés déclarent que :

- les comptes annuels, qui ont été établis conformément aux normes applicables pour les comptes annuels, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises reprises dans la consolidation ;
- le rapport pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 2023 contient un exposé fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la position de la Société et des entreprises reprises dans la consolidation, de même qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gand, le 22 avril 2024

Pour le conseil d'administration,

Le président,
Jadel BV,
Représenté par
Monsieur Jan Gesquière

L'Administrateur délégué,
Monsieur Frank De Palmenaer

Comptes annuels consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 et 2022



Compte de résultat consolidé

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Chiffre d'affaires	2.17	83 620	69 868
Autres produits d'exploitation	2.18	1 543	1 059
Total des produits d'exploitation		85 163	70 927
Achats de biens et services destinés à la vente		-10 617	-8 881
Services et biens divers	2.20	-26 609	-21 803
Avantages du personnel	2.21	-35 563	-29 436
Amortissements		-6 416	-5 792
Autres charges d'exploitation	2.19	-1 269	-1 489
Bénéfice opérationnel		4 689	3 526
Charges financières	2.22	-1 299	-740
Produits financiers	2.23	72	19
Participation au bénéfice d'entreprises associées	2.8	72	-
Bénéfice avant impôts		3 534	2 805
Impôts	2.24	- 986	-589
Bénéfice net		2 548	2 216
Bénéfice (perte) net imputable aux			
actionnaires de la Société mère		2 526	2 225
intérêts minoritaires		22	-9
Bénéfice par action pour les actionnaires			
De base et dilué	2.25	0,24	0,21

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Résultat total consolidé

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Bénéfice net		2 548	2 216
Autres éléments du résultat global – transférables au compte de résultats			
Variation de la juste valeur d'actifs financiers avec modifications de juste valeur via les autres éléments du résultat global	2.11	- 1	- 7
Autres éléments du résultat global – non transférables au compte de résultats			
Gain actuariel	2.11	- 1	657
Impact des impôts		1	- 164
Réévaluation de bâtiments	2.11	2 549	-
Impact des impôts		- 625	-
Autres éléments du résultat global, après impôts		1 923	486
Résultat total, après impôts		4 471	2 702
Résultat total imputable aux actionnaires de la société mère			
intérêts minoritaires		4 447	2 711
		24	-9

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Bilan consolidé

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Immobilisations			
Goodwill	2.5	1 603	979
Immobilisations incorporelles	2.6	5 874	2 262
Immobilisations corporelles	2.7	28 517	23 466
Investissements dans des entreprises associées	2.8	242	-
Actifs d'impôts différés	2.24	766	759
Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global		10	25
Autres actifs financiers		716	588
Total des immobilisations		37 728	28 079
Actifs courants			
Stocks		1 189	1 266
Créances commerciales	2.9	19 011	14 035
Actifs contractuels	2.9	13 115	9 539
Autres actifs courants	2.9	1 277	1 095
Liquidités et équivalents de trésorerie	2.10	13 968	16 747
Total des actifs courants		48 560	42 682
Total de l'actif		86 288	70 761

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Total des fonds propres			
Capital	2.11	3 863	4 857
Réserves consolidées	2.11	16 882	14 315
Autres éléments du résultat global	2.11	4 246	2 490
Fonds propres imputables aux actionnaires du groupe		24 991	21 662
Participation minoritaire	2.11	839	98
Total des fonds propres		25 830	21 760
<hr/>			
Dettes à long terme			
Dettes financières	2.12	14 692	11 110
Passifs d'impôts différés	2.24	2 740	1 353
Provisions	2.13	1 673	1 112
Autres dettes à long terme	2.12	1 144	914
Total des dettes à long terme		20 249	14 489
<hr/>			
Dettes à court terme			
Dettes financières	2.12	15 502	16 276
Dettes commerciales		10 325	7 770
Dettes fiscales		2 181	1 330
Autres dettes à court terme	2.12/2.14	12 201	9 136
Total des dettes à court terme		40 209	34 512
Total des fonds propres et des dettes		86 288	70 761

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

en € 000	Note	Imputable aux actionnaires du groupe					Total des fonds propres
		Capital	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total	Participation minoritaire	
Au 1er janvier 2022		4 857	12 563	2 196	19 616	880	20 496
Bénéfice net			2 225		2 225	-9	2 216
Autres éléments du résultat global				486	486	-	486
Résultat total			2 225	486	2 711	-9	2 702
Achat participation minoritaire Geosonda	2.11	-	-302	-	-302	-258	-560
Option de vente participation minoritaire Geosonda	2.11	-	-363	-	-363	-515	-878
Transfert amortissements immobilisations corporelles	2.11	-	193	-193	-	-	-
Au 31 décembre 2022		4 857	14 315	2 490	21 662	98	21 760
Bénéfice net			2 526		2 526	22	2 548
Autres éléments du résultat global				1 921	1 921	2	1 923
Résultat total			2 526	1 921	4 447	24	4 471
Réduction de capital	2.11	-994	-	-	-994	-	-994
Acquisition participation minoritaire Enviromania et Translab	2.11	-	-123	-	-123	-98	-221
Acquisition MEET HET	2.11	-	-	-	-	815	815
Transfert amortissements immobilisations corporelles	2.11	-	165	-165	-	-	-
Au 31 décembre 2023		3 863	16 882	4 246	24 991	839	25 830

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Bénéfice net		2 548	2 216
Charges non décaissées et ajustements opérationnels			
Amortissements d'immobilisations corporelles	2.7	5 727	5 369
Amortissements d'immobilisations incorporelles	2.6	689	423
Plus-value sur la vente d'immobilisations corporelles	2.7	- 111	- 104
Ajustements de la juste valeur	2.4	- 501	- 165
Variation des provisions	2.13	37	311
Variation des dépréciations de clients	2.9	29	251
Produits financiers	2.23	- 72	- 19
Charges financières	2.22	1 299	740
Badwill sur regroupements d'entreprises	2.4	-35	-
Participation au bénéfice d'entreprises associées	2.8	-72	-
Charge d'impôt différé	2.24	-344	- 141
Charge d'impôt	2.24	1 330	730
Autres		-27	- 1
Ajustements du fonds de roulement			
Diminution des autres actifs financiers, des créances commerciales et d'autres actifs courants		-4 813	-3 181
Diminution des stocks		206	9
Augmentation des créances commerciales et autres dettes		2 968	893
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant intérêts et impôts		8 858	7 331
Intérêts perçus	2.23	70	16
Impôts payés		-1 225	- 285
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		7 703	7 062

en € 000	Note	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2023	2022
Activités d'investissement			
Investissements dans des immobilisations corporelles	2.7	-3 927	-3 608
Investissements dans des immobilisations incorporelles	2.6	-73	-9
Vente d'immobilisations corporelles	2.7	113	138
Acquisition d'une filiale (en net, avec acquisition de moyens de trésorerie)	2.4	-4 036	- 641
Produit des actifs financiers		19	6
Paiement d'indemnité reportée	2.4	- 14	-
Flux de trésorerie net (utilisé dans) des activités d'investissement		-7 918	-4 114
Activités de financement			
Recettes provenant de prêts	2.12	7 230	5 425
Remboursements d'emprunts	2.12	-6 030	-3 977
Remboursements de dettes de leasing	2.12	-2 442	-2 571
Intérêts payés	2.22	- 896	- 428
Autres charges financières		- 249	- 262
Achat d'intérêts minoritaires	2.11	- 177	-560
Flux de trésorerie net des activités de financement		-2 564	-2 373
Augmentation nette des valeurs disponibles et équivalents de trésorerie		-2 779	575
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie en début d'année	2.10	16 747	16 172
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie en fin d'année	2.10	13 968	16 747

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Notes relatives aux états financiers consolidés

1. Informations sur l'entreprise

ABO-Group Environment NV (la Société) est un bureau d'ingénieurs spécialisé, axé sur la géotechnique, l'environnement et l'assainissement des sols. ABO-Group offre des services de consultance et de testing & monitoring pour la construction (sol et géotechnique) ainsi que des conseils durables pour les questions d'environnement, de déchets et d'énergie. Les activités sont principalement situées en Belgique, en France et aux Pays-Bas. La Société est une société anonyme (SA) de droit belge dont le siège social est établi : Derbystraat 255, 9051 Gand.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 englobent ABO-Group Environment NV et ses filiales (dénommées conjointement 'ABO' ou le 'Groupe').

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 avril 2024, les comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication.

2. Base de présentation

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000), sauf indication contraire.

Modification des principes comptables

Les principes comptables sont conformes à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des amendements d'IFRS suivants, en vigueur au 1er janvier 2023:

- IFRS 17 Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance : première application des normes IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2 : Note sur les méthodes comptables
- Amendements à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2

L'application des nouvelles normes susmentionnées n'a pas eu d'impact significatif sur le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état des résultats réalisés et non réalisés et les principaux principes comptables.

Le Groupe a approuvé l'amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2, mais il n'est pas applicable pour l'exercice en cours, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe étant inférieur au seuil de k€ 750 000.

En outre, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué de nouvelles règles d'évaluation en ce qui concerne les entreprises associées. Voir les notes 2.1.9 et 2.8 pour plus d'informations.

2.1. Principaux principes comptables

2.1.1. Base de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les états financiers de toutes les filiales contrôlées par le Groupe. Un aperçu de toutes les entités consolidées est fourni dans la note 2.31.

Une entreprise est entièrement consolidée à partir de la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle le Groupe acquiert le contrôle, et est consolidée jusqu'à ce que le Groupe perde le contrôle. Il y a contrôle dès lors que le Groupe est soumis aux rendements variables résultant de sa participation dans l'entreprise, ou a des droits sur ces rendements, et que le Groupe a la possibilité d'influencer ces rendements grâce à son droit de regard sur l'entreprise. Le Groupe a le contrôle sur une entreprise si et seulement si le Groupe :

- a un droit de regard sur l'entreprise (par exemple sur la base de droits existants qui permettent au Groupe de contrôler les activités significatives de l'entreprise) ;
- est soumis aux rendements variables du fait de son implication dans l'entreprise ou a des droits sur ces rendements ; et
- a la possibilité d'utiliser son droit de regard sur l'entreprise pour influencer les rendements.

Un changement dans le pourcentage de participation d'une filiale, sans perdre le droit de regard, est comptabilisé comme une transaction sur fonds propres. Si le Groupe perd le contrôle sur une filiale, les actifs et l'intérêt minoritaire éventuel sont décomptabilisés et la juste valeur du paiement reçu et l'investissement résiduel sont comptabilisés, la différence étant inscrite dans le compte de résultat consolidé.

Toutes les transactions entre des entreprises du Groupe, tous les bilans et tous les bénéfices non réalisés sur les transactions entre des entreprises du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes non réalisées sont également éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sauf si une dépréciation s'applique à l'actif faisant l'objet de la transaction. Les principes comptables des filiales sont alignés sur ceux du Groupe afin d'assurer la cohérence dans l'information financière.

2.1.2. Regroupements d'entreprises et goodwill

Le prix d'acquisition (la contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises) est évalué comme étant le total des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des passifs encourus ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la partie acquéreuse. Le prix d'acquisition comprend également tous les actifs et passifs découlant d'un éventuel mécanisme de compensation. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus et sont inscrits dans les 'services et biens divers' et 'autres charges d'exploitation' dans le compte de résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprises, toute participation minoritaire dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation se fait sur la base de la comptabilité d'exercice.

Si un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation initialement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à la date d'acquisition et son impact est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les ajustements de la juste valeur des passifs éventuels, qui sont présentés comme des actifs ou des passifs, sont comptabilisés dans les 'autres produits d'exploitation' du compte de résultat après la date d'acquisition.

Le goodwill est comptabilisé à partir de la date d'acquisition pour l'excédent, d'une part, de la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant de toute participation éventuelle et (dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes) de la juste valeur de la participation détenue précédemment, d'autre part, du solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si ce total, également après réévaluation, aboutit à un montant négatif, ce bénéfice est immédiatement comptabilisé dans les 'autres produits d'exploitation' du compte de résultat.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises au coût diminué des éventuelles pertes de valeur accumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet chaque année d'un test de dépréciation. À cette fin, le goodwill est affecté, à partir de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe censées bénéficier du regroupement d'entreprises, indépendamment des actifs et des passifs de la société acquise attribués à ces unités. Si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est d'abord déduite de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie. Ensuite, la dépréciation est répartie sur les autres actifs immobilisés appartenant à l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une fois qu'une dépréciation du goodwill est comptabilisée, elle n'est pas reprise au cours d'une période ultérieure.

2.1.3. Comptabilisation des produits

Les critères spécifiques suivants s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des produits :

Consultance

Les contrats de consultance sont généralement basés sur le principe 'time & material' et exceptionnellement sur un prix fixe, à l'exception des phases d'étude.

Les produits des contrats basés sur le principe 'time & material' sont comptabilisés mensuellement comme une facture à établir, la facturation s'effectuant selon les dispositions contractuelles.

Dans le cas d'un prix fixe, les produits sont acquis sur la période de prestation et déterminés en fonction de l'avancement du projet, pour autant que l'avancement puisse être déterminé de manière raisonnablement fiable. L'avancement est principalement estimé par les ingénieurs du projet sur la base de l'examen du projet. Les modifications au pourcentage d'avancement sont comptabilisées au moment où les événements nécessitant une modification se produisent. S'il apparaît vraisemblable qu'une perte sera encourue, elle est comptabilisée immédiatement.

Testing en monitoring

Les produits résultant des activités de 'testing & monitoring' sont comptabilisés à la livraison du projet. Les projets sont principalement de courte durée et basés sur un prix fixe.

Autres ventes de biens et services

Les produits de la vente de biens et de services sont comptabilisés au moment où le contrôle est transféré au client, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, lorsque les biens et services sont livrés.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils sont acquis, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où le Groupe acquiert le droit à un dividende.

2.1.4. Impôts

L'impôt sur le résultat de l'exercice est le montant total repris dans le bénéfice ou la perte de l'exercice au titre de l'impôt courant et de l'impôt différé.

La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat de la période, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont imputés directement aux capitaux propres.

Pour le calcul, on utilise les taux d'imposition pour lesquels le processus législatif est achevé en substance à la date du bilan.

Les impôts courants pour les périodes en cours et antérieures sont, dans la mesure où ils ne sont pas encore payés, comptabilisés comme un passif. Si le montant déjà payé au titre de la période en cours et des périodes antérieures dépasse le montant dû pour cette période, le solde est comptabilisé comme un actif.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal, pour toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable à des fins d'information financière, et cela tant pour les actifs que pour les passifs.

Selon cette méthode, le Groupe doit, lors d'un regroupement d'entreprises, comptabiliser entre autres les impôts différés résultant de la différence entre la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et leur base fiscale à la suite du regroupement d'entreprises.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à chaque date de bilan et est annulée dans la mesure où il n'est plus probable que tout ou partie de l'avantage fiscal correspondant sera réalisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués à chaque date de bilan et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au taux d'imposition qui devrait s'appliquer dans l'année au cours de laquelle l'actif ou le passif est réalisé ou réglé, sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou pour lesquels le processus législatif a été en grande partie achevé à la date de présentation.

Les passifs et actifs d'impôt différé sont compensés les uns avec les autres s'il est légalement autorisé de compenser les passifs et les actifs d'impôts dus et pour autant que ceux-ci portent sur des impôts levés par les mêmes autorités fiscales et que le Groupe ait l'intention d'exercer ce droit.

Les produits, les charges et les actifs sont comptabilisés sans la taxe sur la valeur ajoutée déductible. Le montant net de la TVA à récupérer ou de la TVA due est repris dans les actifs et passifs d'impôts.

2.1.5. Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des portefeuilles de clients comptabilisés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les frais de développement, avec lesquels les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un projet pour la production de produits et de processus nouveaux ou sensiblement améliorés, ne sont comptabilisés au bilan que si le produit ou le processus est techniquement ou commercialement réalisable, si le Groupe dispose de ressources suffisantes pour l'achever et s'il peut être démontré que l'actif générera probablement des avantages économiques futurs.

Le montant porté à l'actif comprend le coût des matériaux, les charges salariales directes et une part proportionnelle des frais généraux. Le Groupe n'a, actuellement, pas de frais de développement activés.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements éventuels et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire à partir de la date à laquelle l'actif est disponible, et cela sur la durée de vie utile estimée. La méthode d'amortissement et la période de l'immobilisation corporelle à durée de vie limitée sont au moins revues à la fin de chaque exercice financier.

Les durées de vie utile suivantes sont appliquées :

- Logiciels : 3 ans ;
- Portefeuilles de clients : 10 ans.

2.1.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles réductions de valeur, à l'exception des terrains et des bâtiments comptabilisés à la valeur de marché diminuée des amortissements cumulés sur les bâtiments et des éventuelles réductions de valeur à la date de réévaluation.

Le coût comprend le prix d'achat initial augmenté de tous les frais directement imputables (tels que taxes non récupérables, transport, etc.). Le coût d'un actif de fabrication propre comprend le coût des matériaux, les charges salariales directes et une part proportionnelle des frais généraux de production. Les terrains et les bâtiments sont évalués selon la méthode de réévaluation, c'est-à-dire à la valeur de marché diminuée des amortissements cumulés et des éventuelles réductions de valeur à la date de la réévaluation. L'évaluation des terrains et des bâtiments à la juste valeur est effectuée avec une régularité suffisante afin que la valeur de marché de l'actif réévalué ne diffère pas de manière significative de sa valeur comptable.

Une plus-value de réévaluation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (réserve de réévaluation). Si toutefois la plus-value de réévaluation annule une perte de réévaluation pour le même actif qui a été comptabilisée dans le compte de résultat lors d'une période antérieure, la plus-value est comptabilisée dans le compte de résultat. Une perte de réévaluation est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf s'il s'agit de la reprise d'une plus-value de réévaluation comptabilisée dans la réserve de réévaluation pour le même actif lors d'une période antérieure.

Un transfert de la réserve de réévaluation vers les réserves consolidées est opéré pour la différence entre l'amortissement basé sur l'actif réévalué et l'amortissement basé sur le coût initial. À la date de la réévaluation, les amortissements cumulés sont déduits de la valeur brute de l'actif et la valeur nette de l'actif est ensuite réévaluée. Lors de la vente, la réserve de réévaluation restante liée à l'actif est transférée aux réserves consolidées.

En cas de remplacement d'éléments importants des immobilisations corporelles, les actifs d'origine sont décomptabilisés et remplacés par le coût des nouveaux actifs, avec une nouvelle durée de vie utile. Si une révision majeure est effectuée, ce coût est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en tant que frais de remplacement s'il répond aux critères de comptabilisation. Tous les autres frais relatifs à l'entretien et aux réparations sont imputés au compte de résultat au moment où ils sont engagés.

Les éléments relatifs aux immobilisations corporelles ne sont plus comptabilisés au moment de leur mise hors service ou si plus aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le bénéfice ou la perte résultant de la mise hors service de l'actif immobilisé (calculé sur la base de la différence entre la vente nette et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans le résultat de l'année de la mise hors service.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à savoir :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| – Terrains : | non amortis |
| – Bâtiments : | 30-33 ans ; |
| – Aménagement de bâtiments : | 10 ans ; |
| – Équipement technique : | 3-10 ans ; |
| – Matériel informatique : | 3-5 ans ; |
| – Équipement de bureau : | 5 ans ; |
| – Voitures : | 4-5 ans |

La durée de vie utile estimée, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture du bilan, de sorte que toute estimation modifiée soit comptabilisée sur une base prospective.

2.1.7. Leasing

Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est ou contient un contrat de location. Cela signifie que le contrat donne le droit, contre rémunération, de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période.

LE GROUPE EN TANT QUE PRENEUR

Le Groupe applique une même approche pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et du leasing d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise des passifs de location pour les paiements de location et les actifs de type 'droit d'utilisation' qui représentent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

Actifs de type 'droit d'utilisation'

Le Groupe comptabilise les actifs de type 'droit d'utilisation' à la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire à la date sous-jacente à laquelle l'élément est disponible pour être utilisé). Les actifs de type 'droit d'utilisation' sont évalués à leur coût, diminué des éventuels amortissements cumulés et pertes de valeur et corrigé en fonction d'une éventuelle réévaluation des passifs de location. Le coût des actifs de type 'droit d'utilisation' comprend le montant des passifs de location comptabilisés, les frais directs initiaux engagés et les paiements de location effectués à la date de prise d'effet ou avant cette date, moins les avantages reçus. Les actifs pour droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée de la location.

Les droits d'utilisation pour les actifs font également l'objet de réductions de valeur. Nous renvoyons aux règles d'évaluation énoncées au point 2.1. 9 Réductions de valeur pour actifs non financiers.

Passifs de location

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise des passifs de location qui sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location attendus sur la durée du contrat de location.

Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un cours sont comptabilisés comme charge dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'événement ou la situation à l'origine du paiement se produit.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, le Groupe utilise son taux d'intérêt marginal car le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé directement. Après la date de prise d'effet, le montant des passifs de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et est diminué des paiements de location. En outre, la valeur comptable des passifs de location est réévaluée dans le cas d'ajustements, d'une modification de la période locative, d'une modification des paiements de location (p. ex. modification des paiements futurs suite à une variation de l'indice ou du cours utilisé pour déterminer ces paiements de location) ou d'une modification dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les passifs de location du Groupe sont comptabilisés dans les dettes financières.

Contrats de location à court terme et leasing d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique la dispense de comptabilisation pour les contrats de location à court terme (à savoir les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également la dispense pour les actifs loués de faible valeur. Les paiements de location au titre de contrats de location à court terme et pour des actifs de faible valeur sont comptabilisés en charge pendant la durée de la location.

2.1.8. Réductions de valeur sur actifs non financiers

Pour les actifs non financiers du Groupe, une évaluation est effectuée à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif puisse faire l'objet d'une réduction de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif doit être estimée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de vente et la valeur intrinsèque. Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie dont fait partie l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La détermination de la valeur intrinsèque est basée sur le modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en particulier l'actualisation des flux de trésorerie futurs provenant de l'exploitation continue de l'unité,

pour laquelle la direction s'est basée sur une prévision des flux de trésorerie fondée sur un business plan sur cinq ans et une analyse de sensibilité pour les principales hypothèses. Les flux de trésorerie futurs sont actualisés sur la base d'un coût moyen pondéré du capital. Pour déterminer les prévisions de flux de trésorerie après la dernière période budgétaire, elles sont extrapolées sur la base d'un taux de croissance.

Les réductions de valeur peuvent être reprises s'il se produit un changement dans les éléments qui sont à l'origine de la dépréciation. Cette reprise ne peut excéder la valeur comptable réelle avant dépréciation, moins la perte de valeur et les amortissements. La reprise de la réduction de valeur a un effet immédiat sur le résultat.

2.1.9. Entreprises associées

Lorsque le groupe acquiert une influence notable dans une entreprise associée, sa part des actifs, passifs et passifs éventuels acquis est initialement réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si le prix d'acquisition dépasse la juste valeur de la part acquise des actifs, passifs et passifs éventuels, cette différence est comptabilisée en tant que goodwill. Si le goodwill ainsi calculé est négatif, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat. Par la suite, la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées est comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède la valeur comptable de la participation, la valeur comptable est remise à zéro et des pertes supplémentaires ne sont comptabilisées que dans la mesure où le Groupe a compensé par des passifs supplémentaires. Dans ce cas, la perte cumulée est comptabilisée dans la rubrique 'provisions pour autres risques et charges'.

Les bénéfices non réalisés résultant de transactions avec des entreprises associées sont éliminés à hauteur de la part du Groupe dans la valeur de la participation dans l'entreprise associée.

La valeur comptable nette des participations dans des entreprises associées est réévaluée s'il existe des indications de dépréciation ou des indications que les dépréciations précédemment comptabilisées ne sont plus justifiées. Les participations dans des entreprises associées figurant au bilan comprennent également la valeur comptable du goodwill correspondant.

2.1.10. Actifs financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et principes suivants sont appliqués pour estimer la juste valeur des instruments financiers significatifs :

- Les investissements en fonds de placement sont évalués sur la base des comptes annuels du fonds concerné, les investissements étant évalués dans les comptes annuels selon les règles établies par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital valuation).
- Pour les créances commerciales, les dettes commerciales, les autres actifs et passifs courants, les valeurs comptables inscrites au bilan sont une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée courte.
- Pour les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie, les valeurs comptables inscrites au bilan sont une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée courte.

Critères pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme actifs financiers avec variations de la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou le compte de résultat ou comme actifs financiers évalués au coût amorti. La classification de l'actif financier au moment de sa comptabilisation dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique du Groupe pour la gestion de ces actifs financiers. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur augmentée, pour les actifs non évalués à la juste valeur via le compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Les actifs financiers du Groupe comprennent les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances, les garanties et les investissements en fonds de placement.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la conclusion. Cela signifie qu'un actif est comptabilisé à la date à laquelle le Groupe le reçoit et est décomptabilisé à partir de la date à laquelle il est livré par le Groupe ; ce qui est également la date à laquelle un gain ou une perte éventuelle sur la cession est comptabilisé(e). Le Groupe comptabilise les créances cédées à un établissement bancaire à des fins de financement comme des actifs financiers car le Groupe reste responsable vis-à-vis du factor de la bonne exécution des engagements de paiement du client.

Critères pour l'évaluation des actifs financiers

- Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global :
- Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont inscrits à leur juste valeur. Ces actifs financiers concernent exclusivement des investissements en fonds de placement. Un gain ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global sous les capitaux propres. Lors de la vente, les gains ou pertes cumulés enregistrés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés vers le résultat d'exploitation, mais restent dans les capitaux propres.
- Actifs financiers avec variations de juste valeur via le compte de résultat :
- Les options d'achat sur intérêts minoritaires sont présentées comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Actifs financiers évalués au coût amorti :
- Ces actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût amorti. Un gain ou une perte est comptabilisé(e) en compte de résultat lorsque l'actif financier fait l'objet d'une dépréciation.

Réductions de valeur sur actifs financiers

Le Groupe applique l'approche simplifiée pour déterminer les réductions de valeur pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les créances commerciales et autres créances. Les ECL sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux d'intérêt approchant le taux d'intérêt effectif initial. Une réduction de valeur est comptabilisée à chaque période comptable sur la base de la durée de vie utile de l'ECL.

À la fin de l'exercice, une estimation des créances douteuses est effectuée sur la base d'un examen de tous les montants en souffrance. Les créances douteuses sont amorties l'année où elles sont identifiées comme telles.

Les provisions et les réductions de valeur sur actifs financiers sont comptabilisées en charges financières lorsque ces actifs sont liés à des activités de financement. Lorsque ces actifs sont liés à des activités d'exploitation ou d'investissement, les provisions et les réductions de valeur sont comptabilisées en charges d'exploitation.

2.1.11. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé moins le coût estimé pour finaliser le produit et réaliser la vente. Les stocks se composent de biens commerciaux, de consommables et de matériaux de travail qui sont utilisés dans le cadre de l'exécution des projets et qui sont évalués au coût selon la méthode FIFO.

2.1.12. Créances commerciales et autres créances, y compris les actifs contractuels

Les créances commerciales et autres créances à court terme sont comptabilisées à leur coût, diminué des réductions de valeur appropriées pour les pertes de crédit attendues.

Un actif contractuel est le droit à une contrepartie en échange de la livraison de biens ou de services au client. Le Groupe comptabilise un actif contractuel lorsque les biens ou services sont livrés au client et cela avant que les biens ou services soient facturés. Les actifs contractuels comprennent à la fois des factures à émettre et des contrats en cours, évalués sur la base du degré d'avancement. Nous renvoyons également aux principes comptables relatifs au chiffre d'affaires.

2.1.13. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie

Les valeurs disponibles et équivalents de trésorerie comprennent les dépôts au comptant et à vue, les placements à court terme (< 3 mois), les placements à court terme très liquides qui peuvent être facilement convertis en valeurs disponibles dont le montant est connu et qui ne comportent aucun risque significatif de changement de valeur.

2.1.14. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation (juridiquement contraignante ou implicite) existante résultant d'un événement passé, lorsqu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera probablement nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si le Groupe s'attend à ce qu'une partie ou la totalité des dépenses nécessaires au règlement d'une provision soit remboursée, le remboursement est comptabilisé en tant qu'actif financier, seulement lorsqu'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu.

2.1.15. Avantages du personnel

Le Groupe a à la fois des régimes de pension à cotisations définies et à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les engagements de pension pour les régimes à cotisations définies sont généralement constitués par le biais des cotisations de l'employeur et des travailleurs. Les obligations en matière de cotisations pour les plans de pension à cotisations définies à la charge du Groupe sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'année à laquelle elles se rapportent.

Les plans belges à cotisations définies sont classés et comptabilisés en tant que plans de pension à prestations définies.

Régime de pension à prestations définies

Les filiales en France ont un plan de pension à prestations définies, tout comme les assurances de groupe belges avec un rendement minimum garanti.

Les plans belges à cotisations définies ont un rendement variable garanti sur les cotisations payées depuis le 1er janvier 2016. Sur les cotisations payées avant le 1er janvier 2016, il y a un rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur (3,25%) et des travailleurs (3,75%). Le rendement variable garanti est calculé annuellement en prenant 65 % du taux moyen des OLO à 10 ans sur une période de 24 mois, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des faibles taux d'OLO ces dernières années, le pourcentage initial a été fixé à 1,75 %. Les cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2015 restent soumises au rendement minimum garanti de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations des travailleurs.

Un régime à prestations définies fixe le montant des prestations que le travailleur recevra lorsqu'il atteindra l'âge de la pension, lequel dépend généralement d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, ou garantit un rendement minimum sur les dépôts effectués.

L'obligation nette du Groupe comptabilisée au bilan au titre des régimes de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur des placements en fonds qui sont détenus par une compagnie d'assurance qualifiée et qui ne sont pas disponibles pour les créanciers du Groupe et qui, en outre, ne peuvent pas être versés directement au Groupe, et ajustée en fonction du coût des services passés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les sorties de fonds futures attendues au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même devise que celle dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances sont proches de celles de l'obligation de pension.

Les composantes du coût des régimes à prestations définies comprennent (a) les charges de pension (coûts actuels et coûts des services passés), (b) les intérêts nets sur le passif (l'actif) net des prestations définies et (c) la réévaluation du passif (de l'actif) net des prestations définies. Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges, au plus tôt (a) à la date de la modification ou de la réduction du plan ou (b) à la date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts des restructurations.

L'intérêt net sur un passif (actif) au titre des prestations définies est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif (actif) net au titre des prestations définies.

Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels pour refléter les ajustements découlant de l'expérience acquise et des changements dans les hypothèses actuarielles, et cela en totalité dans la période au cours de laquelle ils surviennent dans les autres éléments du résultat global.

Les charges de pension sont entièrement comptabilisées dans les avantages du personnel.

2.1.16. Passifs financiers

Critères pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières sont classées en tant que passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur des valeurs disponibles reçues, après déduction des frais de transaction directement attribuables.

Un passif financier n'est plus comptabilisé dès lors que l'obligation est remplie, est annulée ou a expiré.

Les passifs financiers du Groupe se composent des dettes commerciales et autres dettes et des emprunts.

Options de vente et intérêts minoritaires

Un passif financier est comptabilisé à la juste valeur de l'option de vente émise sur un intérêt minoritaire par le biais d'une compensation partielle de l'intérêt minoritaire. La différence entre la valeur de l'intérêt minoritaire et la juste valeur du passif est ajoutée aux réserves consolidées, qui sont incluses dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires. La juste valeur du passif financier est la valeur actualisée du montant estimé du remboursement et dépend d'une estimation par la direction d'un certain nombre d'hypothèses (c'est-à-dire l'évaluation des actions, la probabilité estimée d'exercice de l'option de vente au cours des différentes années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) attendu). Le passif financier figure dans les autres dettes courantes et/ou non courantes du bilan consolidé. Le passif sera ajusté à la fin de chaque période de référence dans le compte de résultat pour tenir compte des changements de valeur, y compris l'effet de la désactualisation et d'autres changements dans le montant estimé du remboursement en raison de changements dans les hypothèses de la direction. Si l'option expire sans avoir été exercée, le passif est annulé à la charge des intérêts minoritaires et des réserves consolidées.

2.1.17. Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2. Normes nouvelles et modifiées qui ne sont pas encore applicables

Les normes qui ne sont pas encore d'application à la date des états financiers consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous. Cet aperçu montre les normes et interprétations qui s'appliqueront au Groupe sur une base raisonnable à la date future. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes et interprétations lorsqu'elles seront d'application.

Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de normes ou d'interprétations avant leur date d'entrée en vigueur.

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants assortis de clauses restrictives (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, déjà approuvés dans l'Union européenne)
- Amendements à IFRS 16 : Contrats de location : Obligation de location dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et à IFRS 7 Instruments financiers : Notes : Accords de financement de fournisseurs (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais pas encore approuvés dans l'Union européenne)

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, mais pas encore approuvés dans l'Union européenne)

2.3. Jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à formuler des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une influence sur les montants publiés dans les états financiers et les notes annexes. L'incertitude inhérente à ces estimations et hypothèses peut entraîner des ajustements importants de la valeur comptable des actifs ou des passifs dans les périodes futures.

Évaluations, estimations et hypothèses

La direction formule des jugements et des estimations et utilise des hypothèses dans le cadre de l'application des IFRS, lesquels ont un impact significatif sur les montants repris dans les états financiers, avec un risque important de changements au cours de l'année suivante. Les estimations et les suppositions sont fondées sur les informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés. Ces informations peuvent changer dans le futur par suite de l'évolution du marché ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe. Ces changements dans les hypothèses comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu.

Réductions de valeur sur le goodwill

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il y a des indications selon lesquelles une réduction de valeur devrait être comptabilisée pour toutes les immobilisations incorporelles et corporelles. Une analyse de dépréciation est effectuée chaque année pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est affecté. Dans le calcul de la valeur intrinsèque, la direction doit estimer les flux de trésorerie futurs de l'actif immobilisé ou de l'unité génératrice de trésorerie et calculer une actualisation de la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur le goodwill fin 2023 et 2022.

La valeur intrinsèque est sensible au taux d'actualisation et aux autres hypothèses concernant, entre autres, le taux de croissance du chiffre d'affaires, la marge brute et les charges d'exploitation. Les hypothèses et l'évaluation sont commentées plus en détail dans la section 2.5.

Actifs d'impôts différés

Le Groupe a des pertes fiscales, des déductions d'intérêts notionnels et déductions pour investissement, des transferts pour RDT et d'autres écarts temporaires déductibles qui ne sont pas utilisés. Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les bénéfices imposables futurs seront générés et que ces actifs d'impôts pourront, à cette occasion, être utilisés. La direction doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer le montant des actifs d'impôts comptabilisés, en se basant sur une estimation du timing ainsi que sur le montant des bénéfices imposables futurs et les stratégies de planification futures. Le total des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportables et autres déductions s'élève à k€ 844 au 31 décembre 2023 (2022: k€ 641). De plus amples informations sont fournies dans la note 2.24.

Juste valeur des terrains et bâtiments

Le Groupe évalue les terrains et les bâtiments selon la méthode de réévaluation, à savoir que les terrains et les bâtiments sont évalués à leur juste valeur diminuée des amortissements cumulés et des amortissements extraordinaire. Le Groupe fait appel à un expert immobilier pour estimer la juste valeur en fonction des circonstances et des informations disponibles à la date de l'évaluation.

Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés.

La valeur comptable des terrains et bâtiments s'élève à k€ 9 383 au 31 décembre 2023 (2022: k€ 6 324). De plus amples informations sont fournies dans les notes 2.7 et 2.15.

Plans de pension à prestations définies

Le Groupe a classé et comptabilisé les plans de pension belges à prestations définies (assurance groupe avec rendement minimum légal) en tant que plans de pension à prestations définies. Le Groupe a d'autres plans de pension à prestations définies en France.

Le traitement comptable des plans de pension à prestations définies oblige la direction à émettre d'importantes hypothèses en ce qui concerne le taux d'actualisation, les hausses salariales futures et l'inflation. Les hypothèses et la sensibilité de ces hypothèses au passif net sont expliquées plus en détail au point 2.13.

Provisions et passifs éventuels

Le Groupe a un certain nombre de litiges en cours, pour lesquels il procède à une importante évaluation, d'une part, de la probabilité, et d'autre part du montant potentiel à payer. Les litiges sont commentés plus en détail au point 2.13.

Détermination de la durée de location dans les contrats avec options de renouvellement et de résiliation

Le Groupe détermine la durée de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, plus toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si l'on a une certitude raisonnable qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location si l'on a une certitude raisonnable qu'elle ne sera pas exercée.

Le Groupe a plusieurs contrats de location avec des options d'extension et de résiliation. Le Groupe procède à des évaluations pour déterminer si l'on a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation du contrat de location sera exercée. Cela signifie qu'il tient compte de tous les facteurs pertinents qui constituent un motif économique de prolongation ou de résiliation. L'existence ou non de travaux d'amélioration des actifs, l'importance stratégique ou non de l'emplacement et la durée initiale du contrat sont quelques-uns des éléments pris en compte. Après la date de prise d'effet, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui est de son ressort et qui influence sa capacité à exercer l'option de renouvellement ou de résiliation (p. ex. des améliorations ou des changements importants apportés à l'actif loué). Les périodes couvertes par une option de résiliation ne sont considérées comme faisant partie de la durée de la location que lorsqu'on a une certitude raisonnable qu'elle ne sera pas exercée.

Contrats de location – estimation du taux d'intérêt marginal

Il est difficile pour le Groupe de déterminer le taux d'intérêt implicite, raison pour laquelle il utilise le taux d'intérêt marginal pour calculer les passifs de location. Le taux d'intérêt marginal est le taux d'intérêt que le Groupe paierait dans un environnement économique similaire pour obtenir, par le biais d'un emprunt sur une période similaire et avec une couverture similaire, un actif d'une valeur similaire au droit d'utilisation.

Le taux d'intérêt marginal reflète ce que le groupe 'aurait à payer', ce qui nécessite une estimation dès lors qu'aucun taux observable n'est disponible (comme pour les filiales qui ne concluent pas de transactions de financement) ou que ces taux doivent être adaptés aux conditions du contrat de location (p. ex. lorsque les contrats de location ne sont pas dans la monnaie fonctionnelle de la filiale). Le Groupe estime le taux d'intérêt marginal sur la base de données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles.

Options de vente et intérêts minoritaires

Le Groupe a comptabilisé un passif financier pour la juste valeur d'une option de vente émise sur un intérêt minoritaire. La juste valeur du passif financier est la valeur actualisée du montant estimé du remboursement et dépend d'une estimation par la direction d'un certain nombre d'hypothèses (c'est-à-dire l'évaluation des actions, la probabilité estimée d'exercice de l'option de vente au cours des différentes années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) attendu). De plus amples informations sont fournies au point 2.15.

Regroupements d'entreprises

Bien que les meilleures estimations et hypothèses soient utilisées dans le cadre du processus d'affectation du prix d'achat pour évaluer avec précision les actifs acquis et les passifs contractés à la date d'acquisition, ces estimations et hypothèses sont intrinsèquement incertaines. Les exemples d'estimations critiques dans l'évaluation de certaines immobilisations incorporelles qui ont été acquises ou qui pourraient l'être dans le futur comprennent, sans que ce soit limitatif, les éléments suivants :

- Flux de trésorerie futurs attendus des contrats et relations avec les clients ;
- La juste valeur des revenus différés ;
- Taux d'actualisation.

2.4. Regroupements d'entreprises

2.4.1. Regroupements d'entreprises en 2023

Dynaopt

Le 1er janvier 2023, ABO-Group a acquis 100 % des actions de la société française Dynaopt, qui développe des systèmes de mesure innovants pour la surveillance des ouvrages et des sites naturels, segments de marché stratégiques actuellement en pleine croissance et développement. Avec cette expertise, ABO-Group ajoute un nouvel élément à son offre de produits et renforce ses activités géotechniques et géophysiques existantes. Avec l'acquisition de 100 % des actions de Dynaopt, ABO-Group acquiert également une participation de 40 % de Dynaopt dans le GIE Gauss Monitoring.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements à la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	19	136	155
Immobilisations corporelles	206	254	460
Actifs d'impôts différés	103	–	103
Immobilisations financières	164	–	164
Stocks	129	–	129
Créances commerciales	375	–	375
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	–
Autres actifs courants	62	–	62
Total de l'actif	1 058	390	1 448
Dettes			
Passifs d'impôts différés	–	97	97
Provisions	145	–	145
Prêts financiers à long terme	451	–	451
Prêts financiers à court terme	61	–	61
Dettes commerciales	118	–	118
Dettes fiscales	211	–	211
Autres dettes	36	–	36
Total du passif	1 022	97	1 119
Total des actifs et passifs identifiés	36	293	329
Goodwill			69
Prix d'achat des actions en espèces			
Paiement différé			98
Prix d'acquisition payé en espèces			300
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			–
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			300

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 300. En outre, des frais de transaction de k€ 23 liés à l'acquisition ont été inscrits dans les rubriques 'Services et biens divers' et 'Autres charges d'exploitation' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 136. L'ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles concerne la réévaluation des matériaux de projet, notamment les stations de mesure et autres équipements utilisés à cette fin, pour un montant de k€ 254. La juste valeur des créances commerciales est de k€ 375, ce qui correspond à leur valeur comptable.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ 69, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités de Dynaopt et du Groupe. Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de k€ 98 (k€ 125 sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 2 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Au 31 décembre 2023, un ajustement de la juste valeur de k€ -74 a été comptabilisé et la valeur actuelle de la rémunération différée est de k€ 24, inscrite à la ligne 'Autres passifs non courants'.

Depuis l'acquisition au 1er janvier, l'entité acquise a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de k€ 1 178 et au résultat net à hauteur de k€ -294.

SEGED

Le 15 février 2023, ABO-Group a élargi ses activités dans le domaine de l'environnement en acquérant 100% des actions de SEGED, un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et de l'écologie, situé dans le département français du Var. L'équipe pluridisciplinaire de SEGED, composée de 40 experts, apporte une solide expertise en matière d'études et de coordination environnementales, d'études en sciences naturelles, de flux de déchets et d'assainissement, qui renforce les services de gestion de l'eau existants dans les trois pays d'origine du Groupe et permet de poursuivre le développement de solutions innovantes.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	1 311	1 311
Immobilisations corporelles	235	-	235
Autres actifs immobilisés	11	-	11
Créances commerciales	517	-	517
Trésorerie et équivalents de trésorerie	510	-	510
Autres actifs courants	62	-	62
Total de l'actif	1 335	1 311	2 646
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	328	328
Dettes financières à long terme	124	-	124
Dettes financières à court terme	98	-	98
Dettes commerciales	100	-	100
Dettes fiscales	150	-	150
Autres dettes	150	-	150
Total du passif	622	328	950
Total des actifs et passifs identifiés	713	983	1 696
Goodwill			4
Prix d'achat des actions			
Prix d'acquisition payé en espèces			1 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-510
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			1 190

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ € 1 190. En outre, des frais de transaction de k€ 41 liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 1 311 La juste valeur des créances commerciales est de k€ 517, ce qui correspond à leur valeur comptable.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ € 4, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités de SEGED et du Groupe.

Depuis l'acquisition, Geosonic France a contribué à raison de k€ 2 624 au chiffre d'affaires et de k€ 179 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 2 977 et de k€ 240.

MEET HET

Le 1er juillet 2023, ABO-Group Environment s'est associé à MEET HET, une entreprise en pleine croissance dans le domaine de la topographie. MEET HET est un expert en matière de surveillance, de 'digital twins', de mesures techniques, de formations et de mesures classiques. Cette transaction offre à ABO-Group l'opportunité non seulement d'entrer dans un bureau de géomètres de référence en Flandre, mais aussi de développer ses objectifs en termes de numérisation et de techniques d'arpentage innovantes. Le Groupe prend une participation de 70 % dans MEET HET.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	8	1 524	1 532
Immobilisations corporelles	1 467	375	1 842
Créances commerciales	843	–	843
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	–	50
Total de l'actif	2 368	1 899	4 267
Dettes			
Passifs d'impôts différés	–	475	475
Dettes financières à long terme	656	–	656
Prêts financiers à court terme	513	–	513
Dettes commerciales	272	–	272
Autres dettes	186	–	186
Total du passif	1 627	475	2 102
Total des actifs et passifs identifiés	741	1 424	2 165
Intérêts minoritaires			-815
Goodwill			551
Prix d'achat des actions			1 901
Paiement différé			601
Prix d'acquisition payé en espèces			1 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-50
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			1 250

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ € 1 250. En outre, des frais de transaction de k€ 11 liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 1 524. L'ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles concerne, d'une part, la réévaluation du terrain et du bâtiment pour k€ 262, sur la base de l'évaluation d'un expert immobilier agréé, et, d'autre part, la réévaluation du matériel de projet et de l'équipement pour k€ 113. La juste valeur des créances commerciales est de € 843, ce qui correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur totale des actifs nets identifiables comprend la juste valeur de l'intérêt minoritaire de 30 %, en plus du prix d'achat des actions. La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ € 551, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités de MEET HET et du Groupe.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de k€ 601 (k€ 800 sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 4 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle de la rémunération différée est de k€ 638, dont k€ 449 ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et k€ 189 à la ligne 'Autres passifs courants'.

Depuis l'acquisition, l'entité acquise a contribué à raison de k€ 1 510 au chiffre d'affaires et de k€ 52 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 2 899 et de k€ 263.

Rimeco

Le 1er juillet 2023, ABO-Group a acquis 100% des actions de Rimeco, un expert en matière d'assainissement des sols basé à Tirlemont. Rimeco est un expert reconnu en matière d'assainissement des sols en Flandre, qui réalise différentes phases d'études du sol. L'entreprise a constitué une équipe de 11 personnes. Avec cette acquisition, ABO-Group renforce sa position sur le plan du sol en Belgique et assure une meilleure couverture régionale dans un domaine qu'il connaît moins bien.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	–	1 249	1 249
Immobilisations corporelles	32	–	32
Autres actifs immobilisés	31	–	31
Actifs contractuels	135	–	135
Créances commerciales	211	–	211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	966	–	966
Total de l'actif	1 375	1 249	2 624
Dettes			
Passifs d'impôts différés	–	312	312
Dettes financières à court terme	15	–	15
Dettes commerciales	85	–	85
Autres dettes	145	–	145
Total du passif	245	312	557
Total des actifs et passifs identifiés	1 130	937	2 067
Badwill			-35
Prix d'achat des actions			2 032
Paiement différé			332
Prix d'acquisition payé en espèces			1 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-966
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			734

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ € 734. En outre, des frais de transaction de k€ 7 liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 1 249. La juste valeur des créances commerciales est de k€ 211, ce qui correspond à leur valeur comptable.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un badwill de k€€ 35, inscrit à la ligne 'autres produits d'exploitation' du compte de résultat consolidé. Ce badwill reflète une juste valeur plus élevée des actifs acquis, y compris les relations clients, par rapport au prix payé.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de k€ 332 (k€ 525 sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 3 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle de la rémunération différée est de k€ 353, dont k€ 201 ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et k€ 152 à la ligne 'Autres passifs courants'.

Depuis l'acquisition, l'entité acquise a contribué à raison de k€ 1 275 au chiffre d'affaires et de k€ 240 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 2 195 et de k€ 221.

SWBO

Le 20 octobre 2023, ABO-Group a acquis 100% des actions du bureau d'ingénieurs belge SWBO, spécialisé dans la conception de travaux routiers et d'égouttage. SWBO a plus de 30 ans d'expérience et gère une équipe d'experts, de dessinateurs, d'ingénieurs et de géomètres. Pour ABO-Group, cette acquisition représente une entrée dans un domaine entièrement nouveau. Avec les acquisitions récentes de MEET HET et Rimeco, ABO-Group peut maintenant combiner les connaissances et l'expérience dans ce domaine en une entité forte.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements à la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations corporelles	203	-	203
Autres actifs immobilisés	73	-	73
Actifs contractuels	1 459	- 111	1 348
Créances commerciales	347	-	347
Trésorerie et équivalents de trésorerie	612	-	612
Autres actifs courants	7	-	7
Total de l'actif	2 701	-111	2 590
Dettes			
Prêts financiers à long terme	150	-	150
Prêts financiers à court terme	17	-	17
Dettes commerciales	68	-	68
Autres dettes	531	-	531
Total du passif	766	-	766
Total des actifs et passifs identifiés	1 935	-111	1 824
Goodwill		-	
Prix d'achat des actions			1 824
Paiement différé		154	
Vendor loan		495	
Prix d'acquisition payé en espèces		1 175	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		-612	
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			563

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ € 563. En outre, des frais de transaction de k€ 9 liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur concerne une dépréciation des actifs contractuels (travaux en cours) s'élevant à k€ 111. La juste valeur des créances commerciales est de € 347, ce qui correspond à leur valeur comptable.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de k€ 154 (k€ 200 sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 2 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle de la rémunération différée est de k€ 161, dont k€ 73 ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et k€ 88 à la ligne 'Autres passifs courants'. Outre le prix d'acquisition fixe de k€ 1 175 qui a été payé et le paiement différé de k€ 154, le prix d'achat des actions se compose également d'un montant de k€ 495 converti en un prêt portant intérêt accordé par le vendeur au profit du Groupe. Le crédit-vendeur (vendor loan) sera remboursé au vendeur sur une période de 2 ans.

Depuis l'acquisition, l'entité acquise a contribué à raison de k€ 258 au chiffre d'affaires et a apporté k€ 24 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 2 106 et de k€ 941.

2.4.2. Regroupements d'entreprises en 2022

ABO-Colsen Bodem

Le 21 février 2022, le Groupe a acquis les activités du bureau d'études néerlandais Colsen, Adviesburo voor Milieutechniek dans le domaine de l'étude des sols. Cette reprise permet au Groupe de développer son réseau aux Pays-Bas et d'augmenter sa présence en Zélande.

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 166.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ 63, lequel reflète les synergies potentielles entre la division d'étude des sols de Colsen et le Groupe. Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de k€ 59 (k€ 72 sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 5 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs du bureau d'études acquis. Au cours du premier semestre 2023, le Groupe a payé un montant de k€ 14 au vendeur et au 31 décembre 2023, la valeur actuelle de la rémunération différée est de k€ 54, dont k€ 26 ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et k€ 28 à la ligne 'Autres passifs courants'.

Geo-Supporting/GeoSensors

Le 25 mars 2022, le Groupe a acquis les activités de Geo-Supporting et GeoSensors dans le domaine de la prospection géotechnique. Les activités et le personnel seront intégrés dans Geosonda BV, la division de sondage géotechnique du Groupe. Par cette acquisition, le Groupe acquiert une expertise supplémentaire et renforce le conseil géotechnique aux Pays-Bas.

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 475.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ 2, lequel reflète les synergies potentielles pour la division de sondage géotechnique du Groupe.

2.5. Goodwill

Le goodwill peut être détaillé comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
ABO NV (consulting)	154	154
Translab	690	690
Geoplus	70	70
ABO Milieuconsult BV	63	63
Geosonda BV	2	2
SEGED	4	–
Dynaopt	69	–
MEET HET	551	–
Total	1 603	979

Le Groupe a effectué un exercice d'amortissements exceptionnels sur le goodwill des unités génératrices de trésorerie ABO (consulting), Translab (consulting), Geoplus (consulting), ABO Milieuconsult BV, Dynaopt et MEET HET. Les unités génératrices de trésorerie ABO (consulting), Translab (consulting) et MEET HET font partie du segment opérationnel 'Belgique'. Geoplus (consulting) et Dynaopt opèrent dans le segment opérationnel 'France' et ABO Milieuconsult BV fait partie du segment opérationnel 'Pays-Bas'.

L'exercice pour ABO est basé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés qui comprend les flux de trésorerie pour l'année suivante sur la base du budget, pour la deuxième à la cinquième année sur une base linéaire en fonction d'un taux de croissance de 2 % et d'une valeur résiduelle à la fin de la cinquième année.

Les principales hypothèses pour ABO sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,55 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont un chiffre d'affaires, une marge brute et un niveau de charges d'exploitation stables. La valeur recouvrable a été estimée à m€ 9,3, soit environ m€ 4,5 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-2 567
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	-1 166

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez ABO.

Les principales hypothèses pour Translab sont un taux d'actualisation (WACC) de 11,55 % et un taux de croissance perpétuel de 1 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. Les hypothèses tiennent compte d'une amélioration graduelle du résultat de l'unité génératrice de trésorerie à mesure que se poursuit la mise en place de la diversification de l'offre de services vers les essais environnementaux et géotechniques

en laboratoire. La valeur recouvrable a été estimée à m€ 2,8, soit environ m€ 1,9 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 796
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 327

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez Translab.

Les principales hypothèses pour Geoplus sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,39 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à m€ 2,5, soit environ m€ 1,8 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 474
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 230

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez Geoplus.

Les principales hypothèses pour ABO Milieuconsult BV sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,81 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à m€ 2,3, soit environ m€ 1,9 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 621
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 240

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez ABO Milieuconsult BV.

Les principales hypothèses pour Dynaopt sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,39 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 213, soit environ k€ 107 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 444
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 112

Le plan d'affaires utilisé ayant déjà fait l'objet d'une estimation défensive et un ajustement à la juste valeur ayant déjà été comptabilisé sur la contrepartie différée dans le cadre de cette transaction (voir section 2.4), aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur le goodwill de DynaOpt.

Les principales hypothèses pour MEET HET sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,55 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à m€ 4,5, soit environ m€ 1,7 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-1 655
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 640

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez MEET HET.

2.6. Immobilisations incorporelles

Les variations dans la valeur comptable des immobilisations incorporelles peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Portefeuille de clients	Logiciels	Total
Valeur d'acquisition			
Au 1er janvier 2022	3 509	760	4 269
Investissements	–	9	9
Regroupement d'entreprises	365	–	365
Au 31 décembre 2022	3 874	769	4 643
Investissements	–	73	73
Regroupement d'entreprises	4 220	175	4 395
Cessions et désaffections	–	- 27	- 27
Transfert	–	- 30	- 30
Au 31 décembre 2023	8 094	960	9 054
Amortissements			
Au 1er janvier 2022	- 1 287	- 671	- 1 958
Amortissements	- 379	- 44	- 423
Au 31 décembre 2022	- 1 666	715	- 2 381
Amortissements	- 651	- 38	- 689
Regroupement d'entreprises	–	- 148	- 148
Cessions et désaffections	–	27	27
Transfert	–	11	11
Au 31 décembre 2023	- 2 317	- 863	- 3 180
Valeur comptable nette			
Au 1er janvier 2022	2 222	89	2 311
Au 31 décembre 2022	2 208	54	2 262
Au 31 décembre 2023	5 777	97	5 874

Les amortissements sont présentés dans le compte de résultat sous la ligne 'amortissements'.

La durée d'amortissement moyenne pondérée restante pour le portefeuille de clients est de 8,3 ans.

2.7. Immobilisations corporelles

Les variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Terrains	Bâtiments	Installations / machines	Mobilier	Matériel roulant	Actifs de type 'droit d'utilisation'	Actif en cours de développement	Total
Valeur d'acquisition								
Au 1er janvier 2022	973	8 343	15 578	3 295	2 098	16 846	-	47 133
Investissements	-	423	2 762	227	196	-	-	3 608
Regroupement d'entreprises	-	-	308	-	16	37	-	361
Cessions et désaffections	-	-	- 314	- 9	- 107	- 649	-	-1 079
Ajouts et changements aux actifs 'droit d'utilisation'	-	-	-	-	-	2 600	-	2 600
Réévaluation de terrains et bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	249	-	161	- 409	-	1
Au 31 décembre 2022	973	8 766	18 583	3 513	2 364	18 424	-	52 623
Investissements	-	36	3 122	309	456	-	4	3 927
Regroupement d'entreprises	267	693	2 306	476	247	697	-	4 686
Cessions et désaffections	-	- 133	- 415	- 30	- 28	- 2 104	-	-2 710
Ajouts et changements aux actifs 'droit d'utilisation'	-	-	-	-	-	2 090	-	2 090
Réévaluation de terrains et bâtiments	440	2 109	-	-	-	-	-	2 549
Transfert	- 3	- 3 661	151	24	- 24	- 150	-	-3 663
Autres variations	-	-	-	-	-	- 658	-	- 658
Au 31 décembre 2023	1 677	7 810	23 747	4 292	3 015	18 299	4	58 844

Amortissements								
Au 1er janvier 2022	-	- 3 026	- 9 211	- 2 678	- 1 347	- 8 529	-	- 24 791
Amortissements	-	- 389	-2 138	- 198	- 261	-2 383	-	-5 369
Cessions et désaffections	-	-	293	7	95	608	-	1 003
Transfert	-	-	- 224	-	- 123	347	-	-
Au 31 décembre 2022	-	- 3 415	- 11 280	- 2 869	- 1 636	- 9 957	-	- 29 157
Amortissements	-	- 366	-2 493	- 228	- 344	-2 213	-	-5 644
Regroupement d'entreprises	-	- 57	-1 253	- 349	- 131	- 124	-	-1 914
Cessions et désaffections	-	133	385	30	17	2 069	-	2 634
Dépréciations	-	- 83	-	-	-	-	-	- 83
Transfert	-	3 684	-254	- 8	55	216	-	3 693
Autres variations	-	-	-	-	-	144	-	144
Au 31 décembre 2023	-	- 104	- 14 895	- 3 424	- 2 039	- 9 865	-	- 30 327
Valeur comptable nette								
Au 1er janvier 2022	973	5 317	6 367	617	751	8 317	-	22 342
Au 31 décembre 2022	973	5 351	7 303	644	728	8 467	-	23 466
Au 31 décembre 2023	1 677	7 706	8 852	868	976	8 434	4	28 517

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à k€ 3 927 en 2023 et k€ 3 608 en 2022.

Les investissements concernent principalement des machines, tours de forage, véhicules de transport et autres équipements techniques.

En 2023, k€ 2 090 en nouveaux actifs 'droit d'utilisation' ont été comptabilisés. Les ajouts se situent dans les rubriques suivantes : k€ 1 083 pour le matériel roulant (2022: k€ 560), k€ 403 pour les installations et machines (2022: k€ 726) et k€ 603 pour les bâtiments (2022: k€ 1 314).

Le Groupe a réalisé un gain sur la vente d'immobilisations corporelles de k€ 111 en 2023 (2022: k€ 104).

Au 31 décembre 2023, une réévaluation des terrains et des bâtiments a eu lieu en Belgique, en France et aux Pays-Bas pour un montant total de k€ 2 549. Suite à cette évaluation de la juste valeur, une dépréciation de k€ 83 a également été comptabilisée sur un bâtiment en France.

Les actifs 'droit d'utilisation' se composent des rubriques suivantes :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Bâtiments	4 110	4 067
Installations et machines	2 190	2 700
Matériel roulant	2 134	1 700
Total	8 434	8 467

En 2023, le Groupe a comptabilisé au total k€ 508 (2022: k€ 454) de frais locatifs dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé, lesquels se rapportent à des contrats de location à court terme à hauteur de k€ 478 et à des actifs de faible valeur pour k€ 31. Cette augmentation résulte d'une part des acquisitions réalisées en 2023, et d'autre part d'un certain nombre de contrats de location qui ont changé de classification au cours de l'exercice.

Les variations de la valeur comptable des actifs de type 'droit d'utilisation' peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Bâtiments	Installations et machines	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2022	5 079	7 557	4 214	16 848
Investissements	-	-	-	-
Regroupement d'entreprises	37	-	-	37
Cessions et désaffections	- 45	- 427	- 177	- 649
Ajouts aux actifs 'droit d'utilisation'	1 314	726	560	2 600
Transfert	-	-	- 412	- 412
Au 31 décembre 2022	6 385	7 856	4 185	18 424
Regroupement d'entreprises	369	-	328	697
Cessions et désaffections	- 647	- 659	- 796	-2 102
Ajouts aux actifs 'droit d'utilisation'	603	403	1 083	2 089
Transfert	-	- 102	- 48	- 150
Autres variations	-	- 293	- 365	- 658
Au 31 décembre 2023	6 710	7 205	4 387	18 300
Amortissements				
Au 1er janvier 2022	-1 494	-4 660	-2 375	-8 529
Amortissements	- 871	- 892	- 620	-2 383
Cessions et désaffections	45	396	167	608
Transfert	-	-	347	347
Au 31 décembre 2022	-2 320	-5 156	-2 481	-9 957
Regroupement d'entreprises	-	-	- 124	- 124
Amortissements	- 900	- 747	- 566	-2 213
Cessions et désaffections	620	659	790	2 069
Transfert	-	205	11	216
Autres variations	-	24	117	141
Au 31 décembre 2023	-2 600	-5 015	-2 253	-9 868
Valeur comptable nette				
Au 1er janvier 2022	3 585	2 897	1 839	8 319
Au 31 décembre 2022	4 065	2 700	1 704	8 467
Au 31 décembre 2023	4 110	2 190	2 134	8 434

Juste valeur des terrains et bâtiments

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés selon la méthode de réévaluation. Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés. L'impact de la réévaluation des terrains et des bâtiments est un gain non réalisé après impôt de k€ 1 924 au 31 décembre 2023.

Les amortissements comptabilisés sur l'ajustement de la juste valeur s'élèvent à k€ 218 en 2023 (2022: k€ 256).

Si les terrains et bâtiments étaient évalués selon le modèle du coût, la valeur comptable serait de k€ 4 279 au 31 décembre 2023 (2022: k€ 3 549).

Hypothèques et autres sûretés

Les terrains et bâtiments d'une valeur comptable de k€ 2 175 sont grevés d'hypothèques et autres garanties au profit des prêts du Groupe.

2.8. Entreprises associées

Le 1er janvier 2023, ABO-Group a acquis 100 % des actions de l'entreprise française Dynaopt. Avec l'acquisition de 100 % des actions de Dynaopt, ABO-Group acquiert également une participation de 40 % de Dynaopt dans le GIE Gauss Monitoring.

Pour l'année se terminant le 31 décembre	
en € 000	2023
GIE Gauss Monitoring	242
Total	242

Le résumé des informations financières du GIE Gauss Monitoring est le suivant :

Pour l'année se terminant le 31 décembre	
en € 000	2023
Actifs à long terme (y compris le goodwill)	70
Actifs à court terme	727
Dettes à long terme	0
Dettes à court terme	-236
Capitaux propres	562
Part des capitaux propres	242
Goodwill	0
Valeur comptable investissement entreprise associée	242
Chiffre d'affaires	726
Amortissements	-11
Bénéfice de l'exercice	180
Part	40 %
Part dans le résultat	72

2.9. Créances commerciales, actifs contractuels, stocks et autres actifs courants

Les créances commerciales, les actifs contractuels, stocks et les autres actifs courants se composent des éléments suivants :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Créances commerciales	19 648	14 597
Actifs contractuels	13 115	9 539
Réductions de valeur comptabilisées	-637	- 562
Total des créances commerciales et des actifs contractuels	32 126	23 574
Stocks	1 189	1 266
Autres actifs courants	1 277	1 095
Total des stocks et autres actifs courants	2 466	2 361

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont des délais de paiement compris entre 30 et 90 jours. Les actifs contractuels sont principalement constitués de services non encore facturés, déterminés sur la base d'un contrat de type 'time & material' ou d'un contrat à prix fixe. Ils s'élèvent à k€ 13 115 au 31 décembre 2023 (2022: k€ 9 539) et seront facturés en 2024.

La variation des actifs contractuels se présente comme suit :

en € 000	Actifs contractuels
Au 1er janvier 2022	7 756
Transféré des actifs contractuels aux créances commerciales	-7 040
Produits inclus dans les actifs contractuels	8 823
Au 31 décembre 2022	9 539
Transféré des actifs contractuels aux créances commerciales	-8 689
Addition suite aux acquisitions	1 482
Produits inclus dans les actifs contractuels	10 782
Au 31 décembre 2023	13 115

Au 31 décembre 2023, les réductions de valeur sur créances commerciales s'élèvent à k€ 637 (2022: k€ 562).

La variation des réductions de valeur comptabilisées se présente comme suit :

en € 000	Réduction de valeur sur créances commerciales
Au 1er janvier 2022	-482
Dotation	-378
Reprise et utilisation	298
Au 31 décembre 2022	-562
Dotation	-394
Addition suite aux acquisitions	-34
Reprise et utilisation	353
Au 31 décembre 2023	-637

Le bilan des échéances est présenté dans la note 2.27.

Le stock se compose de matériaux de travail à hauteur de k€ 810 (2022 : k€ 951) et de consommables pour un montant de k€ 379 (2022 : k€ 316).

Les autres actifs courants se composent principalement de frais payés d'avance à hauteur de k€ 525 (2022 : k€ 359), de TVA récupérable et de taxes pour un montant de k€ 356 (2022 : k€ 146), actifs financiers de k€ 326 (2022 : k€ 552) et d'autres actifs courants à concurrence de k€ 70 (2022 : k€ 38).

2.10. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie

Les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Valeurs disponibles	10 352	15 504
Équivalents de trésorerie	3 616	1 243
Total	13 968	16 747

Les valeurs disponibles sont rémunérées sur la base d'un taux d'intérêt variable. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau ci-dessus correspond au tableau des flux de trésorerie consolidés.

Il n'y a pas de restrictions sur les valeurs disponibles en 2023 et 2022.

2.11. Capitaux propres

Le capital social de la société mère ABO-Group Environment NV se compose de 10 568 735 actions ordinaires pour un montant total de k€ 3 863 au 31 décembre 2023 (2022 : 4 857). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Le pair comptable des actions est de € 0,37 au 31 décembre 2023 (2022 : 0,46).

Le 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société mère ABO-Group Environment NV a approuvé une réduction de capital de k€ 994, dans le but de réaliser une distribution aux actionnaires, par le remboursement sur chaque action de 1/10 568 735^e du montant de la réduction de capital. Cela équivaut au paiement d'une rémunération d'actionnaire de € 0,094 par action, conformément à l'avis positif du Service des décisions anticipées obtenu par la Société. Le paiement de la rémunération d'actionnaire sera effectué en mars 2024. Il n'y a pas eu de changement dans le capital et le nombre d'actions en 2023 et 2022.

Toutes les actions sont assorties des mêmes droits de vote et de dividende.

Réserves

Les réserves consolidées comprennent, outre les bénéfices et pertes reportés, la réserve légale. La réserve légale augmente à raison de 5 % du bénéfice statutaire annuel jusqu'à ce que la réserve légale atteigne au moins 10 % du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires.

La réserve légale d'ABO-Group Environment NV s'élève à k€ 4 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 4). Les autres réserves s'élèvent à k€ 16 878 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 14 311). Le Groupe n'a pas distribué de dividendes en 2023 et 2022.

Le Groupe a augmenté sa participation dans les sociétés Environmania NV et Translab NV en 2023 en acquérant la participation minoritaire restante de 12,8 % pour un prix d'acquisition de k€ 221. Le prix d'acquisition au 31 décembre 2023 se compose d'un prix d'acquisition payé de k€ 177 et de la valeur actuelle d'une rémunération différée de k€ 45. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de Translab NV.

En 2022, le Groupe a relevé sa participation dans Geosonda BV de 55 % à 70 % au 1er janvier 2022 par l'acquisition d'actions supplémentaires pour un prix d'acquisition de k€ 560. Le Groupe a également convenu d'acquérir la participation minoritaire restante dans Geosonda BV en accordant une option de vente à l'actionnaire minoritaire et une option d'achat au Groupe. La valeur actuelle du montant estimé du remboursement de l'option de vente était initialement de k€ 878. Cette juste valeur de l'option de vente a été comptabilisée en 2022 en intérêts minoritaires pour k€ 515 et en réserves consolidées pour k€ 363. Voir les notes 2.12 et 2.15 pour plus d'informations.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global peuvent être ventilés comme suit :

en € 000	Actifs financiers avec modifications de juste valeur via les résultats non réalisés	Réévaluation à la juste valeur des bâtiments	Régime à cotisations définies	Total autres éléments du résultat global
Autres éléments du résultat global au 1er janvier 2022	6	2 295	- 106	2 196
Variation de la juste valeur des placements en fonds	- 7	-	-	- 7
Reclassement de l'impact des amortissements dans les réserves consolidées	-	- 193	-	- 193
Gain actuiciel du régime à cotisations définies	-	-	657	657
Impact des impôts différés	-	-	- 164	- 164
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022	- 1	2 104	387	2 490
Variation de la juste valeur des placements en fonds	- 1	-	-	- 1
Reclassement de l'impact des amortissements dans les réserves consolidées	-	- 165	-	- 165
Gain actuiciel à réaliser objectif régime de pension	-	-	- 1	- 1
Impact des impôts différés	-	-	1	1
Réévaluation de bâtiments	-	2 549	-	2 549
Impact des impôts différés	-	- 625	-	- 625
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023	- 2	3 863	387	4 248
Imputable aux actionnaires	- 2	3 861	387	4 246
Imputable aux intérêts minoritaires	-	2	-	2

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires dans le bilan, le compte de résultat et les autres éléments du résultat global peuvent être ventilés comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Enviromania/Translab	-	98
MEET HET	839	-
Total des intérêts minoritaires au bilan	839	98
Enviromania/Translab	-	- 9
MEET HET	24	-
Part totale des intérêts minoritaires dans le bénéfice de l'exercice	22	- 9
Part totale des intérêts minoritaires dans les autres éléments du résultat global	2	-
Total des intérêts minoritaires dans le résultat total	24	- 9

Les intérêts minoritaires en 2023 comprennent 30 % des parts de la société acquise MEET HET BV. Voir la note 2.4 pour plus d'informations.

Les intérêts minoritaires en 2022 comprennent 12,8 % des parts des sociétés Enviromania NV et Translab NV. Le Groupe a acquis des intérêts minoritaires correspondants en 2023. Les deux entités étaient déjà entièrement consolidées dans le Groupe avant l'acquisition de la participation minoritaire.

Le Groupe a relevé sa participation dans Geosonda BV de 55 % à 70 % au 1er janvier 2022 par l'acquisition d'actions supplémentaires. Cette entité était auparavant déjà entièrement consolidée dans le Groupe. Il est également possible que le Groupe acquière la participation minoritaire restante dans Geosonda BV dans le futur, étant donné que lors de l'acquisition susmentionnée, une option de vente a été accordée à l'actionnaire minoritaire et une option d'achat au Groupe. Un passif financier a été comptabilisé à la juste valeur de l'option de vente émise et compense la participation minoritaire. Voir les notes 2.12 et 2.15 pour plus d'informations.

Les informations financières (contribution nette) de MEET HET BV peuvent être résumées comme suit :

en € 000	MEET HET
Actifs à long terme (y compris le goodwill)	3 973
Actifs à court terme	1 073
Dettes à long terme	-1 224
Dettes à court terme	-1 025
Capitaux propres	-2 797
Part	30 %
Part dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	-839
Valeur comptable des intérêts minoritaires	-839
Chiffre d'affaires	1 510
Bénéfice de l'exercice	74
Part	30 %
Part dans le résultat	22
Autres éléments du résultat global	8
Part	30 %
Part dans le résultat	2

2.12. Dettes financières

Les dettes financières peuvent être détaillées comme suit :

en € 000	Taux d'intérêt	Échéance	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
			2023	2022
1. Emprunts				
Straight loan	Euribor + 1,15 % - 2,25 %	2024	7 033	8 218
Crédit d'investissement	0,30 % - 5 %	2024-2035	11 360	7 162
Passifs de location	0,00 % - 7,57 %	2024-2031	7 315	7 685
Emprunts prime de fin d'année	4,25 %	2024	690	-
Emprunts pécules de vacances	4,49 %	2024	177	863
Emprunts impôt des sociétés	3,83 % - 4,40 %	2024	164	58
Emprunt Euroflex	3 %	2027	494	546
Vendor loan	3 % - 4 %	2024-2025	795	-
Factoring	Euribor + 1,15 % - 2,25 %	2024	2 166	2 854
Total			30 194	27 386
dont à court terme			15 502	16 276
dont à long terme			14 692	11 110
2. Autres dettes financières				
Dette des options de vente émises sur intérêts minoritaires		2025	467	863
Rémunérations différées		2024-2027	1 277	63
Total			1 744	926
dont à court terme			600	12
dont à long terme			1 144	914

Dans le cadre d'un accord de financement straight loan d'un montant maximum de m€ 6 avec Belfius, une convention de dette financière nette / EBITDA de 3,5 maximum a été insérée. Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, cette convention s'établit à 1,5. La même convention s'applique au financement de l'acquisition d'un montant maximum de m€ 7 conclu avec Belfius, qui contient également un engagement de ne pas effectuer aucun paiement aux actionnaires d'ABO-Group si le ratio de solvabilité tel que stipulé dans le contrat n'est pas d'au moins 25 %. Au 31 décembre 2023, ce ratio était de 28,4%.

Les 'straight loans' sont des prêts à court terme (mensuels ou trimestriels) qui peuvent être renouvelés à chaque fois. Ces prêts ont un taux d'intérêt variable. Les crédits d'investissement sont contractés pour financer des investissements spécifiques, groupés ou non, pour une durée déterminée et à un taux d'intérêt fixe. Les autres prêts sont des prêts d'un montant plus limité avec un taux d'intérêt variable ou fixe. Le factoring concerne la vente de créances régulières sur les clients de diverses entités du groupe en Belgique et en France, et est avec recours, de sorte que les risques, les droits et les obligations n'ont

pas été entièrement transférés. Par conséquent, les montants reçus de la société de factoring sont comptabilisés comme des passifs financiers. Le vendor loan de k€ 495 correspond à une partie du prix d'acquisition de la société SWBO qui a été convertie en prêt (voir la note 2.4). Le solde du vendor loan, soit k€ 300, concerne des prêts accordés dans le cadre de l'acquisition de MEET HET.

Le Groupe a émis le 24 mars 2022 une option de vente sur la participation minoritaire de Geosonda BV. Au 31 décembre 2023 la valeur actuelle du montant estimé du remboursement est de k€ 467, , dont k€ 324 ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et k€ 143 à la ligne 'Autres passifs courants'. La variation du passif par rapport à l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 est due à un ajustement de la juste valeur de k€ 477, inscrit à la ligne 'Autres produits d'exploitation' du compte de résultat consolidé, et à un effet d'actualisation de k€ 81, inscrit à la ligne 'Charges financières' du compte de résultat consolidé. Voir la note 2.11 pour plus d'informations.

Les rémunérations différées de k€ 1 277 concernent l'acquisition des activités du bureau d'études néerlandais Colsen, Adviesburo voor Milieutechniek en 2022, et les acquisitions des sociétés Dynaopt, MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023. En outre, un paiement différé a été stipulé lors de l'achat de la participation minoritaire restante d'Environmania NV et de Translab NV en 2023. Voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations.

Le tableau des variations des passifs résultant d'activités financières s'établit comme suit :

en € 000	Emprunts	Passifs de location	Option de vente émise	Rémunérations différées	Total des passifs résultant d'activités financières
Au 1 janvier 2023	19 701	7 685	863	63	28 312
Flux de trésorerie nets	1 200	-2 442	–	- 14	-1 256
Nouveaux passifs de location	–	2 090	–	–	2 090
Nouveaux prêts provenant de regroupements d'entreprises	1 978	403	–	–	2 381
Déclassements	–	- 62	–	–	- 62
Autres	–	- 536	-396	1 228	296
Au 31 décembre 2023	22 879	7 138	467	1 277	31 761
dont à court terme	13 364	2 139	143	456	16 102
dont à long terme	9 515	5 176	324	821	15 836

2.13. Provisions

Les provisions sont principalement constituées d'une provision pour litiges, de la provision pour le plan de pension à prestations définies en France et d'une provision pour contrats déficitaires :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Régime à prestations définies (France)	778	508
Régime à prestations définies (Belgique)	2	-1
Litiges	666	605
Provision pour contrats déficitaires	200	-
Autres	27	-
Total	1 673	1 112

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'un total de k€ 666 prévu pour les litiges (k€ 605 en 2022).

- ABO NV est engagée dans un certain nombre de procédures judiciaires. Dans chaque cas, l'entreprise est poursuivie pour une exécution incorrecte des services fournis, entraînant un préjudice pour le client. Bien que la Société estime ne pas être fautive dans ces affaires (étant donné que ses conseils comportent une obligation de moyens et non une obligation de résultat), la société maintient actuellement une provision d'un montant total de 110 k€. Ce montant correspond à la meilleure estimation possible à l'heure actuelle, dans l'attente de l'issue des procédures respectives.
- Dans le cadre du litige juridique d'ABO Logistics relatif à certaines activités internationales entre-temps vendues et abandonnées, le Groupe est parvenu à un accord avec la partie adverse après la fin de l'année, sur la base duquel la provision correspondante a été ajustée à k€ 556 (k€ 460 en 2022). Le règlement définitif du litige est attendu pour 2024.

Provision pour contrats déficitaires

Dans le cadre de l'évaluation continue des actifs contractuels du Groupe, il a été décidé de constituer une provision de k€ 200 pour les accords dans lesquels les coûts inévitables nécessaires pour satisfaire aux obligations contractuelles découlant du contrat dépassent les avantages économiques attendus du contrat.

Plan de pension à prestations définies en France

Les filiales en France ont accordé aux travailleurs un régime de pension à prestations définies ('IDR' ou 'Indemnité de départ en retraite'), qui est requis par la loi et qui a été réglementé par une convention collective de travail. Le montant du versement à la date de la retraite dépend de l'ancienneté, du niveau de salaire, de la nature du départ et du type de personnel. Le régime de pension est un fonds collectif et les engagements ont été externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. L'âge de la pension est de 65 ans pour les cadres et de 62 ans pour les non-cadres.

Le Groupe paie des cotisations au fonds externalisé pour couvrir l'engagement. Le fonds gère aussi de manière indépendante les actifs du plan.

Le Groupe a fait appel à un actuaire indépendant pour calculer les données ci-dessous.

La variation de la provision du plan de pension à prestations définies se présente comme suit :

en € 000	Passif net	Juste valeur des actifs	Passifs du régime à prestations définies, en net
Au 1^{er} janvier 2022	1 711	- 648	1 063
Cotisations	–	- 82	- 82
Intérêts	15	- 5	10
Prestations	171	–	171
Paiements	- 40	40	–
Gain actuariel	- 640	–	- 640
Rendement sur les actifs hors intérêts	–	- 15	- 15
Au 31 décembre 2022	1 218	- 710	508
Acquisition	170	–	170
Intérêts	49	- 25	24
Prestations	118	–	118
Gain actuariel	37	- 44	- 7
Variations du plan	- 34	–	- 34
Au 31 décembre 2023	1 558	- 780	778

L'acquisition de k€ 170 concerne les plans de pension à prestations définies de Dynaopt et Geosonic agréés par le Groupe en 2023.

Une réforme des pensions a eu lieu en France en 2023, qui est considérée comme une modification du régime. L'impact de cette réforme est un gain de k€ 34 au 31 décembre 2023.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Hausse salariale	2,2 %	2,2 %
Taux d'actualisation	3,6 %	3,7 %

Les variations dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

en 000 €	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Impact de la modification des hypothèses démographiques	2	-3
Impact de la modification de l'expérience sur le passif net	6	25
Impact de la modification du taux d'actualisation	29	618
Rendement sur les actifs hors intérêts	-44	15
Impact total sur les autres éléments du résultat global	-7	655

Les coûts liés au régime de pension s'établissent comme suit :

en 000 €	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Prestations	84	171
Charge d'intérêts nette sur le passif	24	10
Total	108	181

La juste valeur des actifs peut être répartie comme suit entre les différentes catégories d'instruments financiers (calculée sur la base des données du rapport annuel consolidé de l'assureur) :

en 000 €	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Actions	137	121
Obligations	456	363
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	71	101
Immobilier	103	106
Autres	12	19
Total	780	710

Le Groupe a effectué une analyse de sensibilité en tenant compte d'une possible variation du taux d'actualisation de 0,5 %. L'impact de l'analyse de sensibilité sur le passif net est le suivant :

en 000 €	2023
Taux d'actualisation : +0,5 %	-107
Taux d'actualisation : -0,5 %	119

Le Groupe prévoit que les cotisations de l'employeur contribueront au plan de pension pour k€ 79 en 2024.

L'âge moyen pondéré des participants est de 40 ans. Le plan de pension compte 278 travailleurs affiliés (2022: 235).

Plan de pension à prestations définies en Belgique

Le Groupe dispose d'un régime de pension à cotisations définies en Belgique avec un rendement minimum garanti. Le Groupe traite ces plans comme des plans de pension à prestations définies à partir du 1er janvier 2016. Jusqu'au 31 décembre 2015, ces plans étaient intégrés en tant que plans de pension à cotisations définies.

Le Groupe paie des cotisations à la compagnie d'assurance externalisée pour couvrir l'engagement. Le fonds gère aussi de manière indépendante les actifs du plan. Le Groupe a fait appel à un actuarié indépendant pour calculer les données ci-dessous.

La variation de la provision du plan de pension à prestations définies se présente comme suit :

en € 000	Passif net	Juste valeur actifs	Passif du régime à prestations définies, en net
		-1 101	3
Au 1^{er} janvier 2022	1 104		
Cotisations	–	- 83	- 83
Intérêts	13	- 13	–
Prestations	76	–	76
Paiements	- 6	6	–
Pertes actuarielles	13	- 15	- 2
Impôts payés sur les cotisations	- 10	10	–
Frais d'administration	–	5	5
Au 1^{er} janvier 2022	1 190	-1 191	- 1
Cotisations	–	- 102	- 102
Intérêts	45	- 46	- 1
Prestations	93	–	93
Paiements	- 3	3	–
Gain actuariel	- 7	15	8
Impôts payés sur les cotisations	- 12	12	–
Frais d'administration	–	5	5
Au 31 décembre 2023	1 306	-1 304	2

Les variations dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Impact de la modification de l'expérience sur le passif net	-7	19
Impact de la modification du taux d'actualisation	–	-6
Rendement sur les actifs hors intérêts	15	-15
Impact total sur les autres éléments du résultat global	8	-2

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

en 000 €	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Inflation	2,10 %	2,20 %
Taux d'actualisation	3,40 %	3,75 %
Rendement sur les actifs	3,40 %	3,75 %

Les coûts liés au régime de pension s'établissent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Prestations	93	76
Intérêts nets	2	-
Frais d'administration	6	5
Total	101	81

Les actifs sont investis dans des produits d'assurance Branche 21 et Branche 23.

Une analyse de sensibilité avec une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation n'a pas d'impact significatif sur le passif net.

Le Groupe s'attend à payer k€ 89 de cotisations patronales dans le plan en 2024.

L'âge moyen pondéré des participants est de 36 ans. Le plan de pension compte 174 travailleurs actifs affiliés et 466 travailleurs inactifs affiliés.

2.14. Autres dettes

Les autres dettes se composent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
1. Autres dettes non financières	10 556	9 034
Charges à imputer	125	287
Dettes fiscales (autres que l'impôt des sociétés)	3 150	2 593
Provisions à court terme	220	275
Dettes liées au personnel	6 708	5 726
Autres	353	153
2. Autres dettes financières	600	12
Dette des options de vente émises sur intérêts minoritaires	143	–
Rémunérations différées	457	12
3. Passifs contractuels & paiements anticipés	1 045	90
Paiements anticipés	0	-697
Passifs contractuels	1 045	787
Total	12 201	9 136

En ce qui concerne la dette des options de vente émises sur les intérêts minoritaires et les rémunérations différées, voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations.

En 2022, un montant de k€ 697 a été déclaré au titre des paiements anticipés liés à certaines assurances. Étant donné que ces paiements ne sont plus applicables en 2023, ce montant est entièrement annulé.

L'évolution des passifs contractuels en 2023 se présente comme suit :

en € 000	Passifs contractuels
Au 31 décembre 2022	787
Additions	-345
Additions suite aux acquisitions	24
Reprise et utilisation	579
Au 31 décembre 2023	1 045

2.15. Juste Valeur

Immobilisations financières

en € 000	Valeur comptable		Juste valeur	
	2023	2022	2023	2022
Immobilisations financières				
Immobilisations financières évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat global				
Fonds d'investissement	10	25	10	25
Immobilisations financières évaluées au coût amorti	47 136	41 461	47 136	41 461
Créances commerciales et actifs contractuels	32 126	23 574	32 126	23 574
Autres actifs financiers (à long terme)	716	588	716	588
Autres actifs courants	326	552	326	552
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	13 968	16 747	13 968	16 747
Total des immobilisations financières	47 146	41 486	47 146	41 486

Les actifs financiers dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se composent exclusivement d'investissements en fonds de placement. Ces calculs de juste valeur sont classés en niveau 3. L'impact sur les autres éléments du résultat global en 2023 était de k€ -1 (2022 : k€ -7).

La juste valeur des autres actifs financiers ne présente pas de différence significative avec la valeur comptable au 31 décembre 2023 et 2022.

Passifs financiers

en € 000	Valeur comptable		Juste valeur	
	2023	2022	2023	2022
Passifs financiers				
Passifs financiers évalués au coût amorti				
Emprunts	30 194	27 386	30 162	26 510
Dettes commerciales	10 325	7 770	10 325	7 770
Passifs financiers évalués à la juste valeur via le compte de résultat	1 744	926	1 744	926
Dette des options de vente émises sur intérêts minoritaires	467	863	467	863
Rémunération différée	1 277	63	1 277	63
Total des passifs financiers	42 263	36 082	42 231	35 206
Dont à long terme	15 836	12 024	15 776	11 388
Dont à court terme	26 427	24 058	26 455	23 818

La juste valeur des dettes financières est déterminée sur la base des méthodes et hypothèses suivantes :

- La valeur comptable des dettes à court terme est proche de leur juste valeur compte tenu de la durée courte de ces instruments.
- Les dettes financières ont été évaluées sur la base du taux d'intérêt et de la date d'échéance. Certaines dettes financières sont assorties de taux d'intérêt fixes et la juste valeur est soumise aux variations des taux d'intérêt et de la solvabilité individuelle. Les autres passifs financiers ont des taux d'intérêt variables et la valeur comptable est proche de la juste valeur de ces instruments. Ces calculs de juste valeur sont classés en niveau 2.

La dette des options de vente émises sur des intérêts minoritaires, d'une valeur de k€ 467, concerne l'impact du passif financier lié aux options de vente accordées à l'actionnaire minoritaire de Geosonda BV concernant la totalité de la participation minoritaire, ces options de vente donnant au détenteur le droit de vendre une partie ou la totalité de son investissement dans cette filiale. Ces options pouvaient être exercées pour la première fois en 2023 et expirent en 2025. Le prix d'exercice sera déterminé sur la base d'une formule convenue et dépendra des résultats futurs de Geosonda BV. Ces options de vente sont des instruments de niveau 3.

Les principales hypothèses pour la valorisation des options de vente émises sur des intérêts minoritaires sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,25 % ainsi que les hypothèses en rapport aux principaux indicateurs financiers clés pour 2024 et 2025 - une légère augmentation du chiffre d'affaires combinée à une amélioration significative de la marge EBITDA. La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur estimée
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-78
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	-4

Les rémunérations différées de k€ 1 277 concernent l'acquisition des activités du bureau d'études néerlandais Colsen, Adviesburo voor Milieutechniek en 2022, et les acquisitions des sociétés Dynaopt, MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023. En outre, un paiement différé a été stipulé lors de l'achat de la participation minoritaire restante d'Environmania NV et de Translab NV en 2023. Les paiements annuels seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs des entités en question. Voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations. Ces rémunérations différées constituent un instrument de niveau 3.

Hiérarchie de juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : techniques d'évaluation dont les paramètres importants sont observables, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023			
	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global	10	–	–	10
Dettes financières : emprunts	30 162	–	30 162	–
Dette des options de vente émises sur intérêts minoritaires	467	–	–	467
Rémunération différées	1 277	–	–	1 277

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2022			
	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global	25	–	–	25
Dettes financières : emprunts	26 510	–	26 510	–
Dette des options de vente émises sur intérêts minoritaires	863	–	–	863
Rémunération différée	63	–	–	63

La juste valeur des investissements en fonds de placement est déterminée par les fonds de placement eux-mêmes selon les règles établies par l'IPEV. Le fonds de placement investit dans des sociétés de croissance non cotées dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie verte. Le Groupe utilise les évaluations sans aucun autre ajustement. Étant donné que ces évaluations ne sont pas observables pour d'autres parties, cette méthode d'évaluation est classée en niveau 3.

La variation de la juste valeur de ces actifs financiers s'établit comme suit :

en € 000	
Au 1er janvier 2022	38
Gains (pertes) via les autres éléments du résultat global	-7
Remboursements	-6
Au 31 décembre 2022	25
Gains (pertes) via les autres éléments du résultat global	-1
Remboursements	-14
Au 31 décembre 2023	10

La variation de la juste valeur de la dette des options de vente émises sur des intérêts minoritaires et de la rémunération différée est la suivante :

en € 000	
Au 1er janvier 2022	-
Dette résultant du regroupement d'entreprises	59
Première comptabilisation de la dette de l'option de vente émise	878
Ajustement de la juste valeur	-58
Actualisation	47
Au 31 décembre 2022	926
Dette résultant du regroupement d'entreprises	1 186
Dette résultant de l'achat d'un intérêt minoritaire	47
Paiement d'indemnité reportée	-14
Ajustement de la juste valeur	-553
Actualisation	152
Au 31 décembre 2023	1 744

Calculs de juste valeur non récurrents

Le Groupe évalue les terrains et bâtiments selon le modèle de la réévaluation. Les terrains et bâtiments sont réévalués à leur juste valeur si la valeur comptable présente une différence significative avec la juste valeur. Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés. La juste valeur est calculée par un expert immobilier agréé en utilisant des données non observables telles que la localisation, l'état du bâtiment, l'emplacement, les transactions récentes, etc. Le calcul de la juste valeur est classé en niveau 3.

L'impact de la réévaluation des terrains et des bâtiments est un gain non réalisé après impôt de k€ 1 924 au 31 décembre 2023.

2.16. Information sectorielle

Le Groupe est organisé en fonction des régions géographiques à des fins de gestion et comporte les trois segments suivants :

- Belgique ;
- France ;
- Pays-Bas.

Toutes les activités ont été affectées à l'un des trois segments.

Les principes d'évaluation utilisés par le Groupe pour l'information sectorielle sont conformes aux normes IFRS. Le CEO du Groupe est le 'chief operating decision maker'. Le CEO évalue les performances d'un segment sur la base du chiffre d'affaires, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net des activités poursuivies.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires principalement dans la prestation de services (consulting, testing et monitoring).

Le tableau suivant présente l'information sectorielle pour chaque secteur d'exploitation pour les années 2022 et 2021:

en € 000	Belgique	France	Pays-Bas	Total segments	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023						
Chiffre d'affaires (tiers)	27 206	44 135	12 279	83 620	-	83 620
Chiffre d'affaires (intra-groupe)	897	13	343	1 253	-1 253	-
Résultat d'exploitation	1 907	2 380	402	4 689	-	4 689
Produits d'intérêts	238	71	- 8	301	- 231	70
Charges d'intérêts	- 749	- 359	- 422	-1 530	231	-1 299
Résultat net (bénéfice et perte des segments)	811	1 816	- 79	2 548	-	2 548
Charges hors trésorerie importantes :				-		
- amortissements	-2 042	-2 881	-1 493	-6 416	-	-6 416
Actifs immobilisés	45 500	17 278	6 053	68 831	-31 103	37 728
Total de l'actif	69 468	43 399	9 436	122 303	-36 015	86 288
Total des dettes	-31 502	-24 973	-8 894	-65 369	4 911	-60 458

en € 000	Belgique	France	Pays-Bas	Total segments	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Pour l'année se terminant le 31 décembre 2022						
Chiffre d'affaires (tiers)	21 669	35 855	12 344	69 868	-	69 868
Chiffre d'affaires (intra-groupe)	860	116	453	1 429	-1 429	-
Résultat d'exploitation	717	2 416	392	3 525	-	3 525
Produits d'intérêts	60	16	- 2	74	- 58	16
Charges d'intérêts	- 330	- 258	- 209	- 797	58	- 739
Résultat net (bénéfice et perte des segments)	99	1 971	146	2 216	-	2 216
Charges hors trésorerie importantes :	-	-	-	-	-	-
- amortissements	-1 693	-2 452	-1 647	-5 792	-	-5 792
Actifs immobilisés	39 556	13 625	6 023	59 204	-31 124	28 080
Total de l'actif	57 904	38 496	10 054	106 454	-35 693	70 761
Total des dettes	-21 051	-22 952	-9 574	-53 577	4 576	-49 001

Le résultat net sectoriel peut être rapproché sans autre ajustement avec le compte de résultat consolidé, compte tenu du fait que toutes les activités du Groupe sont affectées aux segments. Les ajustements et rapprochements concernent principalement les écritures d'élimination des créances commerciales, dettes commerciales et autres dettes et les écritures de consolidation (sortie des participations).

Autres notes

Le chiffre d'affaires réalisé par pays peut être déduit des tableaux ci-dessus. Le chiffre d'affaires est attribué aux pays en fonction de la localisation de l'entité vendeuse. Le Groupe n'a pas de clients individuels pour lesquels le Groupe réalise un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

2.17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires peut être détaillé par type de prestation de service et par nature comme suit, avec une ventilation par segment :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023			
	Belgique	Pays-Bas	France	Total
Par nature des services				
Consulting	17 601	4 574	14 960	37 135
Testing et monitoring	9 628	7 691	29 170	46 489
Autres	- 24	14	6	- 4
Total	27 205	12 279	44 136	83 620
Par type de services				
Environnement	5 412	5 623	31 914	42 949
Géotechnique	20 048	6 642	11 044	37 734
Autres	1 745	14	1 178	2 937
Total	27 205	12 279	44 136	83 620
Pour l'année se terminant le 31 décembre 2022				
en € 000	Belgique			
	Pays-Bas	France	Total	
Par nature des services				
Consulting	15 137	4 704	11 012	30 853
Testing et monitoring	6 473	7 616	24 843	38 932
Autres	60	23	-	83
Total	21 670	12 343	35 855	69 868
Par type de services				
Environnement	17 087	6 459	7 239	30 785
Géotechnique	4 523	5 861	28 616	39 000
Autres	60	23	-	83
Total	21 670	12 343	35 855	69 868

Les services sont principalement fournis sur la base de contrats de type 'time & material' (consulting) ou de contrats à prix fixe (testing et monitoring). Les services de 'consulting' sont fournis sur une période déterminée et sont facturés mensuellement ou selon l'avancement déterminé par les ingénieurs du projet sur la base d'un examen du projet. Les services de 'testing et monitoring' sont fournis à un moment déterminé, à savoir à la livraison du projet. Ces services sont généralement de courte durée. Depuis 2021, le Groupe regroupe, dans ses rapports, les activités Sol et Amiante & Énergie sous la rubrique 'Environnement'.

2.18. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Ajustement de la juste valeur de l'option de vente	477	-
Reprise de provision	-	227
Subsides aux entreprises	131	167
Coûts refacturés	417	142
Plus-value sur la réalisation d'immobilisations corporelles	111	102
Avantages en nature	118	81
Exonération du PP (pacte de compétitivité)	119	79
Plus-value sur la réalisation d'immobilisations financières	35	58
Remboursement de primes d'assurance	20	12
Badwill	35	-
Autres	80	191
Total	1 543	1 059

2.19. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation peuvent être détaillées comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Impôts (autres que l'impôt des sociétés)	-758	-553
Comptabilisation de provisions pour litiges	-263	-460
Moins-value sur la réalisation d'actifs immobilisés	-1	-
Moins-value sur la réalisation de créances commerciales	-36	-319
Dédommages payés, pénalités de retard	-118	-4
Reprise de provisions et de garanties	-72	-
Autres	-21	-153
Total	-1 269	-1 489

2.20. Services et biens divers

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes des services et biens divers :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Charges locatives	-2 734	-2 276
Entretien et réparations	-2 704	-2 391
Carburant et achat de petit matériel	-5 275	-4 745
Assurances	-1 979	-1 666
Services fournis par des tiers	-4 913	-3 262
Honoraires	-1 634	-1 251
Frais de déplacement et de marketing	-3 840	-3 244
Travailleurs intérimaires	-2 720	-2 493
Indemnités de gestion et d'administration	- 810	- 474
Total services et biens divers	-26 609	-21 803

2.21. Avantages du personnel

Le tableau suivant présente le détail des avantages du personnel :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	-26 587	-21 198
Sécurité sociale	-7 343	-6 588
Plans de pension à cotisations définies	- 5	- 66
Plans de pension à prestations définies	- 177	- 247
Autres frais de personnel	-1 451	-1 337
Total	-35 563	-29 436
Nombre total de membres du personnel enregistrés (ETP)	595	491

Les autres frais de personnel se composent principalement de k€ 270 d'indemnités forfaitaires et de frais réels (2022 : k€ 173), k€ 287 de chèques-repas et d'écochèques (2022 : k€ 211), k€ 194 de constitution de pécule de vacances et de temps d'épargne (2022 : k€ 187), k€ 109 d'assurance de groupe et d'assurance hospitalisation (2022 : k€ 130), k€ 10 d'assurances diverses liées au travail (2022 : k€ 56), k€ 65 de vêtements de travail (2022 : k€ 52), k€ 263 de distribution de bénéfices au personnel (2022 : k€ 256) et k€ 53 d'abonnements et de frais de transport (2022 : 57 k€).

2.22. Charges financières

Les charges financières se composent des éléments suivants :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Intérêts	-714	-287
Charges d'intérêt sur les obligations locatives	-182	-142
Frais bancaires	-230	-189
Autres	-173	-122
Total	-1 299	-740

A cause de la forte augmentation des taux d'intérêt en général et de l'augmentation du taux d'endettement financier suite aux investissements d'ABO-Group dans les acquisitions françaises et belges, les charges d'intérêt augmentent de manière substantielle en 2023.

2.23. Produits financiers

Les produits financiers se composent des éléments suivants :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Intérêts	70	16
Autres	2	3
Total	72	19

2.24. Impôts

Les principales composantes de la charge d'impôt sont présentées ci-dessous :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Charge fiscale attendue pour l'année	-1 333	- 945
Impôts différés	344	141
Impôts sur l'année précédente	3	215
Charge d'impôt totale	- 986	- 589

Le rapprochement de la charge fiscale et du produit du bénéfice imposable avec le taux de l'impôt des sociétés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et 2022 s'établit comme suit :

	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
en € 000	2023	2022
Bénéfice avant impôts des activités poursuivies	3 534	2 805
Impôts au taux statutaire de 25 %	- 884	- 701
Différence de taux d'imposition	- 4	18
Ajustements d'impôts sur les exercices antérieurs	3	215
Autres réductions fiscales	77	14
Dépenses non admises	- 168	- 119
Utilisation de pertes d'années antérieures pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	192	55
Non-reconnaissance d'actifs d'impôt différés sur les pertes fiscales de l'année en cours	- 114	- 166
Part de la perte (du bénéfice) dans les entreprises associées	- 9	-
Impact des dividendes reçus	- 9	- 4
Subsides exonérés	56	46
Reconnaissance de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales des années précédentes	50	-
Impact des changements de taux sur les impôts différés	- 5	-
Imputation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales	- 50	-
Autres	- 121	53
Charge fiscale telle que présentée dans le compte de résultat	- 986	- 589

Les impôts différés peuvent être ventilés comme suit :

en € 000	Solde au 31 décembre		Variation dans le compte de résultat pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Pertes fiscales	844	641	- 135	- 13
Immobilisations incorporelles	147	232	85	- 5
Immobilisations corporelles	63	59	- 5	- 13
Dettes financières	503	621	118	- 132
Provisions	246	120	- 89	155
Autres	-	-	-	8
Netting (position fiscale nette par entité)	-1 037	- 914	-	-
Total des actifs d'impôts différés	766	759		
Immobilisations corporelles (incl. actifs de type 'droit d'utilisation')	-2 427	-1 774	356	108
Immobilisations incorporelles	-1 349	- 493	- 51	- 82
Autres	- 1	-	1	- 3
Netting (position fiscale nette par entité)	1 037	914	-	-
Total des passifs d'impôts différés	-2 740	-1 353		
Total des charges d'impôts différées			280	23
dont reprises dans le compte de résultat			- 344	- 141
dont reprises dans les autres éléments du résultat global			624	164

Au cours de l'exercice, un passif d'impôts différés de k€ 1 212 et un actif d'impôts différés de k€ 103 ont été comptabilisés (voir la note 2.4 regroupements d'entreprises pour plus d'informations) lors de l'ajustement de la juste valeur des différentes acquisitions.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés uniquement si le Groupe en a le droit légalement et s'ils concernent la même autorité fiscale.

Le Groupe a des passifs d'impôts différés d'un montant de k€ 1 243 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 673) liés aux ajustements de la juste valeur des bâtiments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global, dont k€ 625 sont liés à la réévaluation des terrains et des bâtiments en 2023.

Le Groupe a un produit d'impôt différé de k€ 1 (2022 : une charge d'impôt différé de k€ 164) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié à la perte actuarielle des régimes de retraite à prestations définies.

Le Groupe (à l'exclusion d'ABO-Group Environment NV) présente des pertes fiscales reportables pour un total de k€ 9 586 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 9 156). La société mère ABO-Group Environment NV présente en outre un total de pertes fiscales reportables de k€ 31 483 (2022 : k€ 31 787).

Les pertes fiscales reportables peuvent être reportées sans limite.

Le Groupe a comptabilisé un actif d'impôts différés pour ces pertes fiscales reportables et autres déductions au 31 décembre 2023 de k€ 844 (2022 : k€ 641), dont k€ 184 (2022 : k€ 184) sont liés aux pertes fiscales reportables d'ABO-Group Environment NV.

2.25. Bénéfice par action

Le nombre total moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice ordinaire et dilué par action est de 10 568 735.

Il n'y a eu aucun ajustement du bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère pour les activités poursuivies et les activités abandonnées pour le calcul du bénéfice ordinaire et du bénéfice dilué par action.

Le Groupe n'a pas d'instruments financiers qui pourraient avoir un effet dilutif sur le bénéfice par action.

2.26. Engagements

Passifs de location

Pour plus d'informations sur les passifs de location, veuillez-vous reporter à la section 2.11 sur les 'Dettes financières'.

Autres sûretés

Suite à l'investissement dans MEET HET, les hypothèques établies passent à k€ 1 555 (2022 : k€ 1 455), et il y a aussi un mandat hypothécaire d'un montant de k€ 450 (2022 : 0 k€).

Le Groupe a, dans le cadre des prêts et facilités de crédit en cours, un mandat sur le nantissement du fonds de commerce à l'égard d'un certain nombre d'institutions financières pour un montant total de k€ 1 150 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 1 125). Le Groupe a en plus k€ 530 d'autres actifs d'entreprise mis en gage au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 0).

Les nouveaux sûretés sont liées aux financements existants des entités acquises en 2023.

Litiges

Le Groupe a différents litiges avec des clients dans le cadre des projets exécutés et dispose d'une assurance responsabilité professionnelle couvrant ces litiges à hauteur de € 5 millions, selon le type de dommages (plafond total de € 10 millions).

La provision totale s'élève à k€ 666 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 605), montant qui est comptabilisé dans la rubrique 'provisions'. En outre, au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de k€ 220 (2022 : k€ 275) en provisions courantes, qui sont comptabilisées dans les autres passifs courants (voir note 2.14). Ceci dans le cadre d'un certain nombre d'affaires en cours avec d'anciens collaborateurs et partenaires.

2.27. Risques

Le Groupe est principalement exposé au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit. Les risques sont gérés sur une base régulière par la direction.

Risques de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en surveillant régulièrement les prévisions et les flux de trésorerie courants et en comparant entre eux les profils de maturité des actifs et des passifs financiers.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la maturité contractuelle résiduelle des passifs financiers (flux de trésorerie non actualisés) :

en € 000	< 1 an	2-5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2023				
Dettes financières	14 399	6 791	3 371	24 561
Passifs de location	2 375	4 847	1 200	8 422
Dettes commerciales	10 325	–	–	10 325
Autres dettes	651	1 532	–	2 183
Total	27 750	13 170	4 571	45 491
En € 000	< 1 an	2-5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2022				
Dettes financières	14 345	5 292	261	19 898
Passifs de location	2 179	4 777	1 165	8 121
Dettes commerciales	7 770	–	–	7 770
Autres dettes	167	–	–	167
Total	24 461	10 069	1 426	35 956

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe dispose d'une combinaison de prêts et de contrats de location à taux fixe et de financements à taux variable, notamment des dettes de factoring et des 'straight loans'. Ces derniers sont principalement des emprunts à court terme. Compte tenu des conditions économiques actuelles et de la hausse des taux d'intérêt, le Groupe subit une augmentation des charges d'intérêt sur les prêts à taux variable.

Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une augmentation des charges d'intérêt de k€ 113 pour les financements à taux d'intérêt variable.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe. Pour limiter le risque de pertes financières, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties solvables afin de minimaliser une éventuelle perte financière liée à un défaut de paiement.

Avant d'accepter un nouveau client, le Groupe évalue la solvabilité du client au moyen d'informations et d'outils externes. Le risque de crédit est suivi en permanence et la direction évalue constamment la solvabilité de la clientèle. Le Groupe accorde des crédits à ses clients dans le cours normal de ses activités. En général, le Groupe n'exige pas de gage ou d'autres sûretés réelles pour couvrir les montants dus. Toutes les créances sont recouvrables, sauf celles pour lesquelles une provision pour créances douteuses a été constituée.

La durée moyenne du crédit pour les services vendus est de 30 à 90 jours. Les intérêts ne sont pas systématiquement appliqués sur les créances échues. Le Groupe procède à une analyse mensuelle détaillée de toutes ses créances commerciales.

La valeur comptable nette des actifs financiers repris dans les comptes annuels représente le risque de crédit maximal.

La balance âgée des créances commerciales et des actifs contractuels se présente comme suit :

en € 000	Total	Non échu	Échu			
			< 30 j	31-60 j	61-90 j	> 91 j
Au 31 décembre 2023	32 126	25 836	3 468	1 681	434	708
Au 31 décembre 2022	23 574	20 056	1 583	773	290	872

Les réductions de valeur sur les créances commerciales de k€ 637 au 31 décembre 2023 (2022 : k€ 562) concernent principalement des créances commerciales qui sont en souffrance depuis plus de 91 jours et qui, selon l'estimation de la direction, ne sont plus recouvrables.

Gestion du capital

Le capital du Groupe est constitué des fonds propres attribuables aux actionnaires. Le principal objectif du Groupe est de garantir la capacité et la liberté d'opérer en continuité d'exploitation (« going concern ») et, ce faisant, de créer de la valeur ajoutée pour les actionnaires.

Le Groupe détermine le montant du capital en fonction du risque. Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des ajustements en cas de changement dans les conditions économiques et les besoins de financement. Le Groupe se concentre en particulier sur le total des capitaux propres et la dette financière nette, conformément aux ratios externes (comme indiqué à la note 2.12).

Le ratio de dette financière nette du Groupe (dette financière nette par rapport aux fonds propres attribuables aux actionnaires) à fin 2023 65 % est de (2022 : 49 %), une augmentation suite aux investissements d'ABO-GROUP dans des acquisitions françaises et belges.

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Dettes financières	30 194	27 386
Liquidités et équivalents de trésorerie	13 968	16 747
Dette financière nette	16 226	10 639
Fonds propres imputables aux actionnaires du groupe	24 991	21 662
Ratio d'endettement financier net	65 %	49 %

Risque climatique

Le Groupe est actuellement en train de lancer son rapport sur le développement durable conformément aux dispositions de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Dans ce contexte, le Groupe évaluera l'impact futur du changement climatique et élaborera des mesures pour l'atténuer. À l'heure actuelle, le Groupe n'est pas encore matériellement affecté par le changement climatique. Cependant, le Groupe est conscient que le durcissement des politiques et des réglementations en matière de climat visant à assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone peut avoir un impact sur ses activités, notamment en termes d'investissements obligatoires ou non dans des matériaux et des machines à faible émission de carbone, d'exigences et/ou de restrictions supplémentaires sur la manière dont les entités du Groupe exercent leurs activités et d'autres réglementations qui peuvent être imposées directement ou indirectement par les gouvernements. En outre, ces réglementations peuvent obliger le Groupe à revoir et éventuellement à ajuster l'évaluation de ses actifs existants. Enfin, l'évolution des réglementations peut affecter les parties prenantes du Groupe, qu'il s'agisse de fournisseurs, de clients ou d'investisseurs, ce qui aura un impact sur les exigences que ces parties prenantes imposeront au groupe. Cependant, à l'heure actuelle, le Groupe ne dispose d'aucune information suggérant que c'est ou que ce sera le cas.

2.28. Relations avec les parties liées

Les rémunérations de la direction et des administrateurs se présentent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Avantages à court terme	758	696
Avantages de fin de carrière	15	14
Total	773	710

En outre, une somme de k€ 160 a été versée, en France, dans un fonds de dotation lié à Monsieur Frank De Palmenaer, qui vise à investir dans des initiatives de développement régional innovantes.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions avec des parties liées pour chaque année concernée :

en € 000	Vente de services	Achats de	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Créance	Dette
Actionnaires du Groupe						
2023	-	-	-	-12	51	-211
2022	-	-	-	-4	-	-44
Autres parties liées						
2023	5	-495	-	-3	82	-909
2022	9	-442	-	-	47	-76

Les principales transactions avec des parties liées sont les suivantes :

- Vendor loans dans le cadre d'acquisitions récentes, contractés avec les vendeurs pour couvrir certains besoins d'investissement et de fonds de roulement ;
- Location de bureaux au Groupe par des parties liées, l'actionnaire du Groupe étant également actionnaire des parties liées ; et
- Utilisation de services de nettoyage par le Groupe auprès de parties liées, l'actionnaire du Groupe étant également actionnaire des parties liées.

Toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché. Il n'y a pas de transactions avec des entreprises associées.

2.29. Rémunération du Commissaire

La rémunération du Commissaire se présente comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2023	2022
Frais d'audit	247	216
Autres missions de contrôle	2	-
Total	249	216

2.30. Événements survenus après la date de clôture

ABO-Group a au 1^{er} janvier 2024 100% des actions de la société française Eau et Perspectives, la référence dans le sud de la France en matière de gestion de l'eau : études et conseils en matière d'hydraulique et d'hydrogéologie urbaines, fluviales et pluviales. Avec cette acquisition, ABO-Group poursuit également sa stratégie de croissance externe en 2024. Le traitement comptable initial de ce regroupement d'entreprises n'a pas encore été finalisé étant donné que la juste valeur des actifs et passifs identifiés n'a pas encore été calculée.

En outre, le 25 mars 2024, ABO-Group a mis en œuvre la réduction de capital précédemment approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, dans le cadre de laquelle une rémunération d'actionnaire de € 0,094 par action a été versée. En conséquence, le capital d'ABO-Group a diminué de € 993 461,09.

En ce qui concerne le litige juridique d'ABO Logistics lié à certaines activités internationales désormais vendues et abandonnées, le groupe est parvenu à un accord avec la contrepartie après la fin de l'année, sur la base duquel la provision correspondante a été ajustée à k€ 556. Le règlement final du litige est attendu en 2024.

2.31. Aperçu des entités consolidés

Filiales	Pays	2023	2022
ABO Beheer BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
ABO Logistics NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO Milieuconsult BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
ABO NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO Research BV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO-Group Environment NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO-GROUP Nederland BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Asper BV*	Belgique	0,0 %	100,0 %
E20 (Energy To Zero Consult NV)	Belgique	100,0 %	100,0 %
ECOREM Baltya*	Lituanie	0,0 %	100,0 %
Enviromania BV*	Belgique	0,0 %	87,2 %
ERG Environnement SAS	France	100,0 %	100,0 %
ERG Equipement SARL	France	100,0 %	100,0 %
ERG Holding SA	France	100,0 %	100,0 %
ERG SAS	France	100,0 %	100,0 %
GEO+ Environnement	France	100,0 %	100,0 %
Geomet BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Geomet Vastgoed BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Geosonda BV	Belgique	100,0 %	100,0 %
Geosonda BV	Pays-Bas	70,0 %	70,0 %
Geosonda Environment NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
Geosonic France	France	100,0 %	100,0 %
Innogeob SARL	France	100,0 %	100,0 %
SCI NicERG	France	100,0 %	100,0 %
Sialtech BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Translab Environmental Consult NV	Belgique	100,0 %	87,2 %
SEGED SAS	France	100,0 %	-
Dynaopt SARL	France	100,0 %	-
MEET HET BV	Belgique	70,0 %	-
Rimeco NV	Belgique	100,0 %	-
SWBO BV	Belgique	100,0 %	-
Enterprises associées			
GIE Gauss Monitoring	France	40,0 %	-

*Ecorem Baltya, Asper BV et Environmania BV ont été liquidées en 2023.

3. États financiers individuels d'ABO-Group Environment

Les informations suivantes sont extraites des états financiers individuels d'ABO-Group Environment NV établis selon les normes comptables belges. Ces états financiers individuels, de même que le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire, seront remis d'une part à l'Assemblée générale des actionnaires, d'autre part à la Banque Nationale de Belgique dans le délai légal. Ces documents sont également disponibles sur demande auprès de : ABO-Group Environment NV, Derbystraat 255, 9051 Gand.

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés, tels que présentés ci-dessus, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe. Étant donné qu'ABO-Group Environment NV est par essence la Société mère et qu'elle comptabilise ses investissements au coût dans ses états financiers non consolidés, ces états financiers individuels ne donnent qu'une image limitée de la situation financière d'ABO-Group Environment NV. Pour cette raison, le Conseil d'administration a jugé opportun de ne présenter qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultat non consolidés, établis conformément aux normes comptables belges pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Bilan non consolidé abrégé d'ABO-Group Environment NV :

en € 000	2023	2022
Actifs immobilisés	38 524	33 803
Immobilisations incorporelles	608	678
Immobilisations corporelles	2 525	1 997
Immobilisations financières	35 391	31 128
Actifs courants	8 928	8 693
Autres actifs (échéance > 1 an)	-	-
Autres actifs (échéance < 1 an)	8 928	8 693
Total de l'actif	47 452	42 496
Capitaux propres	30 821	32 163
Capital-actions et primes d'émission	172 090	173 083
Réserves	-141 269	-140 920
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes à plus d'un an	5 821	1 089
Dettes à un an au plus	10 810	9 244
Total du passif	47 452	42 496

Compte de résultat non consolidé abrégé d'ABO-Group Environment NV :

en € 000	2023	2022
Produits d'exploitation	2 859	2 522
Chiffre d'affaires	2 742	2 475
Autres produits d'exploitation	117	47
Charges d'exploitation	3 598	2 298
Résultat d'exploitation	-739	224
Résultat financier	393	-154
Produits financiers	990	777
Charges financières	-597	-931
Résultat avant impôts	-346	70
Bénéfice de l'exercice	-349	69

Déclaration du Commissaire sur les comptes annuels consolidés



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ABO-Group Environment NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société ABO-Group Environment NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le résultat total consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de ABO-Group Environment NV, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé, le résultat total consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 86.288 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.548 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Césure du revenu et valorisation des actifs contractuels liés

Description du point clé de l'audit

Les actifs contractuels s'élèvent à € 13.115 milliers au 31 décembre 2023 et concernent des services non encore facturés pour des contrats avec des clients. Les contrats sont généralement de type « time & material » et exceptionnellement sur un prix fixe, à l'exception des phases d'études. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur le principe « time & material » sont comptabilisés mensuellement comme une facture à établir, la facturation s'effectuant selon les dispositions contractuelles. La césure du revenu et la valorisation des actifs contractuels correspondants sont des points clés dans notre audit en

raison de l'importance de ce point dans nos procédures d'audit et parce que des erreurs potentielles pourraient générer d'anomalies significatives.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Evaluation des contrôles internes mises en place par la direction concernant le suivi des projets et l'évaluation des actifs contractuels.
- Nous avons procédé à une sélection statistique des projets en fonction du chiffre d'affaires et des encours clients liés aux projets en cours. Pour cette sélection, nous avons rapproché le chiffre d'affaires avec les factures et preuves de paiement sous-jacentes. Pour les montants restant à facturer au 31 décembre 2023, nous avons vérifié l'existence via un contrôle d'échéance dans lequel la facturation effective basée sur l'approbation par le client a été vérifiée avec les montants prévus au 31 décembre 2023.
- Pour cette sélection statistique nous avons également réconcilié les coûts du projet avec une sélection de factures de sous-traitants et les coûts des heures travaillées avec les données sous-jacentes d'enregistrement des temps.
- Nous avons vérifié que les coûts et les revenus sont affectés à la bonne période.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations incluses dans l'annexe 2.8 des Comptes annuels consolidés.

Regroupements d'entreprises

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice la Société a procédé à plusieurs regroupements d'entreprises. Conformément à la norme IFRS 3, les actifs acquis et les dettes reprises identifiables sont évalués à leur juste valeur, conduisant à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles (relations clients) pour un montant de € 4.220 milliers, tel que décrit dans l'annexe 2.4 des Comptes Consolidés. Des dettes liées à des compléments de prix ('earn-out') ont également été comptabilisées pour un montant de € 1.031 milliers.

Compte tenu de l'importance des transactions, combinée avec le degré de jugement de la direction ainsi que et des diverses suppositions et hypothèses nécessaires pour déterminer la juste valeur à la fois des actifs et des passifs acquis, et pour l'estimation des contreparties éventuelles, nous considérons les regroupements d'entreprises comme un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Evaluation des procédures de contrôle interne mises en place par la direction concernant les regroupements d'entreprises.
- Nous avons effectué une revue des contrats d'acquisition pour comprendre les transactions et leurs principales modalités.

- Nous avons fait appel à des experts internes en évaluation pour vérifier la pertinence de la méthodologie appliquée par la Société, notamment pour calculer la juste valeur des relations clients acquises, ainsi que sa conformité aux pratiques usuelles du marché.
- En ce qui concerne l'évaluation des dettes liées aux compléments de prix, nous avons effectué une revue des contrats d'acquisition et vérifié si les clauses contractuelles prévues ont été correctement prises en considération dans l'évaluation des dettes. Nous avons revu et discuté les plans d'affaires des entités acquises qui servent de base pour déterminer la juste valeur des dettes liées aux compléments de prix avec la direction.
- Nous avons lu les procès-verbaux de l'organe d'administration et organisé des discussions régulières avec la direction concernant les regroupements d'entreprises ;
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations incluses dans l'annexe 2.4 des Comptes annuels consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entièvre responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les

aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Section « 1. Commentaires sur les Comptes annuels consolidés afin de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la situation du Groupe » ;
- Section « 2. Commentaires sur les Comptes annuels statutaires d'ABO-Group Environment SA aux fins de donner une image fidèle de l'évolution des résultats et de la position d'ABO-Group Environment SA » ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format

électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de ABO-Group Environment NV au 31 décembre 2023 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Gand, le 25 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Paul Eelen *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

Unique sequential number of EY reports tracking database

